RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE 2022

UBCI

www.ubci.tn

UBCI

RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE 2022

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2022

MOTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL P.5

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER P. 9

ACTIONNARIAT P. 16

GOUVERNANCE P. 19

COMITÉ EXÉCUTIF – COMMISSAIRES AUX COMPTES P. 28

VIE DE L'ENTREPRISE P. 31

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS P. 40

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE P. 49

ACTIVITÉ DES MÉTIERS P. 53

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE P. 57

PROFIL DE RISQUE P. 63

ELÉMENTS DE CONTRÔLE INTERNE P. 67

RESSOURCES HUMAINES P. 73

LE GROUPE UBCI P. 79

RAPPORTS DES CAC ET ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS P. 82

PROJET DE RÉSOLUTIONS P. 186

01

MOTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Hassine DOGHRI
Président du Conseil d'Administration

> ***"L'année 2022 a été une année performante tant sur le plan de la croissance de nos revenus qu'au niveau de la consolidation et la maîtrise de nos fondamentaux et ratios réglementaires."***

Tout au long de cette année marquée par une incertitude persistante, amplifiée par un environnement économique complexe et un cadre réglementaire plus contraignant, la Banque a su soutenir et accompagner ses clients particuliers et entreprises.

Notre institution a pu ainsi renforcer sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et de l'économie de façon globale en mobilisant ses ressources et ses expertises. L'année 2022 a été une année performante tant sur le plan de la croissance de nos revenus qu'au niveau de la consolidation et la maitrise de nos fondamentaux et ratios règlementaires.

Nous avons également progressé dans le déploiement de nos projets stratégiques, notamment la transformation de notre système d'information, et la réorganisation de notre dispositif commercial dans le cadre d'une croissance plus efficiente.

Une nouvelle dynamique est désormais amorcée pour mieux répondre à l'attente et à la satisfaction de nos clients. Dans un environnement qui s'annonce plus volatil et incertain du fait des tensions géopolitiques et la persistance d'une conjoncture économique tendue, nous devons demeurer vigilants et déterminés à poursuivre cette dynamique positive et à maintenir de façon récurrente un haut niveau de résultat, en conjuguant performance commerciale et discipline sur les coûts et les risques.

Nous poursuivrons avec détermination l'exécution des grands projets stratégiques dans chacun de nos métiers et finaliserons à l'échelle du Groupe notre feuille de route: l'innovation digitale, afin d'accélérer l'utilisation des nouvelles technologies au service de nos clients et l'amélioration de notre efficacité opérationnelle, le développement de la bancassurance en tant qu'axe stratégique et source de création de revenus additionnels pour la Banque, l'intégration des enjeux RSE au cœur de nos activités et de notre culture de responsabilité.

Pour concrétiser cette dynamique, nous pouvons compter sur l'énergie d'entreprendre et la capacité de mobilisation collective que nos équipes ne cessent d'illustrer au quotidien.

De même, le conseil d'administration de la banque continuera à donner l'impulsion nécessaire à ce projet ambitieux et veillera au respect des règles de bonne gouvernance. Il s'appuiera tout particulièrement sur l'engagement de ses différents comités réglementaires, à savoir le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et rémunération.

Nous remercions nos actionnaires pour leur fidèle soutien, et nos clients pour leur confiance et le privilège qui nous est fait de les servir.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Mohamed KOUBAA
Directeur Général

L'économie tunisienne accumule les contre-performances depuis un certain temps et notamment après la double crise du Covid et de la guerre Russo-Ukrainienne.

Suite à cette situation mondiale tendue, la croissance économique de la Tunisie s'est ralentie en 2022 avec une évolution moyenne de 2.4% contre 4,3% en 2021, reflétant des variations mitigées pour les différents secteurs de l'économie. Le taux d'inflation a poursuivi sa tendance haussière pour atteindre un niveau record de 10,1% en décembre 2022 contre 6,6% en 2021, suite notamment à l'accélération des prix des produits alimentaires (+14,6%) et des produits manufacturés (+10,2%).

Malgré ce contexte économique difficile, l'exercice 2022 de l'UBCI s'est soldé par de bonnes performances grâce à une dynamique commerciale retrouvée et le professionnalisme de l'ensemble des collaborateurs UBCI. C'est ainsi que le PNB a enregistré une croissance de 10.2%, passant de 265.89 MD en 2021 à 293.07 MD. Les dépôts se sont accrus de 3.01 MD à 3.18 MD et les crédits ont enregistré une évolution de 10.95% pour s'établir à 2.82 MD. Les créances accrochées comprimées à 5.91%, avec un taux de couverture de 82.16%, un ratio de solvabilité de 13.03%, un ratio Tier 1 qui se situe à 12.11% et un LCR de 317% confirmant un modèle de risque des plus performants sur le secteur bancaire.

La banque a engagé divers projets de restructuration et de réformes majeures devant lui permettre d'atteindre les objectifs fixés et d'être en mesure de se positionner en tant qu'acteur de référence sur le secteur bancaire.

> ***« La banque a engagé divers projets de restructuration et de réformes majeures afin de lui permettre d'atteindre les objectifs fixés et d'être en mesure de se positionner en tant qu'acteur de référence sur le secteur bancaire... »***

Parmi les projets structurants de la banque, le déploiement du nouveau Système d'Information qui est en bonne voie d'achèvement . Ce nouveau Core Banking permettra notamment de digitaliser la majorité de nos services bancaires afin d'améliorer l'expérience Client et continuer à répondre plus efficacement à ses besoins les plus pointus avec une maîtrise optimale des délais. Ce système donnera la possibilité de saisir de nouvelles opportunités de développement pour un nouveau modèle Bancaire...

Au niveau de l'activité du Retail Banking, la banque a opté pour une démarche de proximité centrée clients en se dotant de quatre centres d'affaires Retail au niveau des régions Tunis Nord, Tunis Sud, Sahel et Sud, permettant de décentraliser les flux d'opérations au niveau régional et maximiser la fluidité des processus opérationnels. L'offre de financement est enrichie par un éventail de services financiers et extra-financiers. Les clients auront notamment accès aux prestations de conseil financier et pourront s'appuyer sur l'expertise sectorielle et financière des conseillers UBCI au service de leurs projets de développement.

Convaincue de l'importance de l'écosystème des TPME en Tunisie, la Banque développe un modèle spécifique d'accompagnement incluant des offres de financement et d'investissement adaptées et un suivi approprié afin d'aborder ce marché de la manière la plus adéquate. Cet accompagnement sera également soutenu par un renforcement des outils de maîtrise de risque à travers la création d'une nouvelle direction de Risques de Marché, Recherche & Développement en charge de doter la banque d'études sectorielles spécifiques et de créer des modèles de Rating / Pricing propres à la banque.

Au cœur de ce projet de transformation figure aussi le projet de la Bancassurance. Le nouvel actionnaire de référence, le Groupe CARTE, fondateur des assurances CARTE, y apportera des atouts majeurs et pas que, d'autres innovations se préparent...

L'année 2022 a été marquée par le lancement des solutions de Mobile Payment, UBCIPAY et UBCIPAY PRO mettant ainsi, à disposition de nos clients Particuliers et Professionnels des solutions modernes et sécurisées, leur permettant de bénéficier d'une panoplie de services digitaux pour gérer en toute autonomie et à tout instant, leurs opérations de banque au quotidien. L'objectif étant d'adhérer à un écosystème interconnecté entre les banques, s'inscrivant dans la stratégie nationale de développement des paiements digitaux et du decashing.

Du côté du Corporate and Investment Banking, forte de sa nouvelle organisation matricielle croisant filières et métiers, la DCIB ancre son positionnement comme acteur de référence pour les multinationales, institutionnels et Corporates. Ce concept qui vise un gain en proactivité et en expertise est de plus en plus apprécié par nos clients et prospects qui trouvent dans cet accompagnement des réponses précises à leurs besoins dans une conjoncture particulière. La création de la Direction Investissement & Solutions financières vient en réponse à ses attentes pour accompagner nos clients en matière de conseil financier.

Banque citoyenne et engagée, l'UBCI a fait de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise un pilier de son éthique et de son action au quotidien. Forte d'une démarche RSE ancrée depuis 2013, l'UBCI a obtenu le label "Engagé RSE Confirmé" délivré par "AFNOR Certification". Avec ce Label, l'UBCI confirme une fois de plus son statut de banque engagée pour un développement durable.

Depuis des années l'UBCI s'est engagée également dans une démarche qualité lui permettant d'être à la hauteur des enjeux. Ainsi, elle a renouvelé avec succès sa Certification ISO 9001 pour les activités Trade et Monétique.

En conclusion, je nourris l'intime conviction du rôle indéniable du secteur et de l'UBCI particulièrement pour accompagner nos clients dans leur quotidien et dans la concrétisation de leurs projets et je profite de cette occasion pour les remercier de leur confiance et fidélité qui confortent notre volonté de toujours mieux les servir.

02

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

A. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

CROISSANCE ECONOMIQUE :

Inflation au Sommet et croissance en berne.

L'économie mondiale s'est sensiblement ralentie en 2022 soit 3.4% selon les dernières prévisions du FMI contre 5,9% en 2021, suite au déclenchement de la guerre en Ukraine et les perturbations qui en ont suivies, ainsi que du resserrement généralisé des politiques monétaires ayant sensiblement affecté la demande mondiale.

L'économie mondiale traverse une conjoncture difficile. L'inflation, qui atteint des niveaux jamais observés depuis plusieurs décennies, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la persistance de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. La normalisation des politiques monétaires et budgétaires, qui avaient apporté un soutien sans précédent pendant la pandémie, freine la demande en cette période où les décideurs sont soucieux de ramener l'inflation aux niveaux cibles.

Cependant, les pays sont de plus en plus nombreux à connaître un ralentissement, voire une contraction, de leur activité économique. Le sort de l'économie mondiale dépend essentiellement de la bonne calibration de la politique monétaire, du déroulement de la guerre en Ukraine et d'éventuelles nouvelles perturbations de l'offre liées à la pandémie, en Chine par exemple.

Ce profil de croissance, le plus morose depuis 2001 si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19, tient aux ralentissements marqués des grandes puissances économiques : une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second, et une persistance des flambées de COVID-19 et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. Environ un tiers de l'économie mondiale connaîtra des taux de croissance négatifs pendant deux trimestres consécutifs.

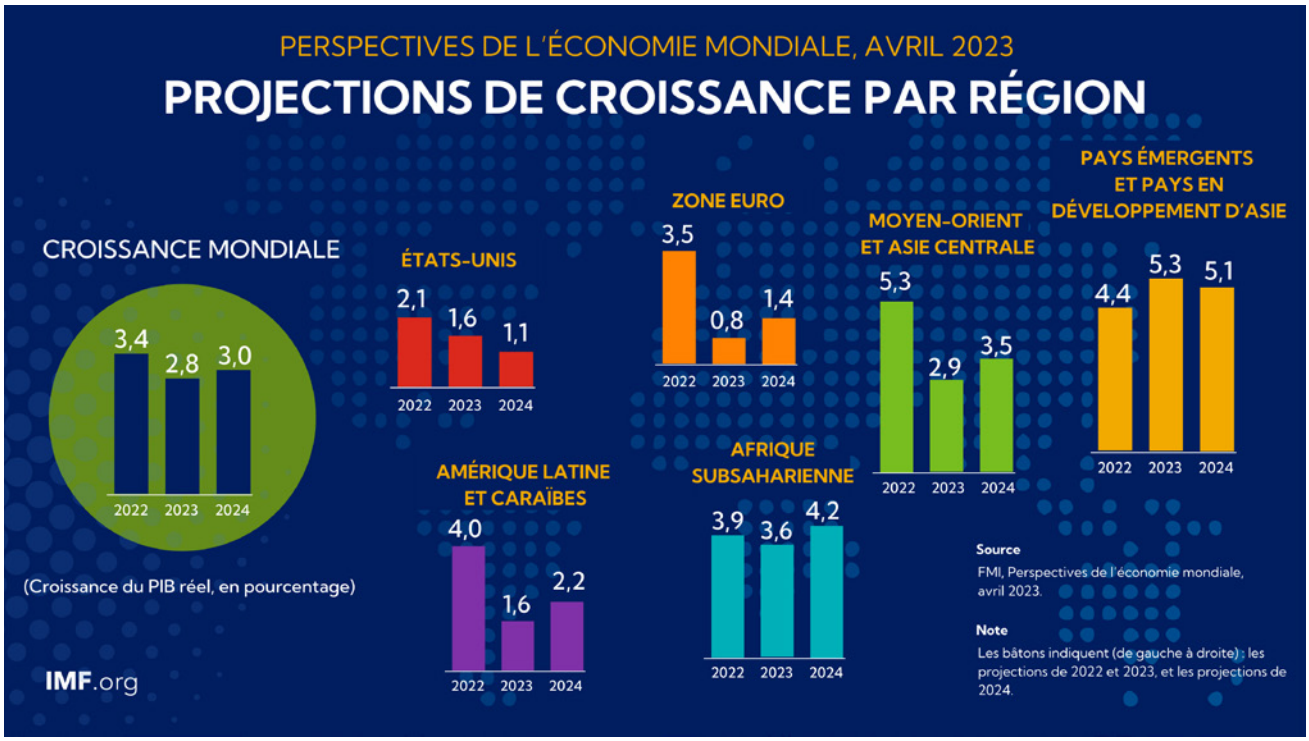

Selon les prévisions, l'inflation mondiale bondira de 4,7% en 2021 à 8,8% en 2022, avant de diminuer à 6,5% en 2023 et 4,1% en 2024. C'est dans les pays avancés que l'inflation a le plus souvent été plus élevée qu'attendu, alors que l'on constate une plus grande variabilité dans les pays émergents et les pays en développement.

Par ailleurs, la BM prévoit un net ralentissement du taux de croissance dans les économies avancées à 0,5% en 2023 contre des prévisions antérieures de 2,2% et 2,5% réalisé en 2022, avec notamment une croissance faible aux États-Unis (0,5% prévu en 2023 contre 1,9% un an plus tôt) et nulle dans la Zone Euro (revenant de 3,3% en 2022 à 0% en 2023).

Quant au Japon, l'activité économique devrait connaitre une légère décélération pour atteindre 1% pendant l'année courante contre 1,2% en 2022. Concernant les économies émergentes et en développement, la croissance économique se stabilisera, en 2023, au même niveau qu'une année auparavant, soit 3,4% contre des prévisions précédentes de 4,2%. Cette actualisation est imputable à une demande extérieure nettement plus faible que prévue, conjuguée à une forte inflation, des dépréciations monétaires et un resserrement des conditions de financement mondiales et ce, outre les déséquilibres macroéconomiques intérieurs.

Croissance économique mondiale par Région (En%)

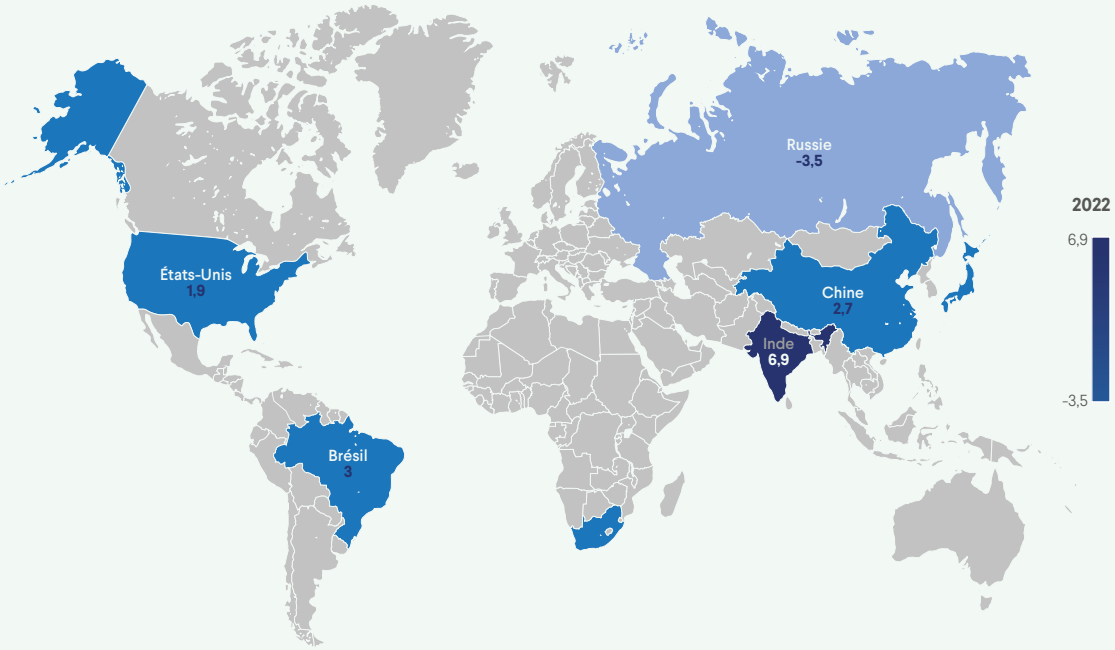

EMPLOI :

La situation de l'emploi a connu une amélioration au cours des derniers mois de 2022 dans les principaux pays industrialisés. Ainsi, aux Etats-Unis, le taux de chômage est revenu de 5,4% à fin 2021 à 3,6% en 2022, soit son plus bas niveau observé depuis près d'un demi-siècle. De même, ce taux a connu un repli au Japon pour s'établir à 2,4%, en novembre 2022, contre 2,6% enregistré le mois précédent et 2,7% une année auparavant.

Dans la Zone Euro, le taux de chômage s'est stabilisé à son plus bas niveau historique, soit 6,5% en novembre 2022 et ce, pour le deuxième mois consécutif, contre 7,1% un an plus tôt.

Dans son dernier rapport sur les perspectives du marché de l'emploi paru au mois de janvier 2023, l'Organisation Internationale de Travail (OIT) estime que le taux de chômage mondial est revenu à 5,8% en 2022 contre 6,2% un an auparavant. Cette baisse a concerné, essentiellement, les pays à revenu élevé

(4,5% contre 5,6% en 2021), tandis que la région de l'Afrique de Nord a enregistré le taux de chômage le plus élevé (11,3%).

En ce qui concerne les perspectives de l'année 2023, l'Organisation signale que le marché du travail mondial sera impacté par les répercussions du conflit en Ukraine et du resserrement de la politique monétaire sur l'activité économique mondiale. Il convient de signaler que ces effets toucheront, essentiellement, les pays à revenu élevé (4,9% contre 4,5% en 2022).

INFLATION :

Pour leur part, les indices des prix internationaux de produits de base, calculés par la Banque Mondiale, ont connu une hausse importante, au cours de l'année 2022 et en comparaison avec leurs niveaux de l'année précédente, et ce, sous l'effet de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. En effet, à l'exception de l'indice des prix des métaux qui s'est replié de 1,2%, en moyenne, en relation avec les craintes d'une récession entrainant l'affaiblissement de la demande, les indices des principaux produits de base se sont inscrits en hausse à l'instar de l'énergie (+60%), les engrais chimiques (+62,6%) et les produits alimentaires (+17,9%).

En particulier, le cours du baril de Brent a augmenté en moyenne de 41,7%, en 2022, pour atteindre 99,8 dollars contre 70,4 dollars l'an passé, en rapport avec l'impact du conflit en Ukraine, notamment sur les marchés des produits de base et ce, outre la décision des pays de l'OPEP+, au mois d'octobre de l'année, de réduire le plafond de leur production de 2 millions de barils par jour. Encore faut-il signaler que le cours du baril a clôturé le mois de décembre en baisse de 11,2% comparativement avec son niveau de novembre précédent, sous l'effet des perspectives de récession dans le monde et des politiques monétaires plus restrictives pesant sur les prix.

Aussi et dans ce contexte marqué par les retombées du conflit russo-ukrainien et par la persistance des problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales, les prix à la consommation ont connu une hausse remarquable, au cours de l'année 2022, atteignant des niveaux records depuis 4 décennies. Cependant, les taux d'inflation ont enregistré une certaine décélération dans les principales économies avancées au cours des derniers mois de l'année, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires et de la détente des prix de l'énergie. En effet, à l'exception du Japon, où le taux d'inflation a augmenté à 4% en glissement annuel en décembre 2022 (contre 3,8% le mois précédent), soit son plus haut niveau depuis 40 ans, les prix à la consommation ont connu, au même mois, un certain apaisement aux Etats-Unis, passant à 6,5% contre 7,1% un mois plus tôt, en relation avec le ralentissement des prix de l'énergie (7,3% contre 13,1%). De même dans la Zone Euro, le taux d'inflation a baissé, revenant de 10,1% en novembre dernier à 9,2% en décembre 2022. En revanche, les prix hors énergie et produits alimentaires non transformés dans la zone ont connu une hausse durant le même mois, soit 6,9% contre 6,6% le mois précédent.

Pour l'année 2023, le rapport du FMI sur les perspectives mondiales, publié en octobre dernier, indique que le taux d'inflation mondial pourrait baisser au niveau de 6,5% (contre 8,8% en 2022) en relation avec la poursuite du cycle de resserrement monétaire par la plupart des banques centrales dans le but de juguler l'inflation, outre la détente attendue des prix de l'énergie.

B. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL

Ralentissement de la croissance économique pour l'année 2022 sous l'effet des retombées persistantes de la crise sanitaire et des répercussions de la crise russo-ukrainienne.

Le PIB a enregistré, en glissement annuel et en termes réels, une progression de 1.6% au terme du quatrième trimestre contre 2,7% au cours de la même période une année auparavant, reflétant des évolutions mitigées pour les différents secteurs de l'économie. En effet, cette évolution s'explique, en partie, par l'amélioration de l'activité des industries manufacturières destinées à l'exportation, notamment, la branche du textile, de l'habillement et du cuir (+13,2%) et les industries mécaniques et électriques (+9,3%) et ce, en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la Zone Euro, outre les problèmes persistants au niveau des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Également, la valeur ajoutée des services marchands a connu un accroissement suite à la progression réalisée dans les branches du transport (+17,7%) et de l'hôtellerie, de cafés et de restauration (+16,7%).

Pour sa part, le secteur de l'agriculture et de la pêche a enregistré, au cours du quatrième trimestre 2022, une reprise qui s'est traduite par une hausse de sa valeur ajoutée de 2,1% contre une contraction de 2.6% un an plus tôt, en relation, principalement, avec l'accroissement de la production de l'huile d'olive (240 mille tonnes contre 140 mille durant la campagne 2021-2022) et des céréales (17,9 millions de quintaux contre 16,4 millions).

En revanche, la production des industries extractives a été marquée par une forte contraction qui a touché, essentiellement, les secteurs des mines (-19,9%) et de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (-13,6), alors que la valeur ajoutée du secteur de la construction a baissé de -3,3%.

Pour l'ensemble de l'année 2022, la croissance économique a marqué un ralentissement soit +2,4% contre +4,3% une année auparavant, sous l'effet des retombées persistantes de la crise sanitaire et des répercussions de la crise russo-ukrainienne sur l'activité des différentes branches de l'économie conjuguées à la baisse de la production du secteur des industries extractives.

Concernant l'année 2023, il est prévu une poursuite du ralentissement de l'activité économique avec une faible croissance de 1,8%, en relation avec les défis et les risques implicites à l'échelle nationale et internationale, outre la persistance des déséquilibres macroéconomiques. En effet, les tensions géopolitiques auront un impact sur la demande étrangère, notamment celle émanant de la Zone Euro, principal partenaire de la Tunisie, alors que le niveau élevé de l'inflation pèsera sur la consommation des ménages et ce, outre les conditions climatiques défavorables qui affecteront la saison agricole.

INFLATION :

Le taux d'inflation a poursuivi, en décembre 2022, sa tendance haussière pour atteindre un niveau record de 10,1% contre 6,6% en décembre 2021.

Cette hausse est expliquée notamment à l'accélération des prix des produits alimentaires (+14,6% contre +7,6% en décembre 2021) et des produits manufacturés (+10,2% contre +7,6%). Pour leur part, les frais des services se sont inscrits en hausse, passant à 6,7% contre 4,8% d'une année à l'autre.

Au cours de l'année 2022, l'inflation moyenne s'est établie à 8,3% contre 5,7% un an plus tôt. Cette évolution a concerné, principalement, les prix des produits alimentaires (+10,9% contre +6,3%), des produits manufacturés (+9,1% contre +6,3%) et, à moindre degré, les frais des services (+5,6% contre +4,6%).

TAUX DE CHANGE :

Dépréciation du dinar face au dollar et à l'euro en 2022.

Au terme de l'année 2022 et par rapport à sa valeur à fin décembre 2021, le taux de change du dinar a enregistré une baisse sur le marché interbancaire de 7,2% vis-à-vis du dollar et de 0,9% par rapport à l'euro. En revanche, il s'est apprécié de 7% à l'égard du yen japonais et de 5,6% face au dirham marocain.

Sur le marché des changes international, et au cours de la même période, l'euro s'est déprécié de 5,9% face au dollar. Au cours du quatrième trimestre de 2022, le dinar s'est apprécié de 5,6% vis-à-vis du dollar et de 1% par rapport au dirham marocain, tandis qu'il s'est déprécié de 2,8% face à l'euro et de 0,8% à l'égard du yen japonais.

ACTIVITÉ SECTORIELLE

AGRICULTURE ET PÊCHE :

La situation hydrique pour la campagne 2022-2023 s'est considérablement détériorée en relation avec le manque de précipitations enregistrées durant la période écoulée, induisant ainsi une baisse du taux de remplissage des barrages. Cette situation devrait impacter négativement l'activité du secteur agricole, en particulier, les grandes cultures.

Pour le secteur de l'arboriculture, la récolte de l'huile d'olive pour la campagne 2022- 2023 devrait atteindre 180 mille tonnes contre 240 mille tonnes enregistrées au cours de la campagne précédente, soit une contraction de 25%. De même, la production attendue des dattes et des agrumes, pour la même saison, connaîtra un repli de 7,6% et 15,9%, respectivement, pour atteindre 340 mille et 290 mille tonnes.

Quant à la balance alimentaire, elle s'est soldée, durant l'année 2022, par un déficit de 2.920 MDT contre 1.942 MDT une année auparavant. Ce creusement est imputable, principalement, à la poursuite de la hausse des importations (+37,5% contre +12,6% en 2021) et ce, en dépit d'une reprise des exportations (+32% contre -5,8%), notamment celles de l'huile d'olive (+46,2% en valeur). Par conséquent, le taux de couverture s'est détérioré de 2,8 points de pourcentage pour revenir à 67,4%

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE :

L'activité industrielle manufacturière exportatrice a montré une certaine résilience, en 2022, face à un environnement extérieur difficile marqué par les retombées de l'invasion de l'Ukraine ayant affecté la demande étrangère, ainsi que la hausse des prix des intrants.

En effet, les échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, ont été marqués, durant l'année 2022, par une amélioration des exportations des industries manufacturières, notamment, celles des industries du textile, habillement et cuirs (+21%

contre +14,4% en 2021), contre un ralentissement pour les industries mécaniques et électriques (+14,5% contre +21,9%) en relation avec la baisse de la demande émanant de la Zone Euro.

Par ailleurs, les exportations du secteur de l'agroalimentaire ont affiché une hausse durant la même période, soit +34,1% contre un repli de 3,9% en 2021, en relation avec l'amélioration des exportations de l'huile d'olive. Toutefois, une décélération a marqué les exportations du secteur des mines, phosphate et dérivés, soit 56,1% contre 83,2% un an auparavant et ce, malgré la hausse des prix de ces produits sur les marchés internationaux.

De leur côté, les importations de matières premières et demi-produits ont poursuivi leur hausse, en 2022, soit +33% contre +29,7% au cours de l'année précédente, en relation avec la progression de l'activité industrielle et la hausse des prix internationaux. En revanche, les importations de biens d'équipement ont accusé un ralentissement (+12% contre +16%).

Par ailleurs, la contreperformance des industries non manufacturières s'est poursuivie en 2022, avec, en particulier, un repli de la production nationale du pétrole brut de 14% à fin novembre 2022 suite à l'épuisement naturel de la plupart des gisements. Quant à la production du phosphate, elle a connu une quasi-stagnation, soit 3,7 millions de tonnes contre 3,8 millions en 2021.

Sur le plan énergétique, le déficit commercial énergétique s'est fortement détérioré, passant de 5.219,2 MDT en 2021 à 10.566,8 MDT en 2022, soit environ 42% du déficit commercial global. Cette évolution est expliquée, principalement, par la flambée des prix internationaux de l'énergie. Ainsi, le taux de couverture s'est aggravé davantage pour s'établir à 30,2% contre 36,9% un an plus tôt.

TOURISME :

Pour l'ensemble de l'année 2022, les flux touristiques se sont sensiblement accrus de 222,9% contre 11,8% durant l'année précédente, portant sur 5,2 millions de touristes. Parallèlement, les nuitées touristiques globales ont connu une hausse de 139,8% en 2022 contre 36,9% une année auparavant, pour s'établir à 19,4 millions d'unités. Corrélativement, les recettes touristiques en devises se sont accrues, sur l'ensemble de l'année 2022, de 83,1% contre 15,1% une année auparavant, pour atteindre 4.279,2 MDT. Sans effet change, la hausse de ces recettes a été de 79% contre 13,1%.

C. MARCHÉ BANCAIRE ET FINANCIER

LIQUIDITÉ BANCAIRE :

Le dernier trimestre de 2022 a connu une hausse des besoins moyens des banques en liquidité qui est due notamment à l'accroissement significatif de la demande de liquidité par le secteur bancaire pendant le mois de décembre 2022, suite aux souscriptions massives par les banques aux émissions de Bons du Trésor. D'ailleurs, les besoins des banques ont enregistré une augmentation moyenne de 345 MDT par rapport au trimestre précédent pour se situer à 12.354 MDT au T4-2022 et ce, en dépit de la légère atténuation observée au cours des mois d'octobre et de novembre de la même année, respectivement de 23 MDT et de 28 MDT.

Face au tarissement de la liquidité au cours du T4-2022, la Banque centrale a intensifié ses interventions sur le marché monétaire pour atteindre une moyenne de 11.898 MDT contre 11.619 MDT au T3-2022.

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE :

A la suite de la décision du Conseil d'administration de la Banque centrale de Tunisie du 5 octobre 2022 de relever son taux directeur de 25 points de base à 7,25% pour faire face aux tensions inflationnistes qui persistent encore, le taux mensuel moyen du marché (TMM) a affiché une hausse de 22 points de base au T4-2022 par rapport à son niveau de 7,03% au T3-2022, pour se situer en moyenne trimestrielle au même niveau que le taux directeur. Notons aussi que l'accroissement des besoins des banques en liquidité au cours du dernier trimestre de 2022 a certes favorisé la hausse du TMM sur cette période.

ÉVOLUTION DES TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE (EN%)

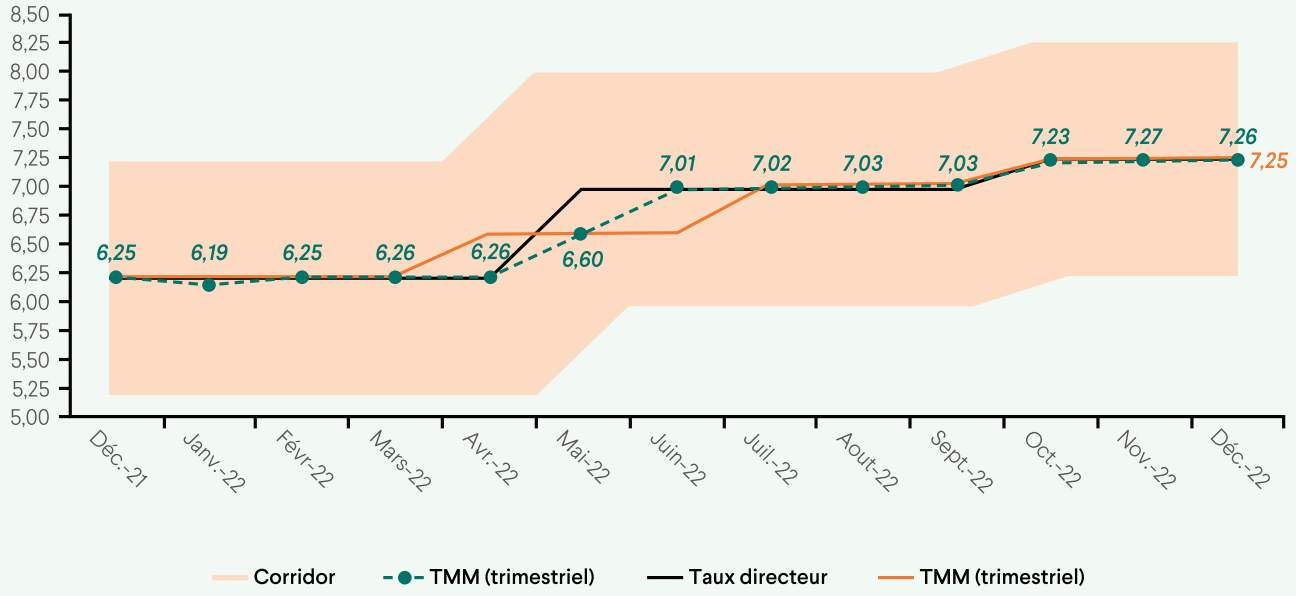

03

ACTIONNARIAT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2022

ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONS	MONTANT DINARS	% DU 31/12/2022
ACTIONNAIRES TUNISIENS	589	17 780 072	88 900 360	88,894
PERSONNES MORALES	**29**	**7 888 392**	**39 441 960**	**39,439**
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	**1**	**7 800 000**	**39 000 000**	**38,997**
ASSURANCES	4	19 655	98 275	0,098
SICAV	1	997	4 985	0,005
FONDS	3	981	4 905	0,005
AUTRES PERSONNES MORALES	20	66 759	333 795	0,334
PERSONNES PHYSIQUES	**517**	**1 056 428**	**6 653 990**	**5,282**
M. MED RACHED CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278
M.ABDESSALEM BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
M. BOURICHA ABDELAZIZ	1	73 970	369 850	0,370
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	514	828 722	4 143 610	4,143
GROUPES ET FAMILLES	**43**	**8 817 626**	**42 692 720**	**44,085**
GROUPE TAMARZISTE	**7**	**2 589 213**	**12 946 065**	**12,945**
PERSONNES PHYSIQUES	5	118 842	594 210	0,594
LE PNEU	1	434 196	2 170 980	2,171
MENNINX HOLDING	1	2 036 175	10 180 875	10,180
GROUPE MOHAMED RIAHI	**2**	**994 000**	**4 970 000**	**4,970**
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
FAMILLE SELLAMI	**11**	**1 785 810**	**8 668 185**	**8,928**
PERSONNES PHYSIQUES	7	1 003 357	5 016 785	5,016
STRAMICA	1	528 994	2 644 970	2,645
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
FAMILLE BOURICHA	**7**	**1 053 799**	**5 180 320**	**5,269**
PERSONNES PHYSIQUES	6	1 017 782	5 088 910	5,089

ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONS	MONTANT DINARS	% DU 31/12/2022
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180
HTIERS SADOK BEN SEDRINE	**7**	**1 177 651**	**4 680 805**	**5,888**
PERSONNES PHYSIQUES	7	1 177 651	5 888 255	5,888
FAMILLE JEMAA BEN SEDRINE	**4**	**458 221**	**2 291 105**	**2,291**
PERSONNES PHYSIQUES	4	458 221	2 291 105	2,291
MR SAÂD HAJ KHELIFA	2	486 196	2 430 980	2,431
PERSONNES PHYSIQUES	1	418 342	2 091 710	2,092
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
FAMILLE BOUAOUADJA	3	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	3	272 736	1 363 680	1,364
ACTIONS NON CRÉÉES		**17626**	**88 130**	**0,088**
PROVENANT D'ATTRIBUTIONS GRATUITES REVENANT À DES ACTIONNAIRES ANONYMES		17 626	88 130	0,088
ACTIONNAIRES ETRANGERS	7	2 221 457	11 107 285	11,106
PERSONNES MORALES NON RÉSIDENTES	**1**	**2 217 766**	**11 088 830**	**11,088**
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
PERSONNES PHYSIQUES NON RÉSIDENTES	**6**	**3 691**	**18 455**	**0,018**
PERSONNES PHYSIQUES NON RÉSIDENTES	6	3 691	18 455	0,018
TOTAL	**596**	**20 001 529**	**100 007 645**	**100,000**

1. CONDITION D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉ GÉNÉRALE

Les assemblées générales se composent des actionnaires détenant au moins 10 actions pourvu que les actions aient été libérées des versements exigibles.

Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les Statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Ces actionnaires peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

2. PRINCIPALES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une délégation a été accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022 pour émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sur une période de 5 ans à hauteur d'une enveloppe de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission des modalités et conditions de l'emprunt.

04

GOUVERNANCE

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Banque compte trois membres indépendants, un membre représentant les petits actionnaires et 10 membres au total. La banque se conforme ainsi aux dispositions légales et réglementaires, notamment la Directive de la circulaire de la BCT N° 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie sur la gouvernance au sein des Banques et aux Etablissements financiers, et de la réglementation relative au Marché Financier pour les établissements cotés à la bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A. 1. COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION UBCI	NOM ET PRÉNOM	DATE 1ÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT DE MANDAT	VALIDITÉ DU MANDAT
Président	Mr Hassine DOGHRI	27/04/2021	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024
Administrateur	« Meninx Holding »	01/06/2014	27/04/2021	AGO qui statuera sur l'exercice 2023
Administrateur	« Serenity Capital Finance Holding SA » représentée par Mr Mehdi BOUHAOUALA	27/04/2021		AGO qui statuera sur l'exercice 2022
Administrateur	Mr Hakim DOGHRI	27/04/2021		AGO qui statuera sur l'exercice 2022
Administrateur	Mr Radhi MEDDEB	27/04/2021		AGO qui statuera sur l'exercice 2023
Administrateur	Mme Sonya BOURICHA	24/04/2019	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024
Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	Mr Slim ZEGHAL	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025
Administrateur indépendant	Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	27/04/2021	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024
Administrateur indépendant	Mme Samia KAROUI Ep. ZOUAOUI	26/08/2020		AGO qui statuera sur l'exercice 2022
Administrateur indépendant	Mme Neila BENZINA	26/04/2018	27/04/2021	AGO qui statuera sur l'exercice 2023

DÉCLARATION DES FONCTIONS DE RESPONSABILITÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
- Président du Conseil d'Administration des sociétés : CARTE IARD / CARTE VIE / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR CITE / CIIM/ UTIQUE GAZ / COFIB CAPITAL FINANCES / SIDHET/ LINDE GAZ - Membre du Conseil d'Administration des sociétés : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / Serenity Capital Finance Holding SA / ALKIMIA/ NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP/ CAP BANK
- Administrateur : Tunis Call Center / EO Data Center / Mennix OIS / The Coffee Studios / Flat6 Labs / Viamobile / Tunisie Securité / HOLGED
- Gérant de la société INCOM SARL / MB Consulting SARL / ASSARA SARL - Administrateur NG Technologies
- Président Directeur Général : COFITE SICAF - Président du Conseil : Serenity Capital Finance Holding SA - Directeur Général : COTIF-SICAR / SIDHET - Administrateur : CARTE VIE / COFIB CAPITAL FINANCES / Perenity Capital Holding SA / Motor Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF
- Président Directeur Général : COMETE Immobilière - Président du Conseil : COMETE Engineering / COMETE International / COMETE Engineering international / Centre Financier aux Entrepreneurs - Administrateur : Assurances CARTE / Assurances Carte Vie / Société TPR / STEG ER / SONEDE International
- Administrateur : UTP Filiale UBCI, - Administrateur et membre du Comité d'Audit : SAROST SA et TOPIC SA - Gérant de société : STADA Société Tahar de Développement Agricole
- Président Directeur Général : FZ Holding / Z Pack Holding / Altea Packaging Holding Tunisie - Président du Comité d'investissement : Fonds Innovatech - Administrateur : Altea Packaging / FZ Holding & Z Pack Holding / Cogitel (Industrie) / Telnet (Technologie) / MedTech (Education supérieure) / IGPPP (Instance nationale) / IACE (Think Tank) / EFE (ONG œuvrant pour l'employabilité)
- Présidente Directrice Générale : Birimian Holding Limited / Birimian Ventures - Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques : Orange Abidjan Participations - Membre indépendant du Conseil Stratégique Consultatif: Arise II P - Administratrice Indépendante : Groupe Majorel
- Doyenne de la FSEGT (faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis) - Présidente de l'Association des Diplômés de la FSEGT - Directrice du laboratoire de recherche ISEFE (Innovation, Stratégie, Entrepreneuriat, Finance et Economie) - Professeur des Universités en management (Université de Tunis el Manar).
- Président Directeur Général : Wimbee France et de Wimbeetech Tunisie / Africatek Academy / Campusna France et Tunisie

Le Conseil d'Administration de l'UBCI compte à fin 2022 4 femmes sur un total de 10 administrateurs, soit 40% de l'effectif total du Conseil en 2022. L'UBCI confirme ainsi son engagement pour la diversité des genres et la promotion des femmes.

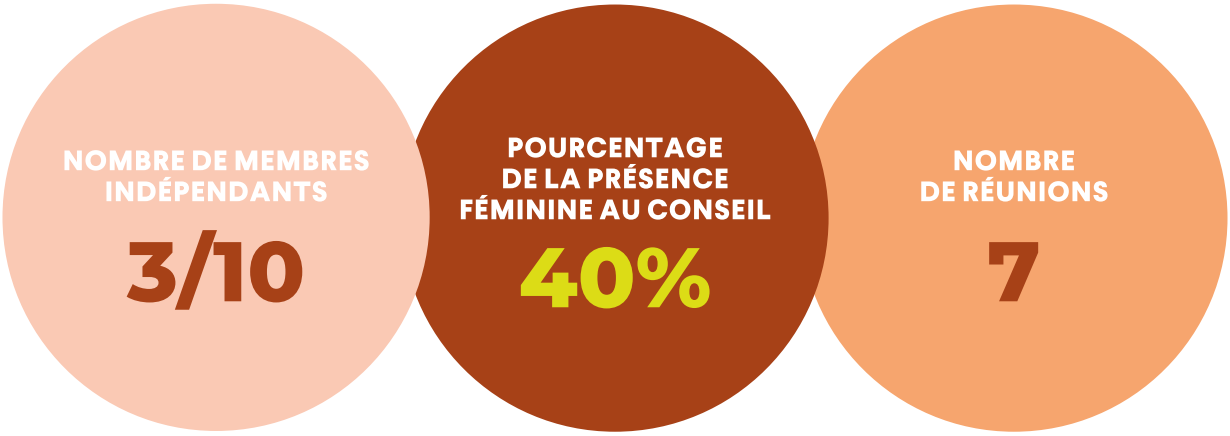

A. 2. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2022 selon le calendrier suivant :

1ER SEMESTRE 2022

28 FÉVRIER	31 MARS	29 AVRIL

2ÉME SEMESTRE 2022

05 JUILLET	23 AOÛT	11 OCTOBRE	22 NOVEMBRE

A.3. RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 190 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et de l'article 13 des Statuts de l'UBCI, par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans. Les Administrateurs personnes morales, sont tenus de désigner un Représentant Permanent.

Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire (articles 190 et 283 du CSC).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Dans le cas où le nombre des membres du Conseil

d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance au regard du nombre minimum requis de membres du Conseil d'Administration.

B. CODE DE GOUVERNANCE

UBCI est convaincue que l'institutionnalisation des principes de bonne gouvernance au sein de la banque lui permettront de clarifier les rôles et les responsabilités du Conseil d'Administration et des Comités le secondant. Définir les normes d'intégrité, et de comportement éthique. Assurer la rentabilité, l'efficacité, la crédibilité et la stabilité financière de l'établissement. Améliorer les relations entre les parties prenantes. Assurer un traitement équitable des actionnaires et préserver les intérêts des actionnaires minoritaires et enfin, garantir la transparence et la divulgation d'une information fiable aux parties prenantes.

B. 1. MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

A ces fins :

Arrête la stratégie globale de l'établissement et surveille sa mise en œuvre :

- Valide la stratégie de développement de l'établissement basée sur une politique formalisée d'appétence pour le risque,
- Fixe d'une manière formalisée des objectifs de croissance et de rentabilité en cohérence avec la politique d'appétence pour le risque et la préservation de la solidité financière de l'établissement.
- S'assure que les moyens humains, financiers et techniques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées.
- Surveille la mise en œuvre effective par la Direction Générale de la stratégie de l'établissement.
- Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions des métiers de la banque et de la finance ainsi que des évolutions réglementaires, économiques et environnementales.

Valide le cadre de Gouvernance de la banque ainsi que les politiques :

- Arrête un cadre de gouvernance en adéquation avec la taille, la complexité et la nature de l'activité ainsi que le profil du risque de l'établissement,
- Arrête et veille à l'application effective de la politique de gestion des conflits d'intérêts,
- Veille à l'ancrage d'une véritable culture du risque dans la gestion de l'UBCI et la surveillance de l'efficacité et l'indépendance des fonctions de contrôle,
- Arrête et veille à l'application effective d'une politique de conformité,
- Arrête une politique de nomination et de rémunération,
- Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de reddition et de divulgation vis-vis des parties prenantes,
- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle à l'égard des parties prenantes. Ces règles sont consignées dans un Code de Conduite.

Surveille le fonctionnement de l'établissement et contrôle l'atteinte des objectifs fixés :

- Contrôle la cohérence de la politique d'intervention de l'organe de direction avec la stratégie et les politiques approuvées, y compris la politique des risques.
- Assure la surveillance de l'efficacité de la gestion de l'établissement par la Direction Générale en s'appuyant notamment sur les travaux des fonctions de contrôle (Conformité, Gestion des Risques et Audit Interne).
- Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, de liquidité, de rentabilité, et de conformité.
- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :
  - Aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
  - Au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes,

- À l'examen et à l'arrêté des comptes,
- À la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Veille à la protection des intérêts des parties prenantes internes et externes :

- Veille à la protection des intérêts des déposants et des usagers des services bancaires et de leurs données à caractère personnel,
- Désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Veille à la consécration d'une véritable culture sociale et environnementale :

- Veille à la consécration d'une véritable culture d'entreprise valorisant le comportement responsable et éthique ainsi que le respect des principes de la responsabilité sociétale et environnementale.
- Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale.
- Contrôle la cohérence entre les actions sociales et environnementales réalisées par la banque et la politique arrêtée.
- Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale.
- Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions sociales et environnementales.

B. 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration doivent disposer des connaissances, compétences et de l'expérience nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions, pour cela le Conseil veillera à ce que chaque membre ait les compétences requises et ait accès aux outils nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont assignées. Le conseil se réfèrera aux critères de nomination de nouveaux administrateurs fixés par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Afin de favoriser l'indépendance, le Conseil d'Administration met en place un environnement garantissant l'esprit critique et l'indépendance des membres entre eux afin de promouvoir un jugement indépendant et objectif.

a. Le président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration est l'interlocuteur des actionnaires et de la Banque Centrale de Tunisie pour les aspects relatifs à la gouvernance de l'établissement ainsi que dans toute circonstance exceptionnelle susceptible d'entraver le fonctionnement de ses organes de gouvernance.

Le président du Conseil d'Administration prépare, coordonne et dirige les travaux du conseil d'administration. Il est chargé notamment d'arrêter l'ordre du jour des réunions de l'organe d'administration en concertation avec la Direction Générale et les autres structures de gouvernance.

Il s'assure de la régularité des réunions de l'organe d'administration et communique à la Direction Générale les requêtes, les commentaires et toute décision du Conseil d'Administration.

Il préside et anime les débats lors des réunions du Conseil d'Administration et veille à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace.

Le Président du Conseil n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par la Direction Générale.

b. Le Secrétariat Permanent du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se dote d'un secrétariat permanent placé sous la hiérarchie directe du Président.

Le Secrétariat Permanent du Conseil d'Administration est chargé de remettre à chaque membre l'ordre du jour ainsi que des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans un délai suffisant pour permettre à chaque membre de bien préparer les questions inscrites à l'ordre du jour. Il a la mission également l'établissement du procès-verbal à la fin de chaque réunion.

B. 3. COMPORTEMENT DE L'ADMINISTRATEUR – DÉONTOLOGIE

- Tous les membres du Conseil d'Administration et les membres de l'organe de Direction sont tenus de Déclarer tout intérêt pouvant donner lieu à un conflit potentiel ou perçu ex. mandats multiples, relations d'affaires ou autres circonstances susceptibles d'interférer avec l'exercice d'un jugement objectif. Ils doivent Déclarer dès qu'ils ont connaissance qu'un sujet devant être discuté lors d'une réunion du conseil ou d'un Comité peut donner lieu à un conflit d'intérêts avant la réunion en question. L'administrateur en situation de conflit ne participera pas à la discussion du sujet objet du conflit, et ne participera pas au vote.
- Le Conseil d'Administration exige de tout candidat appelé à être nommé parmi ses membres ou au sein de la Direction Générale,

une déclaration sur l'honneur permettant de vérifier l'existence ou non de situations de conflit d'intérêts.

- Les membres du Conseil d'Administration doivent, également au cours de leurs mandats, tenir informé l'organe d'administration avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique. La déclaration sur l'honneur doit être signée par tout candidat appelé à être nommé parmi les membres du Conseil d'Administration.
- Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.
- Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.
- Conformément à la politique du Conseil, les administrateurs et la Direction Générale doivent se conduire selon les normes d'éthique les plus élevées. Tous les administrateurs, cadres et employés doivent toujours se comporter de manière éthique et professionnelle, se conformer au Code de conduite et ainsi protéger et promouvoir la réputation et la performance de la banque. Le Conseil d'Administration est responsable du suivi et de l'évaluation de la bonne application du code de conduite.
- Le Conseil d'Administration doit reconnaître, respecter et protéger les droits des actionnaires et assurer un traitement équitable de tous les actionnaires qu'ils soient minoritaires, institutionnels ou étrangers.
- Le Conseil fournira aux actionnaires les informations requises par la loi applicable et établira des mécanismes pour assurer une communication efficace avec les actionnaires.
- Le conseil doit encourager la participation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle afin d'assurer un niveau élevé de responsabilité et de discussion sur la stratégie et les objectifs de la banque.
- Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité.

B.4. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des comités soient en permanence adaptés aux besoins du conseil, aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux dispositions réglementaires.

B.4.1. LE COMITÉ PERMANENT D'AUDIT INTERNE

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

B.4.1.1. RÔLES ET MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité d'Audit est appelé notamment à :

1. Définir les politiques et veiller à leur mise en place

- Définir les politiques d'audit et d'information financière.

2. S'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne en place

- Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, proposer des mesures correctrices et s'assurer de leur mise en œuvre,
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la banque centrale de Tunisie,
- Suivre l'activité des organes chargés des

fonctions de contrôle (Audit interne, gestion des risques et conformité) et donner son avis au conseil sur la nomination du Directeur d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération, et Réviser les principaux rapports de contrôle interne avant leur transmission à la banque centrale de Tunisie.

3. S'assurer du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne

- Contrôler les activités de la Direction d'Audit Interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- Veiller à ce que la Direction d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

4. S'assurer de la qualité et de la pertinence de l'information financière produite

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les états financiers,
- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement,
- Réviser les principaux rapports et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie,
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle,

5. Nomination et évaluation des commissaires aux comptes

- Proposer la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes,
- Donner son avis sur la rémunération des commissaires aux comptes et des auditeurs externes, et
- Donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'UBCI.

B.4.1.2. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

La composition du comité d'Audit est comme suit :

- **Mme Neila BEN ZINA**
  Administratrice Indépendante,
  Présidente du Comité d'Audit ;
- **M. Radhi MEDDEB**
  Administrateur Indépendant, Membre ;
- **Mme Sonya BOURICHA :** Administratrice, Membre.
- **M. Slim ZGHAL**
  Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires, Membre

Il est à noter que Mr Slim ZGHAL, nouvel Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires de l'UBCI, a été nommé membre du Comité d'Audit, sur décision du Conseil d'administration du 22/11/2022.

B.4.1.3 FRÉQUENCE DE RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT EN 2022

Au cours de l'année 2022, le comité d'Audit de l'UBCI a tenu six réunions, en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

1ER SEMESTRE 2022

22 FÉVRIER	29 MARS	22 AVRIL

2ÉME SEMESTRE 2022

02 JUILLET	19 AOÛT	22 DÉCEMBRE

B.4.2. LE COMITÉ DES RISQUES

B.4.2.1. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la surveillance du dispositif de gestion des risques de l'établissement.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité des risques est appelé notamment à :

- **Définir des politiques liées à la gestion des risques et s'assurer de leur mise en place**

- Concevoir, mettre à jour la politique d'appétence aux risques et fixer les limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- Evaluer périodiquement la politique de gestion des risques et sa mise en œuvre,
- Contrôler le respect par la Direction Générale de la politique d'appétence pour le risque, et
- Evaluer la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risque de l'établissement.

- **Assurer le suivi de l'exposition de la banque aux risques**
  - Donner son avis au Conseil d'Administration sur l'identification, la mesure et le niveau de maitrise des risques,
  - Analyser et assurer le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel,
  - Etudier et évaluer les risques liés aux décisions stratégiques prises par le Conseil d'Administration,
  - Suivre l'activité de la structure chargée de la gestion des risques,
  - Donner son avis et approuver les systèmes destinés à la mesure et la surveillance des risques,
  - Adopter les actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques,
  - Valider les plans de continuité d'activité.
- **Assurer le bon fonctionnement de la fonction Gestion des Risques**
  - Assurer la désignation du responsable de la fonction Gestion des Risques, et
  - Veiller à ce que la fonction Gestion des Risques soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

B.4.2.2. COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES

La composition du comité des risques est comme suit :

- **Mme Samia ZOUAOUI**
  Administratrice indépendante, Présidente
- **Mme Laureen KOUASSI OLSSEN**
  Administratrice indépendante, Membre ;
- **M. Hakim DOGHRI**
  Administrateur, Membre ;
- **M. Mehdi BOUHAOUALA**
  Administrateur, Membre.
- **Représentant permanent de MENINX HOLDING**
  Administrateur, Membre.

B.4.2.3. FRÉQUENCE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DES RISQUES EN 2022

Au cours de l'année 2022, le comité des Risques a tenu 15 réunions, en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

1ER SEMESTRE 2022

5 RÉUNIONS **30 MARS**	4 RÉUNIONS **28 JUIN**

2ÉME SEMESTRE 2022

3 RÉUNIONS **28 SEPTEMBRE**	3 RÉUNIONS **20 DÉCEMBRE**

B.4.3. LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

B.4.3.1. RÔLES ET MISSIONS DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans la conception des politiques et des processus relatifs à la nomination et la rémunération des administrateurs et des directeurs des fonctions clés.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité d'Audit est appelé notamment à :

- La conception et le suivi de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés.

- La conception et le suivi de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des Comités, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés,
- La nomination des membres de l'organe d'administration et des Comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions de contrôle,
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités, et
- La conception et le suivi de la politique de gestion des situations de conflits d'intérêts.

B.4.3.2. COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

- **M. Radhi MEDDEB**
  Président du CNR ;
- **Mme Neila BENZINA**
  Administratrice indépendante, membre ;
- **Mme Sonya BOURICHA**
  Membre ;
- **M. Hakim DOGHRI**
  Membre ;
- **Le représentant permanent de MENINX HOLDING**
  Administrateur, Membre.

B.4.3.3. FRÉQUENCE DE RÉUNIONS DU COMITÉ

Au cours de l'année 2022, le Comité de Nomination et de rémunération a tenu 6 réunions en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

1ER SEMESTRE 2022

17 FÉVRIER	29 MARS	27 AVRIL

2ÉME SEMESTRE 2022

01 JUILLET	19 AOÛT	07 OCTOBRE

05

COMITÉ EXÉCUTIF – COMMISSAIRES AUX COMPTES

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF UBCI

M. Mohamed **KOUBAA**
DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Maher **BEN ABDALLAH**
DIRECTEUR DÉPARTEMENT
CORPORATE AND
INVESTMENT BANKING

M. Ouahib **ABDELHADI**
DIRECTEUR DÉPARTEMENT
RETAIL BANKING

Mme Sana **NOUIRA**
DIRECTRICE DÉPARTEMENT
FINANCES

Mme Hager **GABSI**
DIRECTRICE DÉPARTEMENT
JURIDIQUE CONTROLE

M. Noureddine **TARHOUNI**
DIRECTEUR DÉPARTEMENT
RISQUES

M. Sami **EZZINE**
DIRECTEUR DÉPARTEMENT
FINANCEMENTS ET
OPÉRATIONS

Mme Kaouther **DJOUHRI**
DIRECTRICE DÉPARTEMENT
RESSOURCES HUMAINES

Mme Nadia **MASLAH**
DIRECTRICE DÉPARTEMENT
SYSTEMES D'INFORMATION

AUDIT INTERNE ET INSPECTION GÉNÉRALE

Malek **FERAJANI**
AUDIT INTERNE ET
INSPECTION GÉNÉRALE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET MOURAD GUELLATY

MG&CO
Société Mourad Guellaty et Associés
AUDIT & CONSULTING FIRM

CABINET DELTA CONSULT

Delta Consult

JANVIER

L'UBCI accorde un financement de 150 millions de dinars à ENDA TAMWEEL.

FÉVRIER

Lancement campagne PARRAINAGE.

L'UBCI remporte le 1er prix du « Meilleur Manager RSE » et le 3ème prix de la « Meilleure Banque verte » dans le cadre du congrès mondial de l'énergie « Wenercon 2022 »

MARS

Prix UBCI-LAB'ESS de l'entrepreneur(e) SOCIAL(e)

UBCI, sponsor du salon de l'entreprenariat « Ryeda »

UBCI Partenaire de WIDS «Woman in Data Science »

Séminaire clients « Académie de l'Entreprise » spécial « Factoring »

Cérémonie de signature pour célébrer ORACLE - PROFinch comme partenaire du nouveau système d'information

AVRIL

UBCI soutient le programme d'inclusion par la musique « Tunisia 88 »

MAI

UBCI partenaire du Financing investment and Trade in Africa « FITA »

Célébration de l'Aid à l'association « SOS Village »

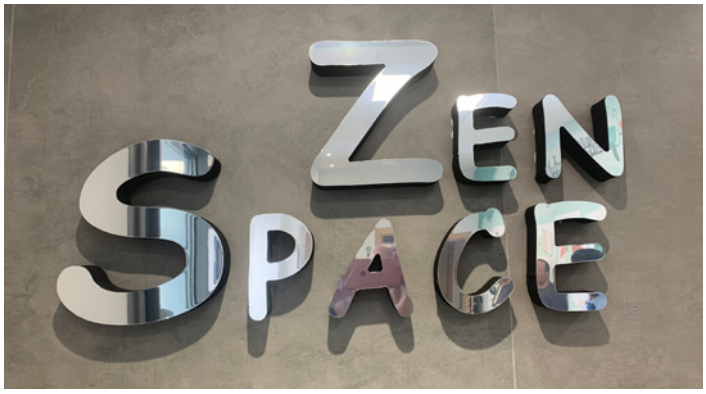

Inauguration de l'espace « Zen Space » au profit des collaborateurs UBCI

JUIN

Lancement des solutions de mobile payment « UBCI PAY » et « UBCI PAYPRO »

JUILLET

UBCI première banque en Tunisie à obtenir le label Engagé RSE par « AFNOR CERTIFICATION »

Campagne de communication CrédiConso

AOÛT

Lancement de la campagne pour les Tunisiens Résidents à l'Etranger

SEPTEMBRE

Participation au forum de l'Officine et promotion de l'offre dédiée aux Professionnels de La Santé

Actions rentrée scolaire à destination des établissements scolaires de Beni Mar et El Barouta

UBCI mécène du tournoi du cœur en soutien à l'association GAIA

OCTOBRE

UBCI, renouvelle son partenariat avec le festival « JAZZ A CARTHAGE » pour soutenir la culture

Action de sensibilisation et dépistage à la prévention contre le cancer dans le cadre de L'OCTOBRE ROSE

NOVEMBRE

UBCI, partenaire officiel des TUNISIAN FINANCE DAYS

Célébration de la fête de l'arbre avec l'association « les amis du Belvédère »

UBCI Partenaire officiel du 18ème Sommet de la Francophonie, dans le cadre d'une action communautaire du secteur bancaire sous l'égide du CONSEIL BANCAIRE ET FINANCIER, sous le slogan « BANQUES CONNECTÉES, BANQUES AU SOMMET »

UBCI, sponsor du Festival de l'Intelligence Economique Francophone (FIEF) tenu en marge du sommet de la francophonie.

DÉCEMBRE

UBCI, mécène de l'événement culturel « l'arbre roi »

Organisation des Rencontres clientèle dans les régions

DISTINCTIONS

“UBCI a renouvelé avec succès sa Certification ISO 9001 Activité Trade & Activité Monétique”

La banque s’est engagée dans une logique de refonte de ses processus opérationnels en se basant sur la méthodologie du Lean Management qui permettra de rationnaliser l’effort tout en assurant la fluidité du parcours et la célérité du service rendu (interne et externe).

La banque poursuit son engagement indéfectible dans la voie de l’excellence de ses métiers. L’un des axes majeurs de développement de l’UBCI est le renforcement de ses relations avec ses clients, en offrant constamment des produits et des services conformes aux exigences des clients et aux exigences réglementaires, en plaçant la satisfaction des clients au cœur de sa stratégie et de son éthique et en faisant de l’écoute clientèle un sujet de qualité permanent, notamment en ce qui concerne les opérations liées aux activités Trade et Monétique.

Dans ce cadre, UBCI a renouvelé cette année avec succès sa Certification ISO 9001 (version 2015) pour les activités Trade et Monétique, pour une période de 3 ans.

Les processus certifiés dans le domaine de la monétique concernent la gestion des cartes bancaires, la gestion des GABs et la gestion des réclamations. S’agissant de l’activité à l’international, les processus certifiés concernent le traitement des opérations de crédits documentaires, de remises documentaires, de virements internationaux et des Garanties Internationales.

La Certification ISO 9001 est la reconnaissance de la part d’un organisme indépendant, de la conformité du Système de Management de la Qualité aux exigences de la Norme ISO 9001.

La Certification ISO 9001 est un label de qualité, garantissant à la Clientèle :

- Un engagement de la banque sur des délais précis, mesurés et maîtrisés ;
- Une maîtrise des processus ;
- Une qualité de service optimale sur l’ensemble du Réseau UBCI.

A travers cette démarche, l’UBCI œuvre à améliorer constamment la qualité de service rendue à sa clientèle. Avec l’adoption d’une politique d’amélioration continue, l’UBCI vise à mesurer la performance et l’efficacité des processus, à analyser les écarts par rapport aux objectifs et à mettre en place les actions correctives qui s’imposent.

07

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1. CHIFFRES CLÉS 2018 - 2022

(TND 000)	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
BILAN						
Total Bilan	3 868 126	3 543 296	3 470 722	3 975 008	4177 564	5,10%
Dépôts et Avoirs Clientèle	2 625 688	2 443 354	2 643 543	3 084 803	3 176 294	2,97%
Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)	2 754 147	2 570 293	2 467 803	2 542 620	2 820 966	10,95%
RESULTATS						
Produit Net Bancaire	228 401	255 009	241 488	265 896	293 072	10.2%
Dotations aux Provisions	-5 698	-1 478	-11 983	-5 309	-4 999	-5,84%
Résultat Net (après impôts)	47 750	57 498	42 125	37 608	59 215	57,45%
DIVIDENDES	24 001	*	20 001	15 001		
Capitaux Propres	353 971	387 467	429 592	447 199	491 413	9,89%
RATIOS FINANCIERS & PRUDENTIELS						
Coefficient d'Exploitation	63,25%	61,80%	63,01%	75.95%	65,28%	-14,05%
Rentabilité des Fonds Propres (ROE) (avant répartition)	13,49%	14,84%	9,81%	8,41%	12,05%	43,29%
ROA	1,23%	1,62%	1,21%	0,95%	1,42%	49,82%
Ratio de Solvabilité	10,39%	11,12%	12,68%	12,94%	13.03%	-0,39%
Taux de créances accrochées	6,10%	6,67%	6,55%	6,62%	5,91%	-10,73%
Taux de couverture des créances accrochées	82,00%	86,97%	83,60%	82,00%	82,20%	0,24%
Loan to Deposit	116,04%	120,00%	109,00%	103,00%	113.146%	9.85%
LCR	210,66%	179,31%	557.25%	472,67%	317,21%	-32.89%
VALEUR EN BOURSE						
Cours de l'Action (au 31/12, en dinars)	23	30	20,12	19,8	22,0	11,11%
Capitalisation Boursière (au 31/12)	460 040	600 050	402 430	396 030	440 034	11.11%
EFFECTIF & RESEAU						
EFFECTIF	1158	1138	1 122	1 125	1 146	1,87%
NOMBRE D'AGENCES	103	103	102	102	102	0,00%

* Suspension de la distribution des dividendes 2019 en référence à la note BCT n° 2020-17 du 1er avril 2020.

2. PRINCIPAUX INDICATEURS 2022

LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Malgré un contexte difficile, l'année 2022 a été marquée par une croissance notable de ses créances. l'UBCI a continué de contribuer au financement de l'économie à hauteur de **2 821 MD** avec une évolution de **11%** par rapport à 2021. La PM Crédits de l'UBCI s'élève à 3.5%.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE KTND

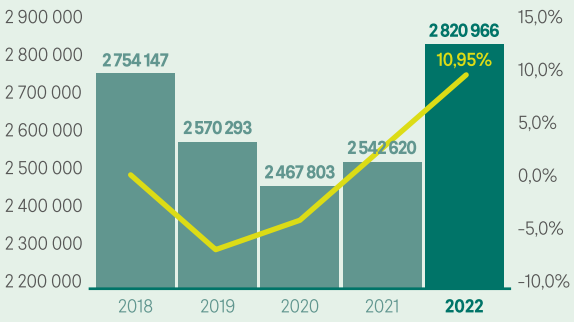

LE BILAN

Poursuite de l'évolution du Bilan de l'UBCI pour la deuxième année consécutive après deux années de contraction pour se positionner à **4 178 MTND** contre **3 975 MTND** en 2021 soit une évolution de **5.10%**.

TOTAL BILAN KTND

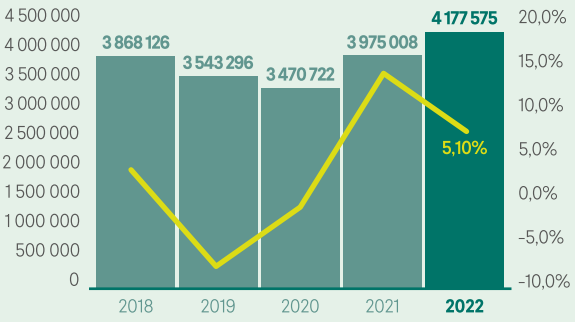

LES DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Malgré une conjoncture très difficile les ressources collectées auprès de la clientèle ont atteint **3 177 MD** en progression de **3%** par rapport à la même période de l'année précédente. La PM des dépôts UBCI est de l'ordre de 3.7%, celles des Dépôts à vue s'élève à 5.6% et des dépôts d'épargne à 5.7%, la classant ainsi à la 8ème position par rapport aux banques de la place.

DÉPÔTS ET AVOIRS CLIENTÈLE KTND

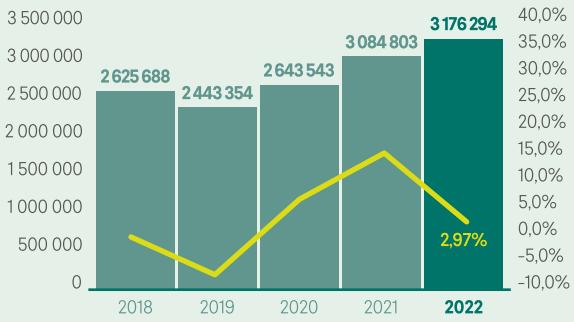

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

Avant répartition du Résultat, le montant des Capitaux Propres au 31/12/2022 s'élève à **491 413 KTND** contre **447 199 KTND** en 2021 soit une évolution de **10%**.

CAPITAUX PROPRES KTND

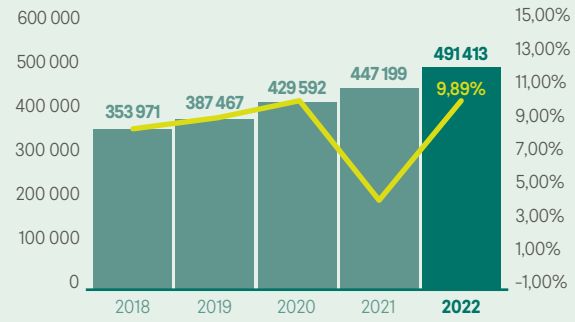

Au terme de l'année 2022, le **ratio de solvabilité** de l'UBCI ou ratio de couverture des risques s'élève à **13.03%** contre **12.94%** en 2021, respectant ainsi l'exigence réglementaire qui est fixée à un seuil plancher de 10%. Ce Ratio correspond au total des fonds propres net sur le total des risques encourus pondérés.

RATIO DE SOLVABILITÉ

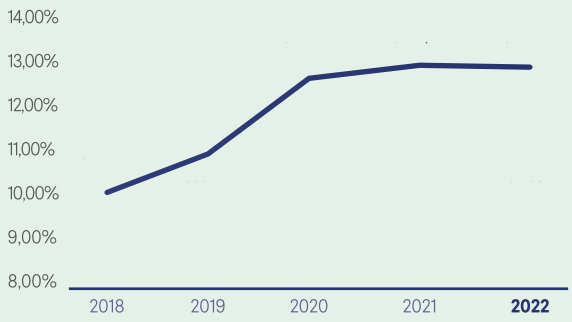

RATIO DE STRUCTURE

Une structure financière Solide.

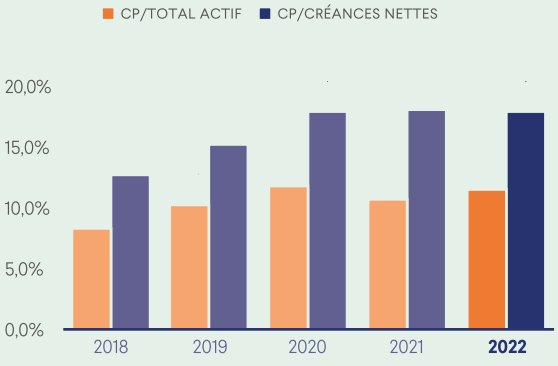

LES RISQUES

Le Modèle de risque de l'UBCI est parmi les modèles les plus performants du secteur.

L'attention portée tant au niveau de l'octroi, que dans le suivi du recouvrement des créances accrochées, s'est traduit par un taux de créances accrochées comprimé à **5.91%** au terme de l'année 2022 contre **6.62%** en 2021.

Le taux de couverture des dites créances par des provisions a atteint **82.2%** en 2022 contre **82%** une année auparavant, confirmant ainsi une gestion prudente et un développement maîtrisé des engagements de la Banque.

Taux de NPL maitrisé, parmi les meilleurs taux du secteur.

TAUX DE CRÉANCES ACCROCHÉES 2018-2022

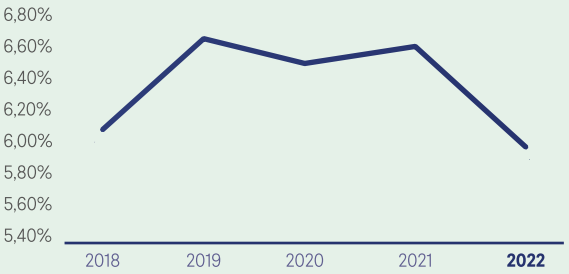

Couverture optimale des créances accrochées.

TAUX DE COUVERTURE DES CRÉANCES ACCROCHÉES

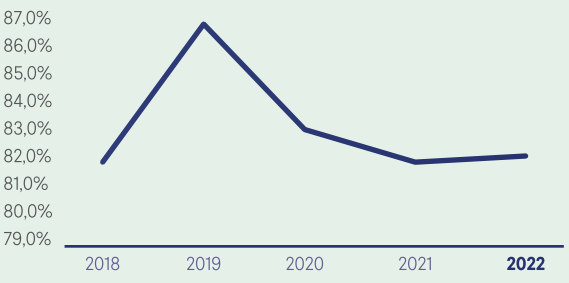

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Malgré le contexte difficile, le **Produit Net Bancaire** a enregistré en 2022 une évolution de **10.22%**, passant de **266 MTND** à **293 MTND**.

PNB KTND

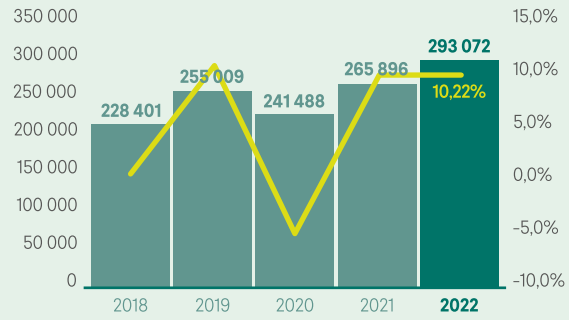

LE RÉSULTAT NET

Le résultat net 2022 s'établit à **59 215 KTND** enregistrant une évolution record de **+57.45%** grâce à une dynamique commerciale retrouvée

TOTAL BILAN KTND

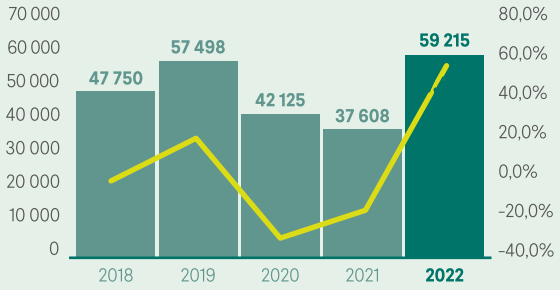

LE COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Le **Coefficient d'Exploitation** s'est nettement amélioré en 2022 pour se positionner à **65.28%** contre **75.95%** une année auparavant gagnant ainsi 10.67 points de pourcentage. Cette amélioration est due à une évolution à deux chiffres du PNB combinée à une maitrise des charges d'exploitation.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION

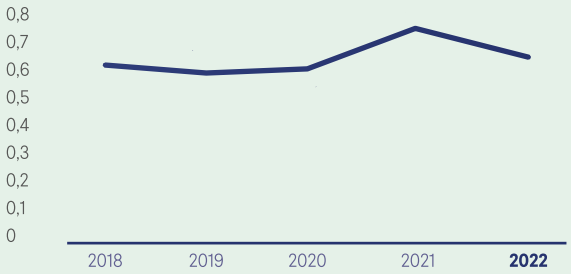

RATIO DE RENTABILITÉ

Ratios de Rentabilité en nette évolution.

RATIO DE RENTABILITÉ

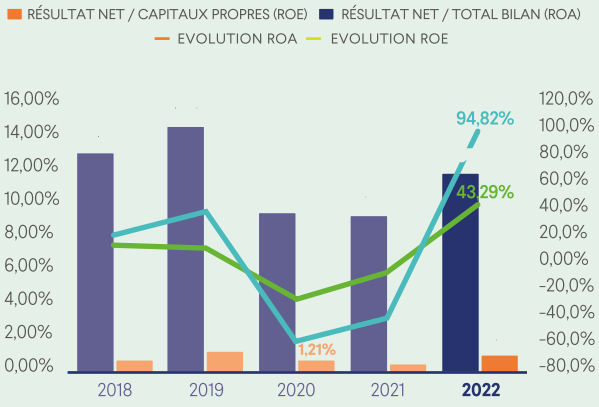

3. COMPTE D'EXPLOITATION

	2021	2022	Var. 2022/2021
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	**265 896**	**293 072**	**10,22%**
Dont net intérêts sur capitaux	152 756	165 200	8,15%
Dont commissions nettes	56 402	60 328	6,96%
Dont revenus du PFE et opérations financières	29 797	33 997	14,10%
Dont revenus portefeuille investissement	26 941	33 547	24,52%
CHARGES D'EXPLOITATION	**-201 947**	**-191 312**	**-5,27%**
Dont frais de personnel	-133 803	-119 353	-10,80%
Dont autres frais Généraux	-60 482	-62 521	3,37%
Dont dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	-7 662	-9 438	23,18%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions	-8 493	-12 714	49,70%
Autres produits d'exploitations	987	877	-11,14%
Corrections de valeurs et dotation aux provisions portefeuille d'investissement	3 184	7 715	142,31%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**59 627**	**97 638**	**63,75%**
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	-376	-6 775	1701,86%
Impôts sur les sociétés	-16 908	-31 648	87,18%
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	-4 735	-	-100,00%
RESULTAT NET	**37 608**	**59 215**	**57,45%**
Effets des modifications comptables	0	0	
RESULTAT NET APRES MODIFICATION COMPTABLE	**37 608**	**59 215**	**57,45%**

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE SPÉCIALE DE RÉÉVALUATION	
SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVANT AFFECTATION	**100 008**	**30 606**	**10 000**	**894**	
Réserves à régime spécial - AGO du 26/08/2020"	-	-	-	-	
Affectation résultat exercice 2019 - AGO du 26/08/2020"	-	-	-	-	
Résultat de l'exercice 2020"	-	-	-	-	
SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2020 AVANT AFFECTATION	**100 008**	**30 606**	**10 000**	**894**	
Réserves à régime spécial - AGO du 27/04/2021"	-	-	-	-	
Affectation résultat exercice 2020 - AGO du 27/04/2021"	-	-	-	-	
Distribution des dividendes - AGO du 27/04/2021"	-	-	-	-	
Résultat de l'exercice 2021"	-	-	-	-	
SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2021 AVANT AFFECTATION	**100 008**	**30 606**	**10 000**	**894**	
Réserves à régime spécial - AGO du 27/04/2022"	-	-	-	-	
Affectation résultat exercice 2021 - AGO du 27/04/2022"	-	-	-	-	
Distribution des dividendes - AGO du 27/04/2021"	-	-	-	-	
Résultat de l'exercice 2022"	-	-	-	-	
SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2022 AVANT AFFECTATION	**100 008**	**30 606**	**10 000**	**894**	

RÉSERVE POUR RÉINVEST EXONÉRÉ DISPONIBLE	RÉSERVE POUR RÉINVEST EXONÉRÉ INDISPONIBLE	RÉSERVE À RÉGIME SPÉCIAL	RÉSERVE À RÉGIME SPÉCIAL DEVENUE DISPONIBLE	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	MODIFICATIONS COMPTABLES	TOTAL
37 988	**-**	**1 402**	**-**	**149 071**	**57 498**	**-**	**387 467**
(15 037)	-	-	-	15 037	-	-	-
-	-	-	-	57 498	(57 498)	-	-
-	-	-	-	-	42 125	-	42 125
22 951	**-**	**1 402**	**-**	**221 606**	**42 125**	**-**	**429 592**
(4 031)	-	-	-	4 031	-	-	-
-	-	-	-	42 125	(42 125)	-	-
-	-	-	-	(20 001)	-	-	(20 001)
-	-	-	-	-	37 608	-	37 608
18 920	**-**	**1 402**	**-**	**247 761**	**37 608**	**-**	**447 199**
-	-	(1 402)	-	1 402	-	-	-
-	10 000	-	-	27 608	(37 608)	-	-
-	-	-	-	(15 001)	-	-	(15 001)
-	-	-	-	-	59 215	-	59 215
18 920	**10 000**	**-**	**-**	**261 770**	**59 215**	**-**	**491 413**

4. PLAN STRATÉGIQUE UBCI 2023-2025

En KTND	REALISE 2022	BUDGET 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025
PRODUIT NET BANCAIRE	**293 072**	**324 690**	**353 605**	**387 871**
IPNA	165 200	187 584	204 467	224 914
COMMISSIONS	60 328	65 638	71 545	78 700
REVENUS DU PFE ET OPERATIONS FINANCIERES	33 997	37 397	41 136	45 250
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	33 547	34 071	36 456	39 008
FRAIS DE GESTION	**-191 312**	**-214 858**	**-225 904**	**-239 285**
FRAIS DE PERSONNEL	-119 353	-132 481	-143 079	-154 525
AUTRES FRAIS GENERAUX	-62 521	-70 505	-60 761	-63 799
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	-9 438	-11 872	-22 064	-20 961
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**101 760**	**109 832**	**127 700**	**148 586**
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	877	965	1 061	1 167
PROVISIONS SUR CREANCES, HB ET PASSIF	-12 714	-21 200	-16 000	-16 000
PROVISIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	7 715	3 562	3 811	4 078
RESULTAT D'EXPLOITATION	**97 638**	**93 159**	**116 573**	**137 831**
AUTRES RESULTATS ORDINAIRES	-6 776--			-
IMPOT SOCIETE	-31 648	-31 331	-39 683	-47 677
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**59 214**	**61 828**	**76 889**	**90 155**
RESULTAT EXTRAORDINAIRE-				
RESULTAT NET	**59 214**	**61 828**	**76 889**	**90 155**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	**65,3%**	**66,2%**	**63,9%**	**61,7%**

Le plan stratégique de l'UBCI 2023-2025 vise un Résultat Net à l'horizon de 2025 de 90 155 KTND soit une évolution de 52.3% par rapport à 2022.

D'autre part le Plan stratégique vise aussi l'amélioration du Coefficient D' Exploitation de 3.6 point de pourcentage pour s'établir à 61.7% contre 65.3% au terme de l'exercice 2022.

Cet objectif sera réalisé grâce aux efforts qui seront déployés par la banque pour l'augmentation de nos revenus. En effet, la banque a engagé depuis 2021 divers projets de restructurations et de réformes majeures de son dispositif en mesure de lui permettre d'atteindre les objectifs définis par son conseil d'administration et d'être en capacité d'afficher une ambition de leader dans ses métiers.

La transformation de notre système d'information est en bonne voie d'achèvement et ce fort de l'implication de l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes.

Avec ce nouveau système d'information, l'UBCI aura tous les atouts en main pour mettre en œuvre sa nouvelle vision, élargir son offre de produits et services en se projetant vers la banque de demain dotée d'un Open Banking Digitale avec un ancrage DATA permettant une vision 360 du client.

08

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En 2022, le cours de l'action UBCI a enregistré une évolution de +14.9 % par rapport à 2021. Courant l'année, le cours a fluctué entre 19.8 TND au plus bas et 23.1 TND au plus haut.

Le rendement annuel du titre UBCI s'élève à **+ 14.9%**.

Les échanges sur la valeur UBCI, durant l'année 2022, ont porté sur 341 909 titres, soit un volume de **7 467 millions de dinars**. Au 31/12/2022, la capitalisation boursière de l'UBCI totalisait **440 millions** de dinars contre 396 millions à fin 2021 soit une évolution de **11.1%**.

ÉVOLUTION DU COURS UBCI

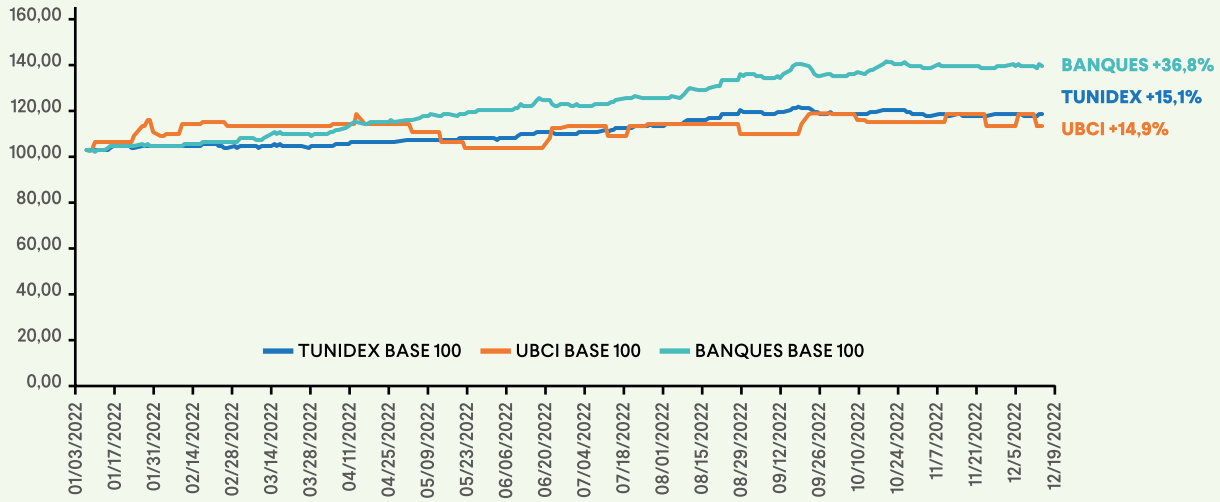

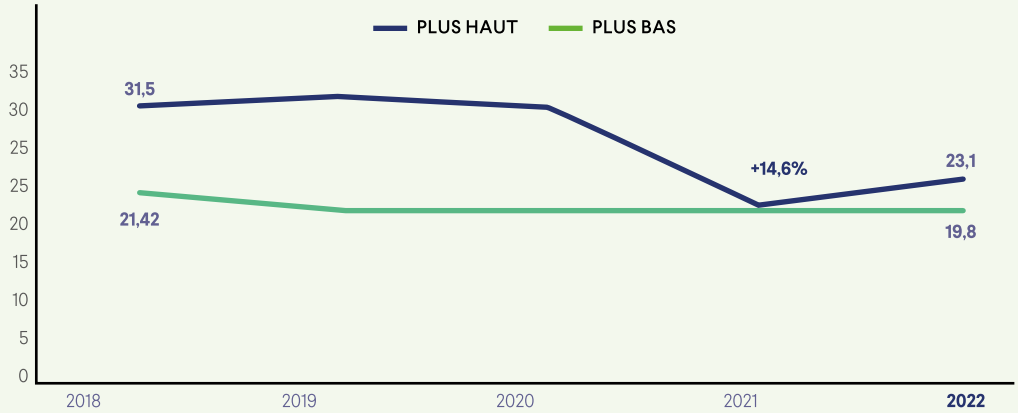

ACTION UBCI	2018	2019	2020	2021	2022
Cours le Plus Haut	31,5	32,93	31,8	20,15	23,1
Cours le Plus Bas	21,42	20,08	19,9	19,50	19,8
Cours Moyen du mois de décembre	22,923	29,82	20,36	19,93	22,49
Cours au 31/12	23	30	20,12	19,80	22
Capitalisation boursière au 31/12 (Mille TND)	460 035	600 050	402 980	396 030	440 034
Coupon de l'Exercice	1,200	*	1,000	0, 750	
Coupon / Valeur Nominale	24,00%		20,00%	15,00%	
Rendement (Coupon / Cours au 31/12)	5,22%		4,97%	3,79%	

* Suspension de la distribution des dividendes 2019 en référence à la note BCT n° 2020-17 du 1er avril 2020.

CAPITALISATION BOURSIÈRE

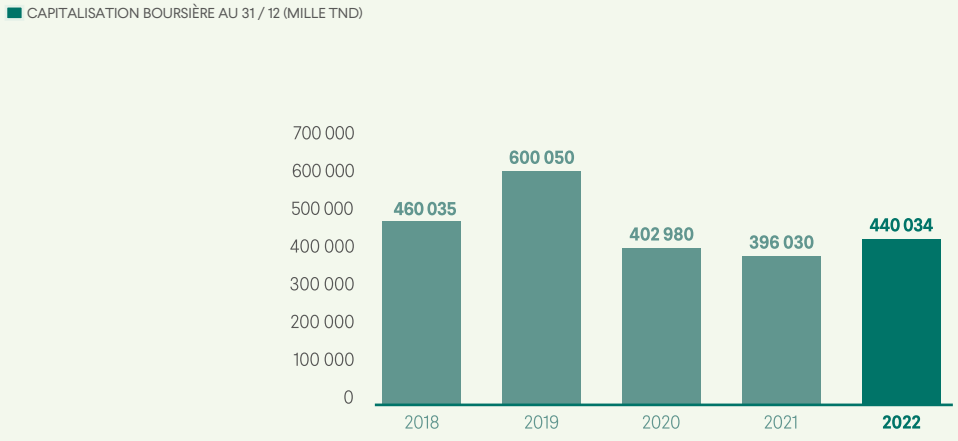

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE 2022

2022

- **ÉTATS FINANCIERS AU 31.12.2021 AVANT AG** — PUBLIÉS LE 14 AVRIL 2022
- **INDICATEURS D'ACTIVITÉ T1-2022** — PUBLIÉS LE 21 AVRIL 2022
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** — ORGANISÉE LE 29 AVRIL 2022
- **ÉTATS FINANCIERS AU 31.12.2021 POST AG** — PUBLIÉS LE 31 MAI 2022
- **INDICATEURS D'ACTIVITÉ T2-2022** — PUBLIÉS LE 20 JUILLET 2022
- **ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2022** — PUBLIÉS LE 31 AOÛT 2022
- **RAPPORT ANNUEL 2021** — PUBLIÉ EN AOÛT 2022
- **INDICATEURS D'ACTIVITÉ T3-2022** — PUBLIÉS LE 20 OCTOBRE 2022
- **INDICATEURS D'ACTIVITÉ T4-2022** — PUBLIÉS LE 20 JANVIER 2023

09

ACTIVITÉ DES MÉTIERS

"Une ambition commerciale grandissante malgré une conjoncture économique incertaine."

L'UBCI confirme sa volonté de poursuivre sa dynamique de croissance commerciale sous le signe de l'excellence relationnelle et la disruption sur le marché financier en veillant à préserver une qualité optimale de ses risques.

A. CORPORATE AND INVESTISSEMENT BANKING

En 2022 et dans un contexte économique difficile, le Corporate & Investments Banking (CIB) a réalisé de bonnes performances en continuant d'accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets.

La bonne dynamique commerciale s'est poursuivie ce qui a permis d'augmenter sensiblement les encours de crédits et de dépôts. Une grande réactivité des équipes commerciales a permis de confirmer cette tendance.

De gros deals ont été concrétisés principalement sur la ligne de clientèle Grandes entreprises et PME et avec des décaissements plus de 250 MD de crédits Moyen terme.

Comme corollaire à cette bonne dynamique commerciale, le PNB du Corporate a enregistré une bonne progression dans la maitrise des risques.

Forte par sa nouvelle organisation matricielle filières-métiers, la DCIB continue à développer le concept de Banque de référence à destination de ses clients Corporate.

Ce concept qui vise un gain en proactivité et en expertise nous démarque de la concurrence. Il est de plus en plus apprécié par nos clients et prospects qui trouvent dans cet accompagnement des réponses précises à leurs questions et demandes d'assistance dans une conjoncture qui nécessite de plus en plus le recours aux spécialistes.

La création de la Direction Investissement & Solutions financières vient en réponse à ces attentes pour accompagner les clients en matière de restructuration financière, d'accompagnement en matière de consolidation du haut de bilan, Nous avons de fortes ambitions pour cette nouvelle structure dont l'objectif est de répondre aux besoins de notre clientèle.

A.1. CASH MANAGEMENT

L'année 2022 a enregistré une bonne dynamique des revenus du Cash management.

L'intérêt de la clientèle pour notre plateforme Digitale de Cash Management se poursuit avec des ventes et des flux en progression par rapport à 2021.

Notre équipe commerciale Cash management, grâce à la qualité du service assurée et à sa proactivité, demeure un atout reconnu par la clientèle.

Courant l'année 2022, la banque a travaillé sur la stabilisation de la nouvelle version WEB de Scan Chèques destinée aux clients Corporate Grand Remettants.

A.2. LEASING

Une bonne dynamique commerciale soutenue tant au niveau du Corporate que du Retail, ayant conduit à la réalisation des objectifs de production annuels avec une progression des mises en loyer par rapport à 2021. L'évolution de l'activité a été réalisée avec une bonne maitrise du risque.

L'équipe commerciale leasing continuera à appuyer sur le plan expertise leasing, à contribuer et à accompagner l'appareil commercial par le biais des visites conjointes, ciblage des opérations et gros deals, moyennant les requêtes mises en place, suivi avec les prescripteurs, concessionnaires, … clients et non clients. Laquelle synergie a contribué en 2022 à l'ouverture de nouveaux comptes.

A.3. FACTORING

L'exercice 2022 a été marquée par la réalisation de performances exceptionnelles en termes de financements par rapport à 2021. Des encours moyens et un PNB en progression.

A.4. SALLE DES MARCHÉS

Dans un contexte très difficile aussi bien à l'international que sur le marché local la Salle des marchés de l'UBCI a continué à accompagner ses clients dans le respect des règles d'éthique de marchés. Des synergies ont été mises en œuvre au sein de la Direction Corporate pour permettre aux équipes des marchés des capitaux de fournir des solutions adéquates et de confirmer aussi le rôle de partenaire auprès de la clientèle de l'UBCI.

C'est grâce à une bonne gouvernance et une bonne maitrise des risques, que les activités des marchés des capitaux ont continué à contribuer activement aux résultats de la Banque.

B. RETAIL BANKING

Le Retail Banking se réorganise afin de mieux répondre aux besoins des clients particuliers, professionnels et TPME.

Au niveau des métiers du Retail, la banque a opté pour une démarche de proximité centrée clients en se dotant de quatre centres d'affaires Retail au niveau des régions Tunis Nord, Tunis Sud, Sahel et le Sud, permettant de décentraliser les flux d'opérations au niveau régional et maximiser la fluidité des processus opérationnels et la prise en charge de ses clients.

Au plus près de ses clients Particuliers et Professionnels, la force commerciale s'est organisée par marchés et s'est dotée d'équipes d'animation afin de répondre de manière personnalisée aux besoins de chaque segment. L'offre de financement a été enrichie par un éventail de services financiers et extra-financiers. Les clients ont notamment accès aux prestations de conseil financier qui mettent l'expertise sectorielle et financière de ses conseillers au service des projets de développement de ses clients.

Engagée et responsable, la Banque Retail adresse l'ensemble des segments du Retail. Elle est présente au niveau des universités afin d'accompagner les jeunes étudiants et de leur proposer des solutions de financement de leurs parcours académiques.

Par ailleurs, la banque Retail cultive la proximité en accompagnant ses clients dans leur quotidien. Elle offre notamment l'accès au crédit de consommation afin de faciliter l'accès de ses souscripteurs à leurs besoins en termes de produits et services de consommation.

B.1. PERFORMANCES COMMERCIALES

Les encours moyens de dépôts ont progressé de 6%. Les encours moyens de crédits ont augmenté de 4%, portés notamment par la progression des crédits à la consommation.

Le coût du risque est maintenu à des niveaux satisfaisants sur les Marchés des Particuliers et des Professionnels, et l'écart entre les encours de ressources et les encours de remplois évolue favorablement, permettant de maintenir intacte, notre capacité à octroyer des crédits et à financer l'activité professionnelle et les projets privés de nos clients.

B.2. MARCHÉ DES TPME

Convaincue de l'importance de l'écosystème des TPME en Tunisie, la Banque met l'accent sur le développement du marché des TPME et développe un modèle spécifique d'accompagnement.

Ce modèle inclut des offres de financement et d'investissement adaptées et un suivi spécialisé approprié afin d'adresser ce marché de la manière la plus adéquate. Cet accompagnement est assorti d'un renforcement des outils de maîtrise de risque et du développement des synergies entre les différents métiers du factoring, du leasing, de la banque privée et de la bancassurance.

B.3. DIGITAL

L'UBCI a lancé en 2022 ses solutions de Mobile Payment, UBCIPAY et UBCIPAY PRO.

Ce produit met à la disposition de ses clients Particuliers et Professionnels des solutions modernes et sécurisées, leur permettant de bénéficier d'une panoplie de services pour gérer eux-mêmes et à tout instant, leurs opérations de banque au quotidien. Ces nouvelles solutions digitales ont été conçues conformément aux normes de sécurité internationales et aux recommandations de la BCT, pour un environnement de paiement mobile normalisé et dynamique.

L'objectif étant d'adhérer à un écosystème interconnecté entre les banques, s'inscrivant dans la stratégie nationale de développement des paiements digitaux et du decashing.

B.4. BANCASSURANCE

Forte de son alliance avec le Groupe La Carte, l'UBCI a créé une nouvelle filière dédiée au développement de l'activité de bancassurance.

Cette filière est rattachée au Département Retail et en lien fonctionnel avec l'ensemble des équipes commerciales du réseau. La principale mission de cette nouvelle structure est de développer les ventes en produits d'assurance, tout en continuant à diversifier l'offre de la Banque en produits d'assurance. Le lancement et la commercialisation d'une nouvelle solution d'Epargne Vie a été assurée avec succès, en synergie avec les équipes commerciales de La Carte Vie, au service des clients particuliers et professionnels de la banque.

B.5. BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée est un concept innovant sur le marché tunisien. Il s'agit d'un métier qui propose à une catégorie de clientèle ciblée et exigeante, une offre personnalisée pour l'accompagner dans la gestion courante de sa relation avec sa banque, ainsi que dans la réalisation de son projet patrimonial.

Cette approche globale du patrimoine associe plusieurs experts, dont notamment un spécialiste de l'offre et des gestionnaires de mandats, experts en ingénierie patrimoniale, proposant une offre spécifique en réponse à l'ensemble des besoins privés de leurs clients.

Une équipe dédiée, ainsi que des outils et des process permettant d'apporter une qualité de service optimale et un cadre sécurisé, ont été déployés au niveau de la Banque Privée, composé aujourd'hui de 3 centres, dont un centre à Tunis doté d'un banquier privé chargé de la gestion des grandes fortunes, ainsi que de deux centres à Sousse et à Sfax, exerçant en synergies avec leurs Directions Régionales respectives.

B.5. CRÉDIT CONSO UBCI

Le Crédit Conso UBCI est la première plateforme de crédits scorés en Tunisie, permettant aux enseignes partenaires d'offrir à leurs clients une solution de crédit pour l'achat de produits en magasin.

Il s'agit d'une activité de crédits à la consommation en B to B, disponible auprès des principales enseignes de la grande distribution, ainsi qu'auprès d'une sélection de partenaires dont notamment les universités privées. Cette offre est destinée aussi bien aux clients de l'UBCI qu'aux non clients. Elle propose des modalités d'octroi souples, avec une réponse immédiate, à distance.

10

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Depuis quelques années, l'UBCI s'est engagée dans une démarche RSE pour devenir une banque citoyenne et responsable. Notre volonté est de continuer à progresser en matière de déploiement et de partage de nos pratiques en matière de RSE. Nous avons choisi d'adopter cette démarche en adoptant les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et en s'alignant avec les **normes GRI**, référentiel de reporting le plus utilisé et le plus reconnu au monde. Avec une écoute attentive de nos parties prenantes, nous prenons en compte leurs attentes et souhaitons renforcer un dialogue ouvert et constructif qui répond aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de l'UBCI est fondée sur les meilleures pratiques de gouvernance et veille à la consécration d'une véritable culture d'entreprise valorisant le comportement responsable et éthique ainsi que le respect des principes de la responsabilité sociétale et environnementale. Le pilotage des engagements RSE de la Banque est assuré par la Direction RSE. Un plan d'action RSE est mis en place avec pour priorité de sensibiliser et d'impliquer les collaborateurs afin qu'ils puissent être acteurs à part entière de cette démarche. À l'UBCI, la RSE est une démarche structurée, qui implique l'ensemble des entités de la banque et qui anime et guide les décisions au quotidien à tous les niveaux.

LES PILIERS DE LA DEMARCHE RSE UBCI

ECONOMIQUE

- ETHIQUE, VALEURS ET INTÉGRITÉ
- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE
- SATISFACTION DES CLIENTS
- RESPECT DES LOIS ET CONFORMITÉ
- PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CLIENTS
- INVESTISSEMENTS & FINANCEMENTS RESPONSABLES
- ACHATS RESPONSABLES
- FINANCEMENT DES PROJETS À IMPACT POSITIF

SOCIAL

- EGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMME/FEMME
- DIVERSITÉ ET NON-DISCRIMINATION
- SANTÉ & BIEN-ÊTRE
- DIALOGUE SOCIAL

CIVIQUE

- RESPECT DES DROITS HUMAINS
- ACTIONS CITOYENNES POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

ENVIRONNEMENT

- RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
- INVESTISSEMENTS & FINANCEMENTS RESPONSABLES
- LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'UBCI PREMIERE BANQUE TUNISIENNE LABELISEE 'ENGAGE RSE'

Le 4 juillet 2022, l'UBCI a obtenu **le Label 'Engagé RSE-Confirmé'** et rejoint ainsi une communauté de près de 200 organisations labellisées dans le monde. Avec ce Label, l'UBCI confirme une fois de plus son statut de banque engagée pour un développement durable. Le Label Engagé RSE est un Label très exigeant où plus de 50 critères sont examinés selon la norme **ISO 26000**, il est délivré par un organisme indépendant expert, « AFNOR Certification », qui l'atteste suite à une évaluation sur site menée avec l'entreprise qui fournit des preuves objectives de la maitrise des impacts sociaux, environnementaux et économiques de ses activités. Les 7 domaines questionnés par ce Label sont les 7 questions centrales de l'ISO 26000 (la gouvernance, les droits de l'homme, les relations et les conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local).

L'UBCI PRIMÉE 2 FOIS AU CONGRES MONDIAL WENERCON 2022

Sous le thème **« La banque durable et l'accès à la finance verte pour les PME, les banques et les établissements financiers »**, l'UBCI a pu être primé en deux fois. Elle a reçu le 1er prix du manager RSE, décerné par l'APBT dans le cadre du Congrès mondial de l'énergie « Wernercon 2022 » et le 3ème prix de banque pour leur engagement en faveur de la transition énergétique. Le but de cette manifestation est de fournir une compréhension commune de l'importance du changement climatique, de ses impacts et de ses effets sur le domaine des affaires, les instruments innovants et les sources de financement pour des projets respectueux de l'environnement.

PILIER 1. RESPONSABILITÉ ECONOMIQUE

L'UBCI a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière éthique les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois. En Tunisie, les Petites et Moyennes Entreprise (PME) représentent 95% du tissu industriel du pays ; elles sont donc le vivier principal de création d'emplois et représentent l'axe majeur de développement de l'économie nationale. Dès lors, le financement de ce type d'entreprise est une priorité pour la banque.

1.1. LA LIGNE VERTE DE FINANCEMENT « SUNREF »

L'UBCI a renforcé, depuis plusieurs années, son adhésion au concept de finance verte ou finance durable. Au 31/12/2022 10 Millions d'euros de projets ont été réalisé.

L'UBCI a l'ambition de soutenir la transition de l'économie tunisienne vers un modèle plus sobre en carbone et moins polluant. Pour cela, une ligne de crédit SUNREF de 15 millions d'euros, objet d'un accord entre l'UBCI et l'AFD (Agence française pour le développement) a été mise en place par la banque.

1.2. LE FINANCEMENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIERE

De même, parce que le monde de l'entreprise ne répond pas uniquement à une logique financière mais également à une mission sociétale explicite et prioritaire.

La microfinance représente un levier important dans le développement économique et la création d'emploi. En tant que banque citoyenne, l'UBCI s'engage à soutenir les institutions de microfinance afin de développer leurs activités et assurer l'inclusion financière.

La microfinance permet aux populations à faibles revenus exclues du système bancaire traditionnel d'avoir accès à des services financiers (crédit, épargne, transferts d'argent…) par l'octroi de microcrédits soutenant le développement de petits projets économiques.

Dans ce cadre, l'UBCI est partenaire avec 5 IMF's: **Enda Tamweel, Taysir, Baobab, Advans et CFE.**

L'UBCI a signé en 2022 une convention de prêt entre la banque et l'institution de microfinance Enda Tamweel pour un montant total de 150 millions de dinars déblocable sur 3 ans, à raison de 50 millions de dinars par an. A travers ce financement, Enda Tamweel vise à accélérer sa croissance. La banque a aussi octroyé un crédit MT de 5 millions de dinars à CFE.

1.3. SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

L'UBCI a été toujours engagée pour participer au développement des entreprises et notamment les PME, en leur apportant des ressources financières et des conseils stratégiques et depuis quelques années,

elle a donné une priorité accrue à l'inclusion financière, en soutenant l'entreprenariat social.

- LE PRIX UBCI DE L'ENTREPRENEUR SOCIAL AVEC LE LAB'ESS

Chaque année, l'UBCI et le Lab'ESS coorganisent le prix de l'Entrepreneur Social. Ce prix est à sa 4ème édition et vise à valoriser les initiatives innovantes et à fort impact social et/ou environnemental et à mettre en valeur des jeunes entrepreneurs ayant suivi un parcours d'accompagnement dédié à l'innovation sociale. Le but est de faire des entrepreneurs sociaux, des exemples de réussite, capable de changer d'échelle et de démontrer leur impact.

Cette année, les entrepreneurs de la 8ème promotion d'incubation ont participé au concours appuyé aussi par les partenaires du Lab'ess (L'AFD et Expertise France). A l'issue des présentations des projets et devant un jury composé de collaborateurs de la banque et de professionnels tunisiens et étrangers opérant dans l'économie sociale et solidaire :

1. Le premier Prix a été attribué à **Hend Ksiaa** pour son projet **Sourires Aux Anges** ayant pour objectif de protéger les bébés et enfants des perturbateurs endocriniens grâce à sa marque de produits bio et naturels d'hygiène et de soin. Grâce à ce prix, le lauréat décroche une dotation de 7000 dinars pour la structuration de son projet.
2. Le 2ème Prix d'une dotation de 4000 dinars est décerné, au projet **« BIOHEAT »**, proposant une gamme de produits combustibles écologiques issus de la valorisation des grignons d'olives.
3. Le 3ème Prix d'une prime de 3000 dinars revient au projet **« Chkarty »**, une marque de sacs et accessoires en tissus recyclés, réalisés de manière artisanale.

A travers ce concours, l'UBCI et le Lab'ess allient leurs forces pour valoriser les initiatives à fort impact social, en générant pour les lauréats un accompagnement dédié, dans leurs démarches de recherche de financement.

- INTEGRER DES CRITERES RSE DANS NOS ACTIVITES DE FINANCEMENT

L'UBCI s'engage à financer ses clients dans le cadre de principes de finance responsable, dans une approche maîtrisée des risques ESG. En tant qu'établissement bancaire finançant des industries présentant de multiples enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), l'UBCI est confrontée à des enjeux éthiques variés, qui requièrent une vigilance dans les décisions de financement et d'investissement. Une gestion appropriée des risques ESG est primordiale car elle contribue à la maîtrise du risque financier que représentent les financements et investissements de la Banque. Le dispositif de gestion des risques ESG s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques, autour de l'élaboration de politiques de financement et d'investissement encadrant les activités de l'UBCI dans les secteurs présentant de forts enjeux ESG.

PILIER 2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'UBCI est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Pour cela, elle apporte une attention particulière aux fondamentaux du développement du capital humain ainsi qu'à la promotion de la diversité. Le dialogue social a été renforcé et accompagnée à travers des actions d'amélioration de la vie sociale des salariés et confirmant l'engagement durable de la Banque sur les sujets de santé et de bien-être socioprofessionnel. Enfin, la Formation a accompagné les métiers dans leurs besoins en termes de gestion des risques et de conformité.

- UN ENGAGEMENT POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE HOMME/FEMME

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de l'UBCI, avec quatre grands axes d'actions pour favoriser l'égalité professionnelle : la sensibilisation, le développement des compétences, le networking et le mentoring. Au sein de l'effectif de la banque, la part des femmes est en constante augmentation, et l'UBCI se situe au-dessus de la moyenne parité Homme/ Femme des banques de la place.

- OPÉRATION COUP DE POUCE

Le programme Coup de pouce, qui est à sa 7éeme édition et qui a pour but d'encourager les salariés pour des causes solidaires et humanitaires portées par leurs associations dans la santé, pauvreté et précarité. Courant cette année, Cinq projets ont été sélectionnés par le Comité :

- **L'Association APAHT-Rades** pour soutenir les parents qui ont des enfants handicapés ;
- **L'Association de la Voix de l'Enfant de Nabeul** en vue des enfants défavorisés qui sont abandonnés sans soutien familial vivant dans la précarité ;
- **L'Association tunisienne des implantés cochléaires (ATIC)** qui aide les démunies pour l'achat de l'implant des cochléaires et la prise en charge du jeune enfant utilisateur d'implant ;
- **'Helmet Ajyal'** qui consiste à la rénovation de

l'école primaire Henchir Selta située à Jelma de Sidi Bouzid ;

- **Association MOTOCYCLISTE ' BARDO BIKERS' Toys Run** avec l'achat de jouets distribués par les Motards dans les hôpitaux à la veille de l'Aïd El Fitr.

- OPÉRATION 'MICRO DON'

Le principe Micro Don consiste à proposer aux collaborateurs d'une manière volontaire de contribuer via un don mensuel de 1 Dinar et des millimes du salaire servi sur 12 mois, au financement d'actions caritatives dans les thèmes suivants : Culture, Solidarité, Education, Santé et Environnement. A cette contribution vient s'ajouter celle de la banque UBCI d'un montant équivalent. Sur les cinq projets proposés, il a été décidé de retenir 2 projets visant à la protection de l'enfance et l'inclusion sociale.

- Le premier est celui du Centre des handicapés de Mghira à Fouchana qui demande d'équiper une salle dédiée aux enfants autistes.
- Le deuxième projet retenu est celui de SOS village Akouda qui demande en urgence le remplacement des chaudières installées depuis plus de 13 ans dans les 10 maisons familiales. L'objectif étant de protéger les enfants orphelins du froid d'hiver.

PILIER 3. RESPONSABILITÉ CIVIQUE

L'UBCI contribue à des initiatives de portée nationale et locale dédiées à la solidarité et la culture. Nous agissons contre l'exclusion et les discriminations ; encourager le bénévolat des salariés ; soutenir la scolarisation, l'éducation et l'insertion professionnelle et encourager l'expression artistique, préserver et valoriser le patrimoine culturel tunisien.

- ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE

L'UBCI marque la rentrée scolaire par son engagement dans l'éducation des enfants tunisiens. Ces actions s'inscrivent dans une volonté constante de lutter contre l'abandon scolaire en milieu défavorisé pour offrir un cadre éducatif motivant aux écoliers. Cette année, des représentants de la banque ont ainsi visité les 18 et 19 septembre 2022, respectivement l'école primaire de Beni Mar (Gouvernorat de Zaghouan) en collaboration avec l'association « Rotaract Les Berges du Lac » et l'école primaire El Brouta dans la délégation d'El Fahs pour une opération solidaire de distribution de cartables fournis avec des manuels scolaires, cahiers et fournitures scolaires. L'école brouta a été rénovée par l'UBCI en 2021 pour un montant de 101KTND. En 2022, l'UBCI a choisi le projet d'extension de l'école Birine à Sidi Hassine avec un budget de 90KTND.

- ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DU TISSU ASSOCIATIF

L'UBCI est un partenaire historique de l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS qui œuvre à l'aide à l'enfance en danger et prend en charge des enfants sans soutien familial, orphelins, enfants abandonnés ou en danger. L'association gère aujourd'hui quatre villages à Gammarth, Siliana, Mahrès et Akouda. Dans ce contexte, L'UBCI soutient également les manifestations sportives à caractère caritatif organisées dans le but de collecter des fonds pour financer diverses actions en direction des plus démunis. C'est par exemple le cas du « Tournoi du cœur » de l'association Gaïa qui est organisé annuellement au profit des enfants handicapés de GAIA.

- L'UBCI PARTENAIRE DE CONVERGENCES TUNISIE

L'UBCI a participé cette année à la 4éme édition du « Forum Convergences Tunisie » qui s'est tenue le 1er décembre 2022 à la « Cité de la culture ».

Il s'agit du rendez-vous majeur des acteurs et actrices de l'Économie sociale et solidaire de la Tunisie de demain. Au programme, des tables-rondes interactives, des ateliers et des espaces d'échanges autour du thème « vers une Tunisie Zéro Exclusion, Zéro Carbone et Zéro Pauvreté ». Cette nouvelle édition mettra en lumière la nécessité de réadapter le système économique aux enjeux sociaux et environnementaux, comme l'égalité des genres ou la gestion durable des ressources naturelles…

L'UBCI a participé dans l'atelier intitulé **« Jeunes entrepreneurs »** pour mettre en avant son engagement dans l'inclusion socio-économique des jeunes et dans le développement d'un contexte propice pour l'entreprenariat social, projet porté collectivement par la société civile, les acteurs privés et les institutions publiques.

- L'UBCI PARTENAIRE DE "WOMEN IN DATA SCIENCE"

A l'occasion de la journée internationale des femmes, l'UBCI en Partenariat avec l'association « Re*connect » ont co-organisé l'événement « Women in DATA Science (WiDS) » qui a pour objectif d'inspirer les différentes générations de femmes à étudier et utiliser l'intelligence artificielle dans leurs domaines d'activité. Des interventions de qualité ont été portées par des femmes ingénieures tunisiennes et étrangères, qui ont eu plaisir à partager leur parcours professionnel. Leur réussite est un exemple à suivre pour toutes les jeunes femmes, futures chercheuses ou ingénieures.

- ENGAGEMENT POUR LA CULTURE

L'UBCI soutient l'événement culturel « L'Olivier, Arbre Roi », dédié à la valorisation de l'huile d'olive tunisienne, qui a lieu du 15 au 25 Décembre 2022 au cœur de la Marsa. Il s'agit d'une exposition artistique collective rendant hommage à l'olivier à travers des circuits artistiques, de créateurs et culinaires. Ces circuits rassemblent plus d'une trentaine d'artistes dont les œuvres sont visibles à la Marsa chez XYZ concept store, à la galerie Driba et la galerie Mille Feuilles. Une nouvelle expérience dédiée à la valorisation et au renforcement de l'image de « l'or vert » à travers l'art, les créations et une dégustation de l'huile d'olive.

PILIER 4. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'UBCI considère la lutte contre le changement climatique comme une priorité et s'est engagée à contribuer au financement de la transition vers une économie bas carbone. La banque affiche une volonté de renforcer son engagement dans le financement de la transition énergétique, conformément à la politique du pays qui souhaite investir de manière significative dans les énergies renouvelables. Notre responsabilité environnementale se traduit par notre engagement à soutenir la stratégie nationale pour satisfaire une demande croissante d'électricité au moindre coût et dans le respect de l'environnement.

- PROJET BIODEV2023 TUNISIE

L'UBCI fait partie du dialogue multi-partie organisé par le fonds mondial pour la nature WWF en faveur du projet Biodev2030 en Tunisie. A travers sa responsabilité environnementale, L'UBCI a représenté le secteur financier et a participé aux diverses réunions organisées sur les modalités de préservation de la biodiversité en Tunisie. BIODEV2030 est une démarche innovante et pilote d'intégration de la biodiversité dans les filières économiques prometteuses en termes d'engagement d'acteurs et de capacités d'évolution et d'adoption de pratiques permettant de contribuer à la préservation de la biodiversité en Tunisie durant la prochaine décennie.

- PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Notre responsabilité environnementale se traduit par notre engagement à diffuser de bonnes pratiques environnementales auprès du plus grand nombre. Notre objectif est de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable et réaliser des actions en faveur du climat, des jeunes, de l'entrepreneuriat social et des écosystèmes locaux.

- REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER :

Le secteur bancaire est par nature très papivore : relevé de compte, enveloppes, dossier de crédits, bordereaux de change..., les documents imprimés en manquent pas, pour cela La banque a initié plusieurs actions pour réduire la consommation du papier notamment en lien avec l'impression. L'opération « Paper Gift » s'est inscrite également dans cette démarche de réduction de la consommation de papier dans les DAB de la banque. Ces diverses actions, développées initialement dans un but pédagogique de sensibilisation, se sont pérennisées et sont vécues comme une démarche pro active de réduction de l'impact humain sur l'environnement.

- GESTION OPTIMISEE DES DECHETS :

Courant l'année 2022, l'UBCI a lancé un projet pour améliorer le traitement et la valorisation des déchets : Tri sélectif des déchets ; Définition des points de collecte et de regroupement ; Valorisation et traçabilité ; Intervention d'organismes spécialisés pour le traitement des déchets électroniques et cartouches d'impression. La gestion du matériel informatique obsolète se fait en collaboration avec des partenaires ayant pour mission de revaloriser le matériel informatique usagé.

- ACCULTURATION A L'ECOLOGIE :

Entreprise citoyenne, l'UBCI veille à impliquer ses collaborateurs et ses clients dans une démarche de réduction de leur impact sur l'environnement en travaillant à la vulgarisation de la Green attitude. En lien avec les Objectifs de Développement durables (ODD), l'UBCI soutient l'agriculture urbaine et durable en faisant connaître les techniques agricoles axées sur l'économie de l'eau. C'est dans ce contexte que l'UBCI a installé un jardin potager sur la terrasse de son immeuble UBCI Habib Bourguiba avec l'appui d'un jeune entrepreneur "Grow it yourself ". Cette année, les collaborateurs de la banque se sont déplacés au parc du belvédère pour célébrer la fête de l'arbre avec la collaboration de l'association de amis du Belvédère et "Urban Green". L'objectif est de planter des arbres et de promouvoir une alimentation positive qui suit le rythme des saisons hors sol sur des petites surfaces.

11

PROFIL DE RISQUE

A. PROFIL DE RISQUE DE L'UBCI

Le Département des Risques (DR) a pour principale mission le suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI à travers des reportings réguliers.

Son rôle s'étend également à la supervision des risques opérationnels, des risques de marchés et contribue, à travers la Direction Etudes, Recherches & Développement, à l'implémentation des modèles de notation et de scoring.

Le suivi et le pilotage des grands agrégats du portefeuille des engagements est assuré en s'appuyant sur des tableaux de bord établis par l'équipe Reporting rattachée au pôle Contrôle et Surveillance des Risques (CSR).

Le dit reporting permet de donner une visibilité quant à la cartographie des engagements et son évolution, ainsi que sur les indicateurs de risque standards et précoces.

Ce support constitue un des éléments de calibration de l'appétence au risque de l'UBCI et permet d'informer et d'alerter les instances concernées de toute dégradation des risques.

B. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Au 31-12-2022, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit :

REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR FILIERE

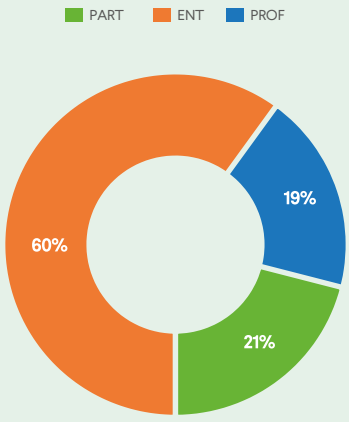

B.1. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR FILIÈRE DE CLIENTÈLE

La répartition est relativement stable par rapport à 2021 :

Légère hausse de la part des engagements de la filière « Entreprise » qui passe de 58% à 60%. En contrepartie on note une légère baisse de la part des engagements de la filière « Particuliers » et « Professionnels » avec respectivement 21% contre 22% et 19% contre 20% en 2021.

B.2. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR NATURE DE CRÉDIT SELON LA FILIÈRE

REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR NATURE DE CREDIT SELON LA FILIERE

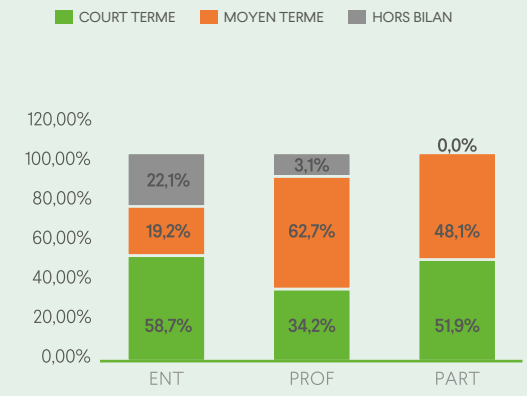

B.3. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le portefeuille de crédits (Hors nos clients Leasing et BU Personal Finance) est réparti sur l'ensemble du territoire national en 4 « zones » :

- Tunis Nord : Principales agences : Bizerte, Charguia, … ;
- Tunis Sud : Principales agences : Bourguiba, Essadikia, Megrine, Grombalia, …;
- Sahel : Principales agences : Nabeul, Monastir, Sousse, … ;
- Sud : Principales agences : Sfax, Gabes, Gafsa … ;

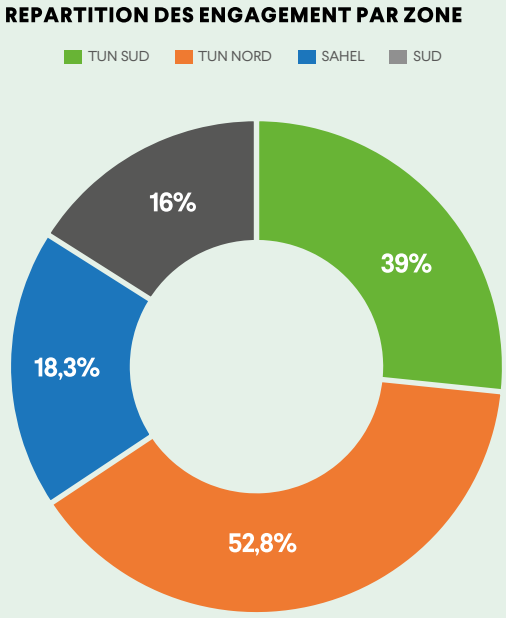

C.2. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR SECTEUR

Le portefeuille est diversifié, le secteur du commerce étant très varié.

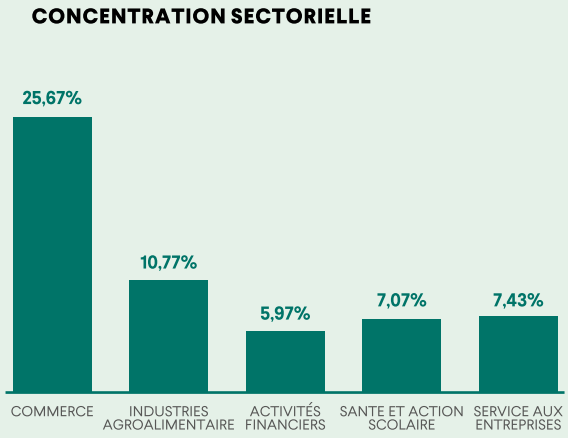

DETAIL DU SECTEUR DU COMMERCE	POURCENTAGE D'ENGAGEMENT
Autres commerces de gros	16,91%
Intermédiaires du commerce en produits divers	16,40%
Commerces de gros alimentaires spécialisés divers	9,71%
Commerce de véhicules automobiles	9,39%
Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail	8,53%
Superettes, supermarchés et hypermarchés	4,64%
Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	3,54%

C. POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT POUR LA COUVERTURE DES RISQUES

C.1. PROVISIONS INDIVIDUELLES

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définissent les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Au 31-12-2022, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit :

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

C.2. PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire n° 2023-02 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2022 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24.

La provision collective constituée par la banque au 31 décembre 2022 s'est établie à 34.291 KTND, soit une dotation complémentaire de 9.298 KTND par rapport au stock de l'exercice 2021.

C.3. PROVISIONS ADDITIONNELLES

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2022, s'élève ainsi à 3.426 KTND.

C.4. COMPOSITION DÉTAILLÉE DES FONDS PROPRES AU 31-12-2022

RUBRIQUES	MONTANT
FPNB - FONDS PROPRES NETS DE BASE	460 384
FPC- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	35 185
FPN- FONDS PROPRES NETS (FPNB+FPC)	494 569

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	
Risques encourus sur bénéficiaires >= 5% des fonds propres nets < 3 * FPN	1,05
Risques encourus sur bénéficiaires > = 15 % des fonds propres nets <1.5*FPN	0,16
Risques encourus sur groupe de bénéficiaires < 25 % FPN	-
Risques encourus sur les parties liées < 1* FPN	0,11

12

ELÉMENTS DE CONTRÔLE INTERNE

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne du Groupe UBCI est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité de la Direction Générale et la supervision du Conseil d'Administration.

Le contrôle permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense. Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui permet d'assurer la maîtrise globale des risques tout en cherchant à atteindre les objectifs stratégiques fixés.

Ce dispositif a pour objectifs, notamment, d'assurer :

- Une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs et le code de conduite dont le Groupe UBCI s'est doté et avec les politiques définies dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale,
- Le développement d'une culture du risque de haut niveau chez les Collaborateurs,
- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne,
- La fiabilité de l'information interne et externe,
- La pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière,
- La sécurité des opérations,
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Sa mise en œuvre passe, en particulier, par la promotion d'une culture de risque et d'éthique de haut niveau auprès de tous les collaborateurs et dans les relations du Groupe UBCI avec les tiers, clients, intermédiaires ou fournisseurs ainsi qu'avec ses actionnaires

Les risques visés sont les risques de toute nature que le groupe prend volontairement ou rencontre dans l'exercice de ses activités : risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque opérationnel, risque de non-conformité et de réputation, risque de liquidité et de financement, risque de gestion Actif-Passif, Risque de souscription d'assurance.

La réalisation des objectifs est indissociable de la prise de risque. La maîtrise des risques lui apporte donc une contribution essentielle.

On rappellera que le dispositif de contrôle interne est complété par le dispositif de contrôle externe opéré par les commissaires aux comptes, les régulateurs et, le cas échéant, des organismes externes mandatés à cet effet (organismes certificateurs, etc.)

La prise de risque est au cœur des métiers du Groupe UBCI. De ce fait, un contrôle interne adapté est pour le Groupe une nécessité.

Les textes en vigueur imposent à l'UBCI d'être dotée d'un dispositif de contrôle interne comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique.

Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général du CMF, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations du Comité de Bâle.

1.1. RÔLE DES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale :

La Direction générale, sous la supervision du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne. A ce titre, principalement Le Directeur général supervise directement les fonctions majeures du dispositif de contrôle interne (Conformité, Risques, Finances et contrôles, Audit Interne).

Il rend compte au Conseil d'administration ou à son comité compétent du fonctionnement de ce dispositif,

La Direction générale est destinataire des principaux rapports relatifs au Contrôle Interne,

Elle fixe les politiques de prise de risque du Groupe, participe aux décisions les plus importantes en la matière et rend les ultimes arbitrages dans le cadre des processus d'escalade.

Elle évalue et contrôle périodiquement l'efficacité des politiques, dispositifs et procédures du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances.

Le Conseil d'administration :

Détermine, sur proposition du Directeur général, la stratégie et les orientations de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre,

- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise,
- Arrête les critères et seuils de significativité des incidents qui doivent être portés sans délai à la connaissance du Comité des risques, ou directement à sa connaissance,
- Approuve le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place,
- Procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité,
- Procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du Contrôle Interne,
- Évalue et contrôle périodiquement l'efficacité du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate.

Le Président du Conseil d'administration :

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de lui permettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent. Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction générale des évènements et situations relatifs à la vie du Groupe, notamment quant à l'organisation et les risques.

Il reçoit du Directeur général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur les procédures de contrôle interne. Il peut demander au Directeur général toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités pour l'accomplissement de leur mission.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des comités spécialisés.

Les comités spécialisés du Conseil d'administration :

Des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil. Ces comités se réunissent à leur convenance au moins six fois par an, avec ou sans participation de membres de la Direction générale ou de Collaborateurs du groupe.

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein du Groupe des questions relevant de la compétence de ce Comité.

1.2. LES FONDAMENTAUX DU DISPOSITIF

Le dispositif de contrôle interne repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par le management et l'ensemble des Collaborateurs.

Règles fondamentales du Contrôle Interne :

La Charte relative au dispositif de contrôle interne énonce les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'UBCI et qui sont :

- La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord la responsabilité des opérationnels : au minimum un contrôle par l'Opérationnel sur les opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie dans le cadre de sa responsabilité managériale doivent être exercés ;
- Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quel que soit son niveau et ses responsabilités : Chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- Le Contrôle Interne est exhaustif : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles ;
- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches : elle s'exerce entre origination, exécution, comptabilisation, règlement et contrôle avec la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique ;

- La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un deuxième regard : l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser. Le contrôle exercé par une fonction de contrôle permanent peut prendre la forme d'un deuxième regard (évaluation contradictoire et préalable et résolution des différents par le principe de « l'escalade ») ;
- Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée : Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et de contrôle interne et les Comités d'audit interne en sont des instruments privilégiés.
- Le Contrôle Interne est traçable : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

Description synthétique de trois lignes de défenses du Contrôle Interne :

La 1ère Ligne de Défense :

- **Niveau 1 du contrôle :** regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

  Les opérationnels réalisent des contrôles qui font partie intégrante de l'exécution des opérations. Ces vérifications réalisées au fil de l'eau, consistent pour chaque opérateur, à s'assurer de la régularité des opérations qu'il traite par rapport aux ordres des clients, aux textes organiques et aux dispositions réglementaires ou légales.

  Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe contrôlent dans le cadre de leur responsabilité managériale les opérations et s'assurent qu'elles sont effectuées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de continuité conformément aux instructions en vigueur.

  Ils procèdent également au contrôle des entités et activités placées sous leur responsabilité dans le cadre de leurs plans d'actions et des visites périodiques qu'ils sont amenés à effectuer auprès de ces entités.

- **Niveau 2 du contrôle :** il est effectué de manière permanente et systématique à posteriori sur site ou à distance à l'appui de contrôles ciblés portant sur un échantillon de transactions suivant une périodicité adaptée et une méthodologie définie. Il a pour objet de vérifier la régularité et la conformité des opérations, de s'assurer du respect des procédures et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle de niveau 1 et de suivre les risques majeurs identifiés.

  Il s'exerce par le biais des points de surveillance fondamentaux (PSF), qui constitue des contrôles à caractère obligatoire, couvrant les risques majeurs identifiés au sein de chaque famille de risque. Il est effectué par des Fonctions de contrôle permanent de manière nécessairement indépendante.

  Il se répartit entre :

- Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle intégrées dans l'organisation opérationnelle des Entités : la Direction des Risques (les contrôles de second niveau risque de crédits), de la Direction Finances (Les contrôles de second niveau comptables), la Direction Juridiques (les contrôles de second niveau juridique) et la Direction Conformité (les contrôles de second niveau conformité, les contrôles exercés par ces fonctions sont réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante ;
- Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle non intégrées dont certaines activités nécessitant une technicité ou une spécialisation exercent à titre secondaire des fonctions de contrôle permanent. C'est le cas la Direction des systèmes d'informations (Les contrôles de second niveau informatique et de Juridiction), la Direction de ressources humaines (Les contrôles de second niveau RH), les contrôles exercés par ces fonctions sont réalisés par une équipe de manière indépendante ;
- Les Fonctions de contrôle permanent de certaines filiales qui ont une obligation réglementaire de désigner un contrôleur interne ;
- Les contrôles exercés par les Fonctions de contrôle permanent distinctes des Entités opérationnelles. Les contrôles sont réalisés par une équipe de contrôleurs permanents indépendants des entités opérationnelles.

Un projet de centralisation & d'optimisation des contrôles piloté par le Département Risques avec la contribution de l'Audit interne et les fonctions de contrôles est en cours de déploiement.

Ce projet a pour objectif :

- Renforcement de la couverture de risque et de l'optimisation des contrôles,
- Des contrôles plus opérationnels et orientés Risque,
- Des contrôles indépendants, plus efficaces et pertinents,
- Revue de la notation de points de contrôle pour adapter l'identification des zones de
- Risque au contexte de l'entité et l'environnement local,
- Une Meilleure qualité des contrôles,
- Simplification et rationalisation des contrôles,
- Assurer le caractère inopiné des contrôles.

La 2ème Ligne de Défense :

La fonction Risque par le biais de la Direction Risque Opérationnel & Contrôle « RISK ORC » exerce un contrôle indépendant de deuxième ligne de défense et partagé avec l'entité opérationnelle est nécessaire à la prise de décision,

La Direction RISK ORC entant que 2ème ligne de défense est en charge du challenger indépendant des contrôles,

Le Contrôle Indépendant Testing désigne des contrôles réalisés indépendamment par la deuxième ligne de défense pour s'assurer que le dispositif de contrôle de la 1ère ligne de défense est conçu et mis en œuvre effective et de manière efficace, et pour but d'améliorer le dispositif de la 1ère ligne de défense (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des méthodologies fixées, …),

La 2ème ligne de défense est responsable de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques du cadre et des actions de la 1ère ligne de défense,

La 3ème Ligne de Défense :

- **Niveau 3 du contrôle :** il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par l'Audit Interne, rattachée fonctionnellement à la Direction Générale et hiérarchiquement au Président du Comité d'Audit.

2. SYSTÈME DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ET DES PROCÉDURES INTERNES

2.1. EVALUATION DU RESPECT DES LIMITES DE PRISE DE RISQUE

Les limites fixées en matière de division des risques de crédit sont celles de la réglementation tunisienne. Ce sont des limites par rapport aux fonds propres pour éviter les concentrations sur certaines contreparties.

Les ratios de concentration et de division des risques sont respectés au 31/12/2022.

Le ratio de couverture des risques mesure le degré de couverture des risques encourus (bilan/ hors bilan et risque opérationnel) par les fonds propres de la Banque (fonds propres de base + fonds propres complémentaires).

Le taux règlementaire est d'au minimum 10% à fin 2022.

Il est élaboré trimestriellement et est le résultat du rapport Fonds propres / risques encourus.

Le ratio de couverture des risques ou de solvabilité au 31/12/2022 s'élève à 12.89%

Les travaux sont engagés trimestriellement avec les commissaires aux comptes pour validation des différentes évaluations avant de les soumettre au conseil d'administration pour approbation.

2.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les contrôles comptables ont pour vocation de structurer les travaux de contrôle exercés sur l'intégration des données des systèmes Opérations dans le système comptable, d'assurer leur efficacité et de faire le lien entre les contrôles à réaliser et les procédures et normes existantes. Il ne se substitue pas aux contrôles de premier niveau.

Ces contrôles permettent de :

1. S'assurer du respect des critères de classification des actifs et passifs.
2. S'assurer du correct déversement des justes valeurs dans le système comptable.

3. S'assurer de la correcte comptabilisation au coût amorti des actifs et passifs concernés.
4. S'assurer du correct déversement des données des systèmes de Front Office / Métier dans le système comptable (Back Office et Finances).
5. Rapprocher les données comptables des données de gestion à la date de clôture.
6. Rapprocher les titres détenus pour compte propre ou pour le compte des clients et le relevé externe à la date de clôture.

Les résultats des contrôles réalisés sont globalement satisfaisants.

2.3. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le dispositif d'évaluation de la qualité des systèmes d'information est articulé autour de contrôles réalisés à différents niveaux et complémentaires entre eux en matière de maîtrise du risque, Il vise à couvrir les risques majeurs majoritairement liés au fonctionnement des systèmes informatiques et pour s'assurer :

- Que le dispositif en place, en termes de moyens/processus/gouvernance, permet de supporter et développer la stratégie de la banque et atteindre ses objectifs.
- Que le dispositif de continuité informatique est bien mis en place. Et que les exercices de bascule des actifs critiques en FailOver et FailBack vers/et depuis le site secours sont bien réalisés.
- Que les plans de secours Informatique sont faits par actifs informatique critique. Et qu'ils sont révisés périodiquement.
- Que les projets sont suivis, ainsi que les risques liés aux projets sont analysés et soumis en comité de décision (Investissement, Pilotage, Go mise en production, etc.).
- De la maîtrise du périmètre des applications confiées à la production IT.
- Du respect du processus de changement production.
- Du respect de processus de gestion de la Capacité Infra/Telecom.
- De la maîtrise de la gestion des incidents et des problèmes.
- De la maîtrise des processus clés de la production et visibilité sur leurs performances.
- De la sécurisation interventions et accès au Datacenter.

Les objectifs de la sécurité informatique (et en particulier modalités de préservation de l'intégrité et de la confidentialité des données, ainsi que mesures spécifiques mises en place pour l'activité de banque en ligne) :

- Protéger les infrastructures essentielles à la conduite des activités et des données dont la divulgation, le vol ou l'altération auraient des conséquences graves pour la banque, ses clients, ses partenaires ou collaborateurs.
- Soutenir la stratégie de développement de la banque et accompagner l'évolution des usages (Digital Working, mobilité,) en recommandant des dispositifs de sécurité innovants en réponse au caractère ouvert de l'environnement numérique
- Contribuer à la performance globale de la banque et au respect de ses engagements en préservant l'efficacité des moyens informatiques, en améliorant la capacité de la Banque à détecter et réagir aux nouvelles menaces, en assurant un niveau de sécurité « acceptable » au meilleur coût.
- Respecter les obligations légales et règlementaires (en termes de protection des données personnelles, lutte contre la fraude informatique, certification PCI-DSS ...)

13

RESSOURCES HUMAINES

A. CHIFFRES CLÉS

1 146
COLLABORATEURS DONT **45 %** DE FEMMES

50% FEMMES
AU NIVEAU DU COMITÉ EXÉCUTIF

70%
DES COLLABORATEURS AYANT UN NIVEAU UNIVERSITAIRE

41,5
MOYENNE D'ÂGE

15,2
ANCIENNETÉ MOYENNE

61%
DES COLLABORATEURS EN FRONT OFFICE

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE L'UBCI

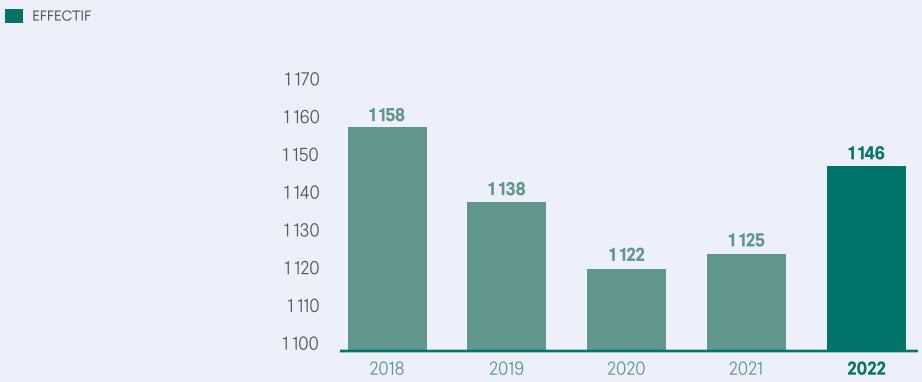

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE

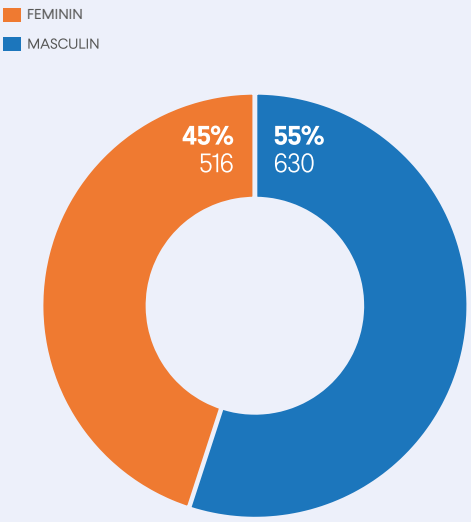

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIERS

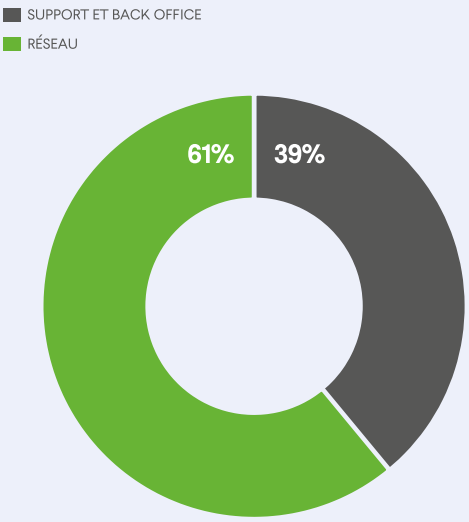

PYRAMIDE DES ÂGES

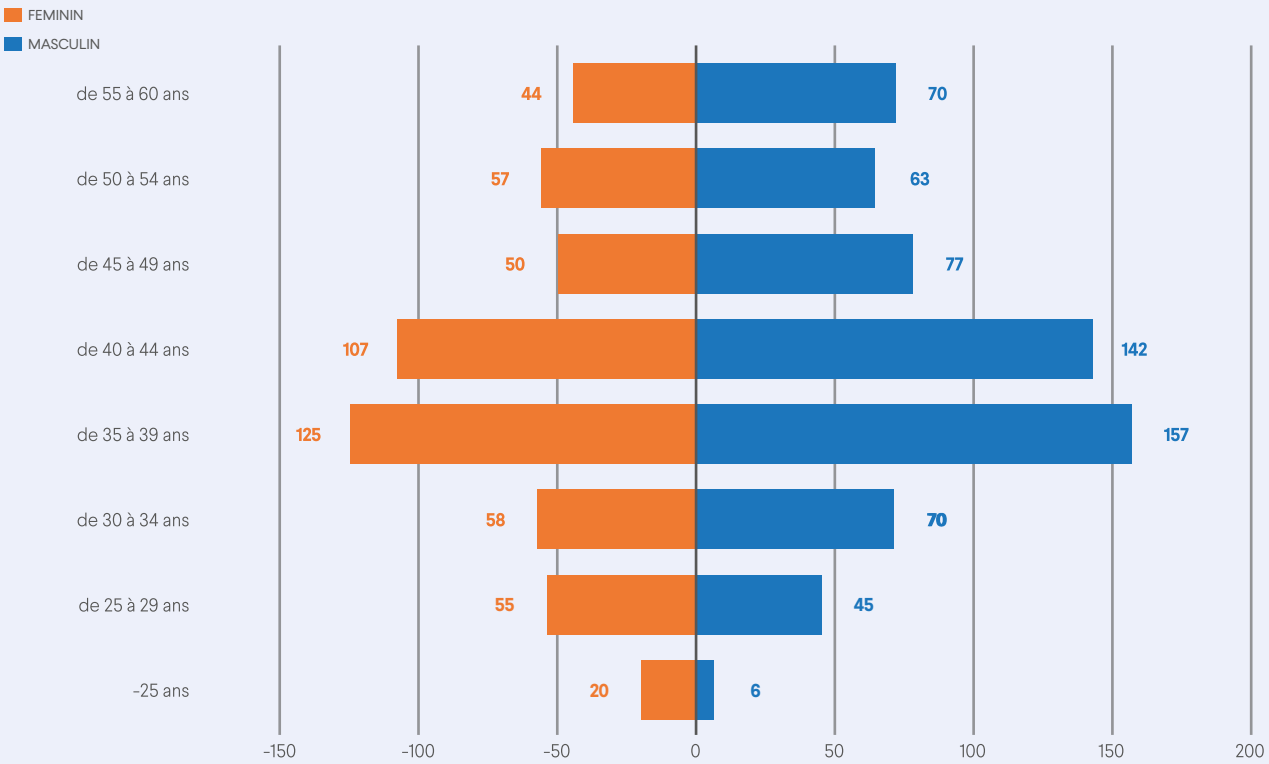

PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS DANS LA BANQUE

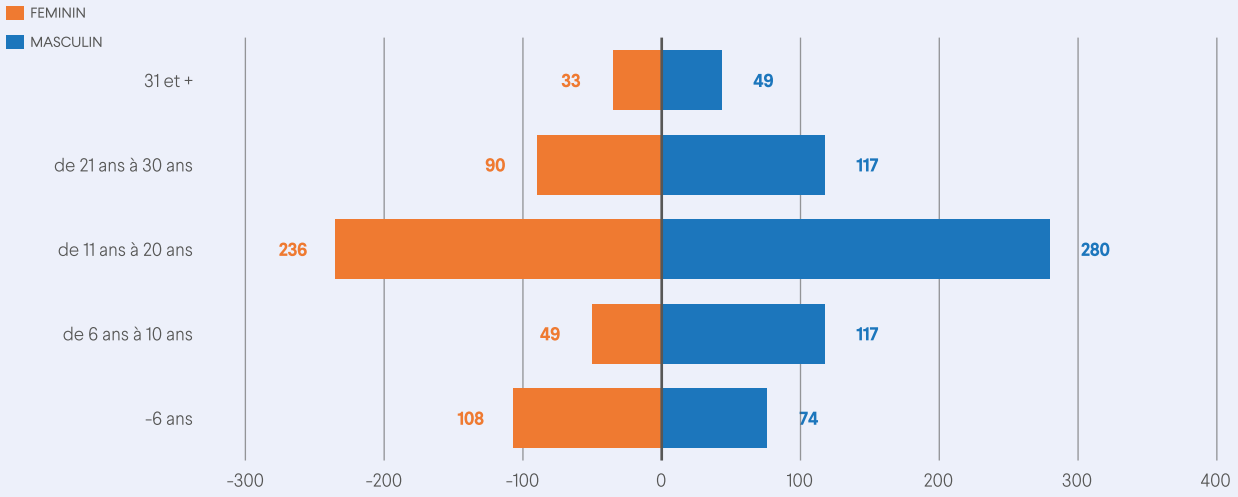

B. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Durant l'année 2022, le Département Formation a été sollicité sur plusieurs projets tout en poursuivant son activité principale

B.1. PROJETS DE FORMATION

Lancement du nouvel outil de gestion de la Formation Digi'T@lent :

Le Département Formation a collaboré avec SopraHr, pour la mise en place du nouvel outil de gestion de la formation « Digi'T@lent ». L'exploitation de l'outil a démarré en Janvier 2023. L'historique formation de tous les collaborateurs y a été intégré.

Accompagnement du programme de transformation SI WE CHANGE :

Des parcours de formation ciblés et adaptés à chaque collaborateur ont été arrêtés avec l'équipe « Change » du Programme de Transformation. Toute la logistique a été préparée pour que cette phase de formation de « masse », s'étalant sur 2 mois, se déroule dans des conditions optimales.

Renouvellement certification VERITAS

Le projet de renouvellement de la certification VERITAS des périmètres Trade et Monétique a été encadré par l'équipe RH-Formation

B.2. FORMATIONS EN PRESENTIEL

- 24 modules de formations pour l'intégration de nouvelles recrues et la montée en compétences : 242 collaborateurs ont suivi des sessions sur les thèmes de la conformité, les contrôles opérationnels, les produits et les crédits…
- Des Formation diplômantes : 31 collaborateurs ont poursuivi les cours bancaires et les parcours ITB.
- 8 actions de formation ayant pour thème la décentralisation de l'Entrée en Relation des Personnes physiques : ayant touchés 82 collaborateurs
- 8 actions de formation UBCIPAY ayant touchés 95 collaborateurs
- 6 Formations DES FORMATEURS RELAIS WECHANGE : ayant touchés 53 collaborateurs
- Formation de 19 Equipiers de Première Intervention sur différents sites.

B.3. FORMATIONS À DISTANCE :

Malgré la reprise de la formation présentielle, la formation à distance a été maintenue et adoptée comme la solution privilégiée pour les contenus techniques à courte durée et à grande cible, et cela grâce à l'implémentation du nouvel outil de travail OFFICE 365 Teams.

Office 365 : Une formation dédiée a touché 1116 collaborateurs, un guide de formation a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs de la banque.

UBCIPAY : 9 actions animées par l'équipe Marketing ont été mises en place, qui ont concernés la force de vente, une autre action a été réalisée en All User afin de permettre à tous les collaborateurs de la banque de découvrir ce nouveau produit de la banque à travers des guides et des enregistrements de formation

Chiffres clés :

1 054 COLLABORATEURS

19 317 HEURES DE FORMATION

UNE MOYENNE DE 18H PAR COLLABORATEUR

C. GESTION INDIVIDUELLE DE CARRIÈRE

Depuis 2021, l'UBCI a entamé un plan de transformation ambitieux en vue de se frayer une place de choix dans le paysage financier de la place.

La Banque s'est lancée dans un processus d'amélioration de son positionnement sur les marchés Corporate et Retail. Une nouvelle organisation a été mise en place courant le mois de Septembre 2022 avec le regroupement des différentes activités de la Banque sous 9 Départements. Cela s'est traduit par une nouvelle vision des différentes lignes de métier et une affectation adaptée des effectifs.

L'année 2022 a également connu une réorganisation du réseau commercial par la création de 11 Centres d'Affaires Retail au sein des Régions regroupant des agences opérant dans des secteurs d'exploitation de proximité. Cette action s'est inscrite dans le cadre d'une optimisation du dispositif en place en tenant compte des disparités des environnements économiques caractérisant chaque Région.

Dans ce contexte, l'UBCI se devait de compter notamment sur son capital humain. Courant l'année 2022 la direction des ressources humaines a accompagné les collaborateurs dans leurs projets de mobilités internes leur permettant de compléter leurs parcours de carrière et de favoriser le développement d'une vision transverse de la banque et de ses activités.

Les chiffres clés de l'activité Gestion des carrières en 2022, s'articulent comme suit :

230 MOBILITÉS

TAUX DE MOBILITÉ GLOBAL DE 20.44%

TURN OVER DE 3.86%

65 NOUVELLES RECRUES DONT 46% AFFECTÉES AU RÉSEAU COMMERCIAL RETAIL

Faits marquants

- L'UBCI, via l'équipe GIC, a participé à la 3ème édition du CORP City qui s'est déroulée le 08 Mars 2022 à l'Hôtel El Mouradi Club EL Kantaoui, Sousse. Il s'agit d'un salon de l'emploi inversé, proposé par la Chambre Tuniso - Allemande de l'Industrie et du Commerce. L'évènement a regroupé 43 entreprises exposantes et plus de 600 visiteurs.
- L'UBCI a également participé, au salon de l'emploi organisé par keejob les 22 et 23 Septembre 2022 au Palais des Congrès. Près de 2 600 candidats ont été présents à cet événement dont 44% de jeunes diplômés à la recherche d'opportunités.
- L'UBCI a aussi répondu présente à la 20 -ème édition HEC' RECRUT 2022 qui a eu lieu le 30 Novembre, à l'IHEC- Carthage. L'objectif étant de tisser des liens avec les étudiants en quête de stages et les jeunes diplômés à la recherche d'emploi et futurs entrepreneurs porteurs de projets.
- Signature d'une convention de partenariat avec l'ESSAI - Ecole Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information favorisant la synergie entre l'UBCI et l'ESSAI par le biais d'actions communes : placement de stagiaires, recrutement de jeunes diplômés etc ...

D. MÉDECINE DE TRAVAIL

La Santé et le bien être des collaborateurs de l'UBCI est une priorité du Département des Ressources Humaines.

- C'est dans ce cadre que des journées de sensibilisation et de dépistage contre le cancer du sein ont été organisées à l'occasion de l'Octobre Rose en faveur des employées de l'UBCI où les intervenants ont échangé avec les collaboratrices sur les moyens de préventions et de détection précoce de cette maladie.
- De même, les collaborateurs de la Banque ont été invités à des journées de sensibilisation et dépistage autour du diabète où des ateliers de mesure de la tension artérielle, mesure de la glycémie et des séances d'éducation nutritive ont été animés.
- Des journées de sensibilisation sur la santé auditive ont également été organisées et ont permis aux collaborateurs participants de mesurer leur audition et d'échanger avec des spécialistes en ORL.

Ces diverses actions ont ciblé aussi bien les collaborateurs de Tunis que ceux de Sfax et de Sousse, elles ont été réalisées en collaboration avec les Directions Régionales de Santé de Base, les Groupements Médecine du Travail, l'ONFP, l'Institut ICHARA, des médecins spécialistes et des équipes paramédicales engagés et l'Amicale des Seniors de l'UBCI.

14

LE GROUPE UBCI

A. ACTIVITÉ DES FILIALES

A.1. UBCI BOURSE

UBCI BOURSE est un intermédiaire en bourse créé en 1996 dont le capital social s'élève à 1million de dinars détenu à 100% par l'UBCI.

Les principales activités d'UBCI BOURSE sont :

- La négociation et l'enregistrement en bourse des valeurs mobilières et le conseil financier
- La gestion d'actifs : 5 OPCVM de l'UBCI (2 SICAV obligataires + 1 SICAV mixte + 1 SICAV actions + FCP CEA)
- La gestion administrative et comptable des filiales de l'UBCI : GLOBAL INVEST SICAR, UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION SICAF et UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR
- Le montage et la conduite d'opérations par Appel Public à l'Epargne (APE)

Durant l'exercice 2022, l'activité d'UBCI BOURSE a généré des produits de 1061 mille dinars et s'est soldée par un Résultat bénéficiaire de 162 mille dinars contre 158 mille dinars en 2021.

A.2. UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION - UTP SICAF -

L'activité de l'UTP en 2022 a généré des revenus de 1 111 mille dinars dégageant ainsi un Résultat Net de 703 mille dinars contre 525 mille dinars en 2021 soit une hausse de 34%.

A.3. GLOBAL INVEST SICAR

L'activité de Global Invest SICAR en 2022 a généré des revenus de 177 mille dinars dégageant un Résultat Net de 119 mille dinars contre 60 mille dinars en 2021 soit une hausse de 98%.

A.4. UBCI CAPITAL DÉVELOPPEMENT SICAR

En 2022, l'activité d'UBCI Capital Développement SICAR a généré un revenu de 108 mille dinars, dégageant un Résultat Net de 86 mille dinars contre 94 mille dinars en 2021.

B. LES OPCVM UBCI

• UNION FINANCIÈRE ALYSSA SICAV

ALYSSA SICAV est une SICAV de distribution de catégorie obligataire dont les objectifs de gestion sont :

D'une part, offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt conjuguant le niveau des taux courts et des taux longs, avec la garantie d'une totale liquidité de leur placement et d'autre part, protéger le capital investi de ses actionnaires contre le risque de taux et de contrepartie.

• UNION FINANCIÈRE HANNIBAL SICAV

HANNIBAL SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte dont les objectifs de gestion sont :

D'une part offrir aux actionnaires un rendement élevé en investissant au plus 60% de l'actif en actions et un niveau de risque maîtrisé en se dotant d'une répartition judicieuse de ses actifs et d'une gestion dynamique de son portefeuille et d'autre part leur procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitées.

• UNION FINANCIÈRE SALAMMBO SICAV

SALAMMBO SICAV est une SICAV de Capitalisation de catégorie obligataire dont les objectifs de gestion sont :

D'une part, offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt conjuguant le niveau des taux courts et des taux longs avec la garantie d'une totale liquidité de leur placement ; et d'autre part, protéger le capital investi de ses actionnaires contre le risque de taux et de contrepartie.

• UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV de capitalisation de catégorie actions dont les objectifs de gestion sont :

D'une part offrir aux actionnaires, clientèle avertie des risques inhérents aux placements boursiers, une plus-value en capital appréciable à moyen et long terme tout en permettant à cette clientèle de maîtriser le risque à travers ces placements et d'autre part procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitées.

• FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) ÉLIGIBLE AU CEA

UBCI - FCP CEA est un fonds commun de placement en valeurs mobilières de catégorie mixte, destiné à des investisseurs acceptant un haut risque et dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de comptes épargne en actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

UBCI - FCP CEA a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des comptes épargne en actions (CEA).

A cet effet, le FCP est investi de la manière suivante :

- 60% au minimum de l'actif en actions cotées à la BVMT,
- Le reliquat de l'actif en Bons du Trésor Assimilables (BTA) et/ou Emprunt National,
- Le montant non utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif

15

RAPPORTS DES COMMISAIRES AUX COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS

I. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mourad Guellaty & Associés

Société Mourad Guellaty et Associés
45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|
Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |
Fax : + 216 71 740 197 |
RC : B2430042006 |
Identifiant unique : 0962654 K |
E-mail : contact@cabinetguellaty.com

Delta Consult

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT
Immeuble International City Center III – Bloc B
Centre Urbain Nord de Tunis-1082
Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23
Identifiant unique : 1883337 N
E-mail : cabinet@deltaconsult.com.tn
Site Web : www.deltaconsult.tn

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 28 mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 491.413 KDT, un bénéfice net de 59.215 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 404.510 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *« 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers »* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions clés de l'audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
Risque identifié : En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Conformément à la note des états financiers *« 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents »*, la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir : - Les provisions individuelles : ✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la règlementation de la BCT. ✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :* Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à : - Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par la banque ; - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ; - Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ; - Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ; - Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ; - Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; - Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ; - Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers *« 5.3 Créances sur la clientèle »*, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2022 à 3.028.538 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.004 KDT et à 193.567 KDT. Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau du jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.	- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits	
Risque identifié Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2022 s'élèvent à 271.461 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI. En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note *« Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle »*, même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres de l'UBCI. C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.	*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque* Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à : - Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par la banque ; - Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la BCT ; - Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ; - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ; - Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ; - Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ; - Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Observations

4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers *« 4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives »*, en application de la circulaire BCT n° 2023-02 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 9.299 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers *« 4.2 Négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 »* qui détaille l'effet des augmentations des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et des cadres des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 sur le résultat de l'UBCI arrêté au 31 décembre 2022.

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1er mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

Ainsi, l'impact des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre de l'année 2022 sur le résultat avant impôt de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6.863 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés	**DELTA CONSULT**
Mourad GUELLATY	**Wael KETATA**

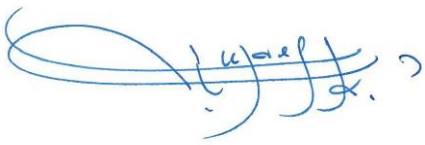

II. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 62 DE LA LOI N° 2016-48 RELATIVE AUX BANQUES ET AUX ETABLISSEMENTS FINANCIERS, DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET DE L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

Mourad Guellaty & Associés

Société Mourad Guellaty et Associés
45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|
Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |
Fax : + 216 71 740 197 |
RC : B2430042006 |
Identifiant unique : 0962654 K |
E-mail : contact@cabinetguellaty.com

Delta Consult

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT
Immeuble International City Center III – Bloc B
Centre Urbain Nord de Tunis-1082
Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23
Identifiant unique : 1883337 N
E-mail : cabinet@deltaconsult.com.tn
Site Web : www.deltaconsult.tn

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE CARTE

I. Convention nouvellement conclue avec le groupe « CARTE » en 2022

- **Convention cadre « produit Assurance VIP »**

L'UBCI a conclu, en date du 9 juin 2022, une convention cadre « produit Assurance VIP » avec la CARTE VIE. Cette convention, ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 février 2023, a pour objet de mandater l'UBCI pour commercialiser le produit d'assurance VIP à ses clients. Cette convention ayant pris effet le 09 juin 2022, est conclue pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction.

Les produits relatifs à 2022 s'élèvent à 39 KDT.

II. Conventions conclues antérieurement à 2022 avec le groupe « CARTE »

Votre conseil d'administration a autorisé des opérations et conventions conclues avec des sociétés du groupe « CARTE » conformément à la règlementation régissant les conventions règlementées.

Ces conventions et opérations sont présentées dans ce qui suit.

II.1 Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance et des contrats de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Cette convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2022, se présentent comme suit :

Contrats antérieurs à 2022	Produits 2022 en KDT	Charges 2022 en KDT
Produits de prévoyance	274	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	102
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	37	409
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 743	-
Produits d'épargne et de capitalisation	460	-
TOTAL	**2 514** [1]	**511**

II.2 Contrat souscrit par l'UBCI

L'UBCI a signé, en date du 1er novembre 2002 un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI. Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre de 2022 un produit de 1.552 KDT.

II.3 Conventions d'assurance au profit du personnel de l'UBCI avec CARTE VIE

II.3.1 Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire

Contrat	Date contrat	Charges 2022 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	17 décembre 2019	3 009
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	1er décembre 2021	2 076
TOTAL		**5 085**

II.3.2 Contrat d'assurance Vie Collective

L'UBCI a signé, en date du 15 mai 2018, un contrat d'assurance Vie Collective « non soumis à des conditions de bénéfice » avec la CARTE VIE. Ce contrat a pour objet de permettre à l'UBCI de constituer un capital à servir au profit du ou des adhérents au terme de leur durée d'adhésion. Les primes supportées par le personnel de la banque au titre de 2022 s'élèvent à 1.317 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2022.

[1] La somme des produits liés aux contrats de Bancassurance enregistrés par l'UBCI en 2022, s'élève à 2 553 KDT, et ce, tenant compte des produits de 39 KDT enregistrés au titre de la convention « Produits assurance VIP » conclue en 2022 et présentée au niveau du titre I ci-haut.

II.4 Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2022 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11 mars 2016	65
Contrat d'assurance « Global de banque »	02 mars 2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » ***(*)***	1er décembre 2021	297
TOTAL		**664**

(*) : *Ce contrat d'assurance a fait l'objet d'un avenant de prorogation de durée de garantie pour une durée ferme d'un mois allant du 1er décembre au 31 décembre 2022.*

II.5 Autres opérations avec le Groupe CARTE

II.5.1 Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du Conseil d'Administration de l'UBCI.

La charge supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 28 KDT.

II.5.2 Contrat cadre de prestations d'assistance technique

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce contrat ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 25 novembre 2021, prend effet à compter du 1er décembre 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction. Les prestations facturées par INCOM au titre de 2022 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, s'élèvent à 307 KDT.

B. CONVENTIONS CONCLUES AVEC BNP PARIBAS

I. Contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et avenant s'y rattachant

Votre Conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Le contrat TSA est conclu en date du 03 mai 2021 entre BNP Paribas et l'UBCI avec date d'effet le 19 mars 2021 et prendra fin à la date de fin de la migration.

Les prestations objet du TSA sont subdivisées en deux grands ensembles : le droit d'utilisation par l'UBCI des logiciels et services fournis par BNP Paribas ou par ses filiales et l'assistance à la migration vers un nouveau système d'information.

Un avenant a été signé entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 11 avril 2022 qui a porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Les dépenses engagées par la banque au titre de 2022, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élevent à 12 372 KDT.

II. Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP PARIBAS.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élève à 21 KDT.

C. AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIÉES

Votre Conseil d'administration a autorisé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48. Ces conventions se détaillent comme suit :

I. Opérations et conventions nouvellement conclues en 2022

I.1 Conventions conclues avec UBCI Capital Développement SICAR

L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2022.

I.2 Convention de prestation de service conclue avec COMETE Engineering

L'UBCI a conclu, en date du 05 mai 2022, une convention de prestation de service avec le bureau d'étude COMETE Engineering. En effet, l'UBCI a sollicité COMETE Engineering pour mener une mission d'assistance pour l'actualisation d'une étude préliminaire de réalisation de la stratégie immobilière.

La charge supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 11 KDT.

II. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2022

II.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

II.1.1 Conformément aux conventions autorisées par votre Conseil d'administration du 21 juin 2013, la banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant des commissions perçues par l'UBCI au titre de 2022, se détaille comme suit :

Société	Total des commissions de dépôt et de distribution
Hannibal SICAV	6
UBCI Univers actions SICAV	10
UBCI FCP-CEA	85

Votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019 a autorisé la mise à jour des conventions de distribution des titres conclues entre l'UBCI et ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA en y rajoutant l'engagement des distributeurs de se conformer à la règlementation en vigueur :

- En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Se rapportant à la loi FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains.

La rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 101 KDT en 2022.

II.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de Directeurs Généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève au titre de l'exercice 2022 à 10 KDT.

II.1.3 Votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1er décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2022 s'élève à 28 KDT.

II.1.4 L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

II.1.5 Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a autorisé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 KDT.
- « UBCI-MEDIBIO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 KDT.

La charge relative à 2022, au titre des commissions de gestion, s'élève à 50 KDT.

II.1.6 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1er janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2022 s'élève à 40 KDT.

II.1.7 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT.

La charge relative à 2022, au titre des commissions de gestion, s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

II.1.8 L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse le 1er avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Aux termes de ladite convention, l'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT hors Taxes pour l'ensemble des prestations fournies.

Le produit relatif à 2022 s'élève à 15 KDT.

II.1.9 L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions règlementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

II.2 Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

- L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

  Ce contrat qui a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1er mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année en remplacement au contrat conclu en date du 20 septembre 2011.

  Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

  Les charges supportées par la banque en 2022, au titre de ce contrat, s'élèvent à 1 164 KDT.

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners. Aucun produit n'a été constaté à ce titre en 2022.

D. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2022, comme suit :

- Votre Conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du Conseil d'Administration.

  Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

  Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2022.

- Votre Conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Monsieur Mohamed KOUBAA en qualité de Directeur Général.

  Sa rémunération a été fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 25 mai 2021, à un salaire brut annuel hors charges patronales de 600 KDT.

  Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2022.

  Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

  Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 21 février 2023, le Directeur Général a bénéficié d'une rémunération variable au titre de 2022, pour un montant brut de 400 KDT.

  Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 28 février 2023.

  La charge totale relative à 2022, s'élève à 1 287 KDT, dont 287 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

  La charge comptabilisée à ce titre en 2022 s'élève à 565 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Conseil d'administration	
	Charge 2022	Passifs au 31.12.2022	Charge 2022	Passifs au 31.12.2022 (*)	Charge 2022	Passifs au 31.12.2022
Avantages à CT	-	-	1 287	400	565	565
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à LT	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**1 287**	**400**	**565**	**565**

(*) Ce montant est présenté en brut.

Tunis, le 28 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

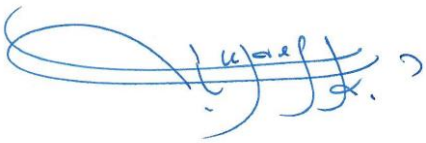

III. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	Page
▪ BILAN	3
▪ ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	4
▪ ÉTAT DE RÉSULTAT	5
▪ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
▪ NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	***5.1***	56 526	327 304
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	***5.2***	578 394	410 730
AC 3 - Créances sur la clientèle	***5.3***	2 820 967	2 542 620
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	***5.4***	11 765	404
AC 5 - Portefeuille d'investissement	***5.5***	496 233	520 961
AC 6 - Valeurs immobilisées	***5.6***	66 483	42 060
AC 7 - Autres actifs	***5.7***	147 196	130 929
TOTAL ACTIF		**4 177 564**	**3 975 008**
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	***5.8***	91 055	-
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	***5.9***	73 648	121 984
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	***5.10***	3 176 294	3 084 803
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	***5.11***	95 716	93 353
PA 5 - Autres passifs	***5.12***	249 438	227 669
TOTAL PASSIF		**3 686 151**	**3 527 809**
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		332 187	309 580
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		59 215	37 608
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***5.13***	**491 413**	**447 199**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**4 177 564**	**3 975 008**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	***5.14***	799 925	994 277
HB2 - Crédits documentaires	***5.15***	337 346	294 218
HB3 - Actifs donnés en garantie	***5.16***	91 000	-
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		**1 228 271**	**1 288 495**
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	***5.17***	201 376	177 036
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	***5.18***	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		**201 384**	**177 044**
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 - Garanties reçues	***5.19***	1 800 663	1 771 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		**1 800 663**	**1 771 745**

ÉTAT DE RÉSULTAT
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés **(*)**	***5.20***	271 461	239 959
PR 2 – Commissions **(*)**	***5.21***	66 895	63 446
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	***5.22***	33 997	29 797
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement **(*)**	***5.23***	33 547	26 941
Total produits d'exploitation bancaire		**405 900**	**360 143**
Charges d'exploitation bancaire :			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	***5.24***	(106 261)	(87 203)
CH 2 - Commissions encourues		(6 567)	(7 044)
Total charges d'exploitation bancaire		**(112 828)**	**(94 247)**
PRODUIT NET BANCAIRE		**293 072**	**265 896**
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	***5.25***	(12 714)	(8 493)
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	***5.26***	7 715	3 184
PR 7 - Autres produits d'exploitation **(*)**		877	987
CH 6 - Charges de personnel	***5.27***	(119 353)	(133 803)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	***5.28***	(62 521)	(60 482)
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		(9 438)	(7 662)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**97 638**	**59 627**
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	***5.29***	(6 775)	(376)
CH 11 - Impôts sur les sociétés & Contribution Sociale de Solidarité	***5.30***	(31 648)	(16 908)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**59 215**	**42 343**
PR 9 / CH 10 - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	***5.31***	-	(4 735)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**59 215**	**37 608**
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**59 215**	**37 608**
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	***5.32***	**2,961**	**1,880**

(*) *: Les chiffres de l'exercice 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).*

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		368 833	336 567
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(113 739)	(95 496)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(45 172)	11 413
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		4	(38)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(292 398)	(89 582)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		90 891	442 334
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(198 115)	(163 840)
Titres de placement / titres de transaction		(11 773)	-
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 492	7 971
Sommes versées à l'État		(14 544)	(25 175)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		**(210 521)**	**424 154**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		34 716	30 060
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		31 686	(163 652)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(33 807)	(14 064)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		**32 595**	**(147 656)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 195	(78 831)
Dividendes versés		(14 988)	(19 983)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		**(12 793)**	**(98 814)**
VARIATION DE TRÉSORERIE		**(190 719)**	**177 684**
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		**595 229**	**417 545**
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	*5.33*	**404 510**	**595 229**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2022
ACTIONNAIRES TUNISIENS :	**600**	**17 780 072**	**88 900 360**	**88,894%**
Personnes Morales	***29***	***7 888 392***	***39 441 960***	***39,439%***
Serenity Capital Finance Holding	1	7 800 000	39 000 000	38,997%
Assurances	4	19 655	98 275	0,098%
SICAV	1	997	4 985	0,005%
Fonds	3	981	4 905	0,005%
Autres Personnes Morales	20	66 759	333 795	0,334%
Personnes Physiques	***517***	***1 056 428***	***5 282 140***	***5,282%***
M.Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278%
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491%
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370%
Autres Personnes Physiques	514	828 722	4 143 610	4,143%
Groupes et Familles	***54***	***8 835 252***	***44 176 260***	***44,085%***
***Groupe TAMARZISTE**	**7**	**2 589 213**	**12 946 065**	**12,945%**
PERSONNES PHYSIQUES	5	118 842	594 210	0,594%
LE PNEU	1	434 196	2 170 980	2,171%
MENINX HOLDING	1	2 036 175	10 180 875	10,180%
***Groupe Mohamed RIAHI**	**2**	**994 000**	**4 970 000**	**4,970%**
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525%
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445%
***Famille SELLAMI**	**11**	**1 785 810**	**8 929 050**	**8,928%**
PERSONNES PHYSIQUES	7	1 003 357	**5 016 785**	5,016%
STRAMICA	1	528 994	2 644 970	2,645%
STIB	1	95 955	479 775	0,480%
CNT	1	151 701	758 505	0,758%
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029%
***Famille BOURICHA**	**11**	**1 053 799**	**5 268 995**	**5,269%**
PERSONNES PHYSIQUES	10	1 017 782	5 088 910	5,089%
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180%

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2022
***Htiers SADOK BEN SEDRINE	12	1 177 651	5 888 255	5,888%
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 177 651	5 888 255	5,888%
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	458 221	2 291 105	2,291%
PERSONNES PHYSIQUES	4	458 221	2 291 105	2,291%
***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	486 196	2 430 980	2,431%
PERSONNES PHYSIQUES	1	418 342	2 091 710	2,092%
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339%
***Famille BOUAOUADJA	5	272 736	1 363 680	1,364%
PERSONNES PHYSIQUES	5	272 736	1 363 680	1,364%
Actions non créées	-	*17 626*	*88 130*	*0,088%*
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 626	88 130	0,088%
ACTIONNAIRES ETRANGERS :	7	2 221 457	11 107 285	11,106%
Personnes Morales non résidentes	*1*	*2 217 766*	*11 088 830*	*11,088%*
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088%
Personnes Physiques non résidentes	*6*	*3 691*	*18 455*	*0,018%*
Personnes physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018%
TOTAL	607	20 001 529	100 007 645	100,000%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(ii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iii) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(iv) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire **n° 2023-02 du 24 février 2023**.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2022, d'un montant de **9 299 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élèvent à **34 291 KDT**.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2021, à **22 308 KDT**.

Au 31 décembre 2022, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **20 908 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.

b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.

b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).

d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

  Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la règlementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 NOTE SUR LES RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat	31.12.2021 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2021 Retraité (En KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	238 609	1 350	239 959
PR 2 - Commissions	61 179	2 267	63 446
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	27 671	(730)	26 941
PR 7 - Autres produits d'exploitation	3 874	(2 887)	987

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

4.1 IMPACT DE LA REVISION DES PARAMETRES DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire BCT n° 2023-02 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de **9.299 KDT** portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de **2.295 KDT**.

4.2 IMPACT DES NEGOCIATIONS COLLECTIVES SECTORIELLES 2022-2023-2024

Dans le cadre des négociations collectives sectorielles des banques et des établissements financiers pour les années 2022-2023-2024, un accord a été signé en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers (FGBEF) relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1er mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

L'effet de ces augmentations salariales sur les charges de personnel de la banque enregistrées au cours de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6 863 KDT.

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 56 526 KDT contre 327 304 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Comptes ordinaires BCT	22 713	302 557
Total en KDT	**56 526**	**327 304**

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 578 394 KDT contre 410 730 KDT au 31 décembre 2021 et se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Centrale de Tunisie	260 869	172 413
Banques de dépôts	116 926	100 000
Pension livrée	99 999	100 000
Banques non-résidentes	34 821	17 460
Organismes Financiers Spécialisés	64 836	19 664
Créances rattachées :	943	1 193
- *Aux comptes des établissements financiers et bancaires*	*66*	*463*
- *A la pension livrée*	*877*	*730*
Total en KDT	**578 394**	**410 730**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	260 869	-	-	-	260 869
Banques non résidentes	34 821	-	-	-	34 821
Banques de dépôts	116 926	-	-	-	116 926
Pensions livrées	99 999	-	-	-	99 999
Organismes Financiers Spécialisés	17 336	10 382	25 740	11 378	64 836
Créances rattachées :	943	-	-	-	943
- *Aux comptes des établissements financiers et bancaires*	*66*	-	-	-	*66*
- *A la pension livrée*	*877*	-	-	-	*877*
Total en KDT	**530 894**	**10 382**	**25 740**	**11 378**	**578 394**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	**260 869**	**260 869**
- Placements en devises	-	-	260 869	260 869
Banque de Dépôts (2)	-	-	**116 926**	**116 926**
- Placements en dinars	-	-	116 926	116 926
Pension livrée (3)	-	-	**99 999**	**99 999**
- Pension livrée	-	-	99 999	99 999
Organismes Financiers spécialisés (4)	**9 000**	-	**55 836**	**64 836**
Banques non résidentes (5)	-	-	**34 821**	**34 821**
- Comptes Nostri	-	-	34 821	34 821
Créances Rattachées (6)	-	-	**943**	**943**
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	-	-	66	66
- A la pension livrée	-	-	877	877
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4) +(5) +(6)	**9 000**	-	**569 394**	**578 394**

NOTE 5.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 2 820 967 KDT contre 2 542 620 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille escompte	*(1)*	2 574 084	2 346 532
- *Activités hors leasing*		*2 369 728*	*2 166 381*
- *Activité de leasing*		*204 356*	*180 151*
Comptes débiteurs de la clientèle	*(2)*	152 617	123 085
Crédits sur ressources spéciales	*(3)*	15 903	10 797
Autres crédits à la clientèle	*(4)*	277 916	256 890
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 018	5 556
TOTAL BRUT EN KDT		**3 028 538**	**2 742 860**
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		**(14 004)**	**(14 362)**
Moins : Provisions	*(5)*	**(193 567)**	**(185 877)**
- Provisions individuelles		(159 276)	(160 885)
dont provisions additionnelles		*(20 908)*	*(22 308)*
- Provisions collectives		(34 291)	(24 992)
TOTAL NET EN KDT	*(6)*	**2 820 967**	**2 542 620**

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 277 916 KDT contre un solde de 256 890 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Créances douteuses	191 179	196 037
Valeurs impayées	19 773	18 448
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	65 839	42 035
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises **(i)**	1 125	370
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	**277 916**	**256 890**

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2021	**185 877**
Dotations sur provisions individuelles	13 580
- *Dont provisions additionnelles*	*3 426*
Dotations aux provisions collectives	9 299
Reprises sur provisions **(i)**	(15 189)
Provisions au 31 décembre 2022	**193 567**

(i) Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit **:**

Reprises sur les créances douteuses	7 816
- *Dont reprises sur provisions additionnelles*	*1 209*
Reprises sur créances radiées	7 373
- *Dont reprises sur provisions additionnelles*	*3 617*
Total des reprises sur créances douteuses	**15 189**

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	152 617	-	-	-	**152 617**
Crédits sur ressources ordinaires	644 764	371 295	938 708	414 961	**2 369 728**
Créances leasing	12 229	52 081	133 127	6 919	**204 356**
Avances sur CAT et bons de caisse	690	435	-	-	**1 125**
Crédits sur ressources spéciales	5 719	1 335	5 022	3 827	**15 903**
Créances Impayés	19 772	-	-	-	**19 772**
Autres crédits à la clientèle	233 583	5 043	12 754	5 639	**257 019**
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	8 018	-	-	-	**8 018**
Total	**1 077 392**	**430 189**	**1 089 611**	**431 346**	**3 028 538**
Moins : Agios Réservés					***(14 004)***
Moins : provisions Individuelles					***(159 276)***
Moins : Provisions collectives					***(34 291)***
Total créances nettes en KDT					**2 820 967**

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2022 :

	31/12/2022	31/12/2021
Engagement total créances classées C0 et C1	*2 827 141*	*2 530 918*
Engagement total des créances classées C2, C3 et C4	*201 397*	*211 941*
Engagement Total Brut	**3 028 538**	**2 742 860**
Moins : Agios réservés sur créances classées	*(14 004)*	*(14 362)*
Créances clientèle nettes d'agios réservés	**3 014 534**	**2 728 497**
Moins : provisions individuelles	(159 276)	(160 885)
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	**2 855 258**	**2 567 612**
Moins : Provisions collectives	(34 291)	(24 992)
Total des engagements nets d'agios et de provisions	**2 820 967**	**2 542 620**

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

	31/12/2022	31/12/2021
Engagement total créances Bilan classées C0 et C1	*2 827 141*	*2 530 918*
Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1	*485 281*	*516 795*
Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4	*201 397*	*211 941*
Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4	*9 110*	*3 880*
Engagement Total Brut	***3 522 929***	***3 263 534***
Moins : Agios réservés sur créances classées	*(14 004)*	*(14 362)*
Créances clientèle nettes d'agios réservés	**3 508 925**	**3 249 172**
Moins : Provisions individuelles (Bilan)	*(159 276)*	*(160 885)*
Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)	*(2 805)*	*(1 710)*
Total provisions individuelles	**(162 081)**	**(162 595)**
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	**3 346 844**	**3 086 577**
Moins : Provisions collectives	*(34 291)*	*(24 992)*
Total des engagements nets d'agios et des provisions	**3 312 553**	**3 061 585**

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 11 765 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 404 KDT au 31 décembre 2021. Il se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de transaction (BTC)	11 321	-
Titres de placement à revenu variable	404	404
Créances rattachées sur titres de transaction	40	-
Total en KDT	**11 765**	**404**

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2022 à 496 233 KDT contre 520 961 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation **(i)**	3 299	11 713
Parts dans les entreprises liées **(ii)**	5 811	5 795
Titres d'investissement	467 939	486 956
Créances rattachées aux titres d'investissement	20 616	18 481
Total brut en KDT	**497 665**	**522 945**
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	(1 432)	(1 984)
Total net en KDT (iii)	**496 233**	**520 961**

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Montants en KDT

Raison Sociale	VC au 31/12/2022
SIDCO-SICAR	1 648
NOUVELLE SOTIM	800
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	**3 299**

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2021	Créances rattachées 2021	Total au 31/12/2021	Acquisitions / Régularisa-tions	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2022	Créances rattachées 2022	Total au 31/12/2022	Cumul des provisions au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises sur provisions 2022	Cumul des provisions au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Titres de participation	**11 713**	-	11 713	-	(8 414)	**3 299**	-	**3 299**	(1 670)	-	278	(1 392)	**1 907**
Parts dans les entreprises liées	**5 795**	-	5 795	16	-	**5 811**	-	**5 811**	(314)	(1)	274	(40)	**5 770**
Titres d'investissement (*)	**477 004**	14 066	491 070	133 272	(167 000)	**443 276**	15 658	**458 934**	-	-	-	-	**458 934**
SICAR Fonds gérés (*)	**9 952**	4 414	14 366	15 187	(476)	**24 663**	4 958	**29 621**	-	-	-	-	**29 621**
Total en KDT	**504 464**	**18 481**	**522 945**	**148 475**	**(175 890)**	**477 049**	**20 616**	**497 665**	**(1 984)**	**(1)**	**552**	**(1 432)**	**496 233**

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 66 483 KDT au 31 décembre 2022 contre 42 060 KDT au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs brutes en début de période	**205 216**	**191 499**
Acquisitions	34 011	14 159
Cessions / Apurements	(433)	(442)
Valeurs brutes en fin de période	**238 794**	**205 216**
Amortissements	(172 311)	(163 156)
Valeurs nettes en fin de période	**66 483**	**42 060**

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2022 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2021	Acquisitions 2022	Cessions/ Apurements 2022	Reclassements 2022	V. Brute au 31/12/2022	Total Amortissements au 31/12/2021	Dotations/ Reprises 2022	Cessions / Apurements 2022	Total Amortissements 2022	V.C. N au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles	62 044	6 512	-	(244)	**68 312**	(57 344)	(4 463)	-	(61 808)	**6 504**
Agencements et aménagements	47 635	1 619	-	1 521	**50 775**	(39 270)	(1 625)	-	(40 895)	**9 880**
Immobilisations d'exploitation	38 795	92	-	-	**38 887**	(27 315)	(1 385)	-	(28 700)	**10 187**
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	**783**	(644)	(32)	-	(676)	**107**
Terrain	5 825	46	-	-	**5 871**	-	-	-	-	**5 871**
Matériel de Transport	1 598	-	(284)	-	**1 314**	(1 281)	(120)	284	(1 117)	**197**
Fonds de Commerce	788	-	-	-	**788**	(543)	(18)	-	(561)	**227**
Mobilier et Matériels	41 085	897	-	-	**41 982**	(36 759)	(1 795)	-	(38 554)	**3 428**
Immobilisations en cours	6 663	24 845	(149)	(1 277)	**30 082**	-	-	-	-	**30 082**
TOTAL EN KDT	**205 216**	**34 011**	**(433)**	**-**	**238 794**	**(163 156)**	**(9 438)**	**284**	**(172 311)**	**66 483**

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 147 196 KDT au 31 décembre 2022 contre 130 929 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	*(i)*	68 559	66 390
Fonds d'indemnité de départ à la retraite		24 303	-
Comptes de régularisation	*(ii)*	15 833	16 467
Comptes de Stocks		351	758
Créances prises en charge par l'État		321	475
Charges à répartir		62	34
Comptes exigibles après encaissement	*(iii)*	38 674	47 524
Total brut des autres actifs		**148 103**	**131 648**
Provisions pour dépréciation des autres actifs		(907)	(719)
Total net des autres actifs		**147 196**	**130 929**

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et avances au personnel	50 613	47 424
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	376	331
Retenue à la source	199	153
Autres débiteurs divers	17 371	18 482
Total des débiteurs divers	**68 559**	**66 390**

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 414	757
Produits à recevoir	3 784	3 853
Compensations reçues	746	950
Débits à régulariser et divers	8 889	10 907
Total des Comptes de régularisation	**15 833**	**16 467**

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille encaissement	160 368	166 353
Comptes exigibles après encaissement	(121 694)	(118 829)
Total comptes exigibles après encaissement	**38 674**	**47 524**

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 91 055 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde nul au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts au jour le jour et à terme	91 000	-
Dettes rattachées	55	-
Total en KDT	**91 055**	**-**

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 73 648 KDT au 31 décembre 2022 contre 121 984 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Banques de dépôt	**(1)**	50 000	28 188
Banques non-résidentes	**(2)**	23 631	93 760
Organismes financiers spécialisés	**(3)**	7	3
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		10	33
Total en KDT		**73 648**	**121 984**

(1) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts au jour le jour et à terme	50 000	28 188
Total Banques de dépôt en KDT	**50 000**	**28 188**

(2) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	23 631	76 519
Emprunts au jour le jour et à terme	-	17 241
Total banques non-résidentes en KDT	**23 631**	**93 760**

(3) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	7	3
Total en KDT	**7**	**3**

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	10 474	-	13 157	**23 631**
- *Comptes NOSTRI*	-	-	*13 157*	**13 157**
- *Compte LORI*	*10 474*	-	-	**10 474**
Emprunts au jour le jour	-	-	50 000	**50 000**
Total Établissements Bancaires (1)	***10 474***	***-***	***63 157***	***73 631***
Avoirs en compte	-	-	7	**7**
Total Établissements Financiers (2)	***-***	***-***	*7*	*7*
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	10	**10**
Total dettes rattachées (3)	***-***	***-***	***10***	***10***
Total en KDT (1) + (2) + (3)	**10 474**	**-**	**63 174**	**73 648**

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 176 294 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 3 084 803 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	***(i)***	1 784 108	1 789 490
Comptes d'épargne	***(ii)***	867 518	822 335
CAT/BC et autres produits financiers	***(iii)***	349 672	305 758
DAT/BC échus non remboursés		16 902	9 368
Autres sommes dues à la clientèle		95 437	91 295
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	***(iv)***	59 000	63 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		3 657	3 057
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		**3 176 294**	**3 084 803**

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Compagnies d'assurances	12 205	7 031
Entreprises publiques	295 571	240 364
Autres clientèles commerciales	492 077	480 410
Comptes de non-résidents	498 243	586 976
Clients particuliers	486 012	474 709
Total des comptes à vue en KDT	**1 784 108**	**1 789 490**

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2022	31/12/2021
Comptes spéciaux d'épargne	***(a)***	756 978	716 224
Comptes d'épargne investissement		78	75
Comptes d'épargne logement		85 181	82 313
Autres comptes d'épargne	***(b)***	25 281	23 723
Total des comptes d'épargne en KDT		**867 518**	**822 335**

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort…etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	300 670	242 230
Dépôts à terme	30 576	37 674
Placements en devises	18 426	25 854
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT	**349 672**	**305 758**

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	31/12/2022	31/12/2021
Entreprises étatiques	-	-
Sociétés privées	59 000	63 500
Total des certificats de dépôts en KDT	**59 000**	**63 500**

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 95 716 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 93 353 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt Obligataire	-	1 100
Ressources Étatiques :	4 479	4 693
- *FOPRODI*	*211*	*211*
- *FONAPRA*	*4 268*	*4 482*
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	1 143	2 514
Ligne BAD BCT	2 299	3 585
Fonds BNPP	-	9 470
Fonds Premier logement BCT	1 671	1 468
Ligne BERD	-	1
Ligne BERD 2	29 674	44 511
Emprunt AFD	35 931	11 194
Ligne FADES BCT	7 572	9 254
Autres fonds extérieurs :	10 292	4 779
- *Ligne Italienne*	*7 377*	*1 516*
- *Ligne FODEP*	*13*	*13*
- *Ligne Espagnole*	*448*	*576*
- *Ligne BEI*	*406*	*406*
- *Encours FADES*	*172*	*173*
- *Ligne NATIXIS*	*1 876*	*2 095*
Dettes rattachées à des ressources spéciales	187	19
Subvention SUNREF AFD	1 703	-
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	**95 716**	**93 353**

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 249 438 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 227 669 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Provisions	*(1)*	30 885	33 972
Comptes de régularisation	*(2)*	119 622	146 603
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		24 303	-
Créditeurs divers		74 628	47 094
Total des autres passifs en KDT		**249 438**	**227 669**

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	2 805	1 710
Provisions pour risques et charges	14 821	20 261
Provisions pour congés à payer	13 259	12 001
Total des provisions en KDT	**30 885**	**33 972**

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	42 416	60 521
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	819	1 893
Crédits à régulariser et divers	76 387	84 189
Total des comptes de régularisation en KDT	**119 622**	**146 603**

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2022, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2022 à 491 413 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2021	**100 008**	**10 000**	**1 402**	**18 920**	**279 258**	**3**	**37 608**	**447 199**
Réserves à régime spécial ***(*)***	-	-	(1 402)	-	1 402	-	-	**-**
Affectation résultat exercice 2021 ***(*)***	-	-	-	10 000	27 608	-	(37 608)	**-**
Distribution des dividendes ***(*)***	-	-	-	-	(15 001)	-	-	**(15 001)**
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	59 215	**59 215**
Capitaux Propres au 31/12/2022	**100 008**	**10 000**	**-**	**28 920**	**293 267**	**3**	**59 215**	**491 413**

(*) *: Décisions de l'AGO du 27 avril 2022.*

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 39 594 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

31 décembre 2022	Montant
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	-
Réserves à régime spécial	-
Autres réserves (statutaires, facultatives…)	-
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014	**39 594**

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un montant de 799 925 KDT contre un solde de 994 277 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
En faveur d'établissements bancaires et financiers	**571 577**	**765 267**
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	**228 348**	**229 010**
- Cautions fiscales (a)	16 014	18 165
- Cautions pour marchés (b) :	102 220	102 331
• *En devises*	*8 250*	*9 345*
• *En dinars*	*93 970*	*92 986*
- Cautions douanières (c)	52 309	50 266
- Cautions diverses (d) :	50 033	50 894
• *En devises*	*36 243*	*33 932*
• *En dinars*	*13 790*	*16 962*
- Obligations cautionnées (e)	7 772	7 354
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	**799 925**	**994 277**

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 337 346 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 294 218 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	71 208	2 545
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	266 138	291 673
- *Ouverture de crédits documentaires*	*173 358*	*215 819*
- *Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur*	*92 780*	*75 854*
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	**337 346**	**294 218**

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Effets finançables donnés en garantie	46 000	-
BTA donnés en garantie	45 000	-
Total	**91 000**	**-**

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 201 376 KDT contre 177 036 KDT au 31 décembre 2021.

NOTE 5.18 - ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
FRDCM	8	8
Total en KDT	**8**	**8**

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 1 771 745 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	185 017	89 700
Garanties reçues des banques :	554 574	731 638
- *Garanties reçues des banques non résidentes*	*554 574*	*731 638*
Nantissement titres	38 593	16 720
Garanties reçues de la clientèle	1 022 479	933 687
Total des garanties reçues en KDT	**1 800 663**	**1 771 745**

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat au comptant	5 280 KDT
Vente au comptant	1 269 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat à terme	31 687 KDT
Vente à terme	159 169 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 271 461 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 239 959 KDT au 31 décembre 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire *(*)*	*(i)*	21 328	27 364
Produits sur opérations de crédit *(*)*	*(ii)*	231 997	198 741
Revenus assimilés	*(iii)*	18 136	13 854
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		**271 461**	**239 959**

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9).

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Marché Monétaire au jour le jour	8 795	24 841
Marché Monétaire en devises	4 720	1 707
Autres *(*)*	7 813	816
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire en KDT	***21 328***	***27 364***

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9).

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille effets (court, moyen et long terme) *(*)*	189 989	161 792
Comptes courants débiteurs	20 517	16 937
Leasing	20 578	19 100
Crédits sur ressources extérieures	535	274
Créances douteuses ou litigieuses	378	638
Total des Produits sur opérations de crédit en KDT	***231 997***	***198 741***

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 271	5 649
Commissions de découverts	2 185	3 108
Commissions sur billets de trésorerie	50	34
Report-Déport	7 318	4 162
Autres Intérêts assimilés (dont Factoring)	2 312	901
Total des revenus assimilés en KDT	***18 136***	***13 854***

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 66 895 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 63 446 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	49 814	46 380
Commissions de tenues de comptes	6 069	5 935
Commissions sur opérations de change manuel	142	95
Autres commissions *(*)*	10 870	11 036
Total des commissions en KDT	**66 895**	**63 446**

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 997 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 29 797 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Gains sur opérations BTA-BTCT	984	-
Gains de change	49 923	36 519
Pertes de change	(16 910)	(6 722)
Total en KDT	**33 997**	**29 797**

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2022 un montant de 33 547 KDT contre 26 941 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement ***(*)***	30 627	25 875
Dont Intérêts sur BTA et BTC	*30 086*	*25 370*
Dividendes sur portefeuille titres de participation	2 920	952
Intérêts sur emprunt national	-	114
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	**33 547**	**26 941**

***(*) :** Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).*

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 106 261 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 87 203 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 234	1 198
Intérêts sur les dépôts de la clientèle **(1)**	88 881	75 679
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 697	7 901
Charges assimilées	3 449	2 425
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	**106 261**	**87 203**

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	17 176	13 313
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	22 248	20 115
Comptes d'épargne	45 594	38 359
Certificats de dépôts	3 863	3 892
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	**88 881**	**75 679**

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 714 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 8 493 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	***(i)***	26 766	27 449
dont provisions collectives		*9 299*	*787*
et dont provisions additionnelles		*3 426*	*2 416*
Reprises sur provisions	***(ii)***	(23 232)	(21 488)
dont reprises sur provisions additionnelles		*(4 826)*	*(1 963)*
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		14	88
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		169	110
Créances radiées		9 095	2 587
Récupération sur créances radiées		(98)	(253)
Total en KDT		**12 714**	**8 493**

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	31/12/2022
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	13 580
Dont provisions additionnelles	*3 426*
Dotations aux provisions collectives	9 299
Dotations aux provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	1 095
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 541
Dotations aux provisions des autres actifs courants	251
Total des dotations aux provisions en KDT	**26 766**

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2022 se détaillent ainsi :

	31/12/2022
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	15 189
dont reprises sur provisions additionnelles	*4 826*
et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)	*3 756*
Reprises sur provisions pour risques et charges	7 980
Reprises sur provisions des autres actifs courants	63
Total des reprises sur provisions en KDT	**23 232**

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (7 715) KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de (3 184) KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	(3 523)	(2 740)
Plus-values de cession sur titres	(3 641)	(510)
Dotations aux provisions	1	99
Reprises sur provisions	(552)	(33)
Total en KDT	**(7 715)**	**(3 184)**

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 133 803 KDT au 31 décembre 2021 à 119 353 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 14 450 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- ✓ La conclusion, en 2021, d'un contrat d'assurance IDR avec la société CARTE VIE portant sur la prise en charge de l'indemnité de départ à la retraite qui a engendré une charge de personnel de 22 256 KDT au titre du même exercice contre une charge de 2 076 KDT en 2022.
- ✓ L'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 3 024 KDT et ce, en application de la norme comptable tunisienne N° 6, relative aux immobilisations incorporelles.
- ✓ Les augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT qui prévoit une augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et des établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'exercice 2022 avec un effet rétroactif au 1er mai 2022 et au titre des années 2023 et 2024. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 863 KDT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 521 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 60 482 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts et taxes	4 188	2 862
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	8 423	7 341
Travaux, fournitures et services extérieurs	36 678	36 614
Transport et déplacements	799	772
Frais divers de gestion	12 249	12 264
Autres charges d'exploitation	184	629
Total en KDT	**62 521**	**60 482**

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à (6 775) KDT au 31 décembre 2022 contre (376) KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	98	81
Pénalités fiscales	(207)	(233)
Pertes suite au redressement fiscal	(6 777)	-
Amendes Banque Centrale de Tunisie	-	(1 129)
Autres produits exceptionnels	351	914
Autres pertes exceptionnelles	(240)	(9)
Total en KDT	**(6 775)**	**(376)**

NOTE 5.30 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité, enregistrés en 2022, totalisent un montant de 31 648 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		87 617
+ Réintégrations (y compris les provisions)		42 010
- Déductions (y compris les provisions)		(40 791)
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		**88 836**
Réinvestissement exonéré		**(7 687)**
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		**81 149**
Impôt sur les sociétés (35%)	***(1)***	28 402
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	***(2)***	3 246
Total en KDT *(1) + (2)*		**31 648**

NOTE 5.31 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2022 contre un solde de 4 735 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Contribution au « Fonds de concours dédié à la rentrée scolaire » ouvert auprès du Minstère des finances, de l'économie et de l'appui à l'investissement	-	4 735
Total en KDT	**-**	**4 735**

NOTE 5.32 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net attribuable aux actionnaires	59 215	37 608
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	**2,961**	**1,880**

NOTE 5.33 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2022, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 404 510 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Banque Centrale (comptes ordinaires)	22 713	302 557
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	34 821	17 460
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	260 869	172 413
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	116 926	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(91 000)	-
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(50 000)	(28 188)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(23 631)	(76 519)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	-	(17 241)
Total en KDT	**404 510**	**595 229**

NOTE 5.34 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :

Contrats antérieurs à 2022	Produits 2022 en KDT	Charges 2022 en KDT
Produits de prévoyance	274	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	102
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	37	409
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 743	-
Produits d'épargne et de capitalisation	460	-
TOTAL	**2 514** [1]	**511**

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1er novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.
Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2022 un produit de 1 552 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Charges 2022 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	3 009
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	2 076
TOTAL	**5 085**

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Charges 2022 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	65
Contrat d'assurance « Global de banque »	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques »	297
TOTAL	**664**

[1] La somme des produits liés aux contrats de Bancassurance enregistrés par l'UBCI en 2022, s'élève à 2 553 KDT, et ce, tenant compte des produits de 39 KDT enregistrés au titre de la convention « Produits assurance VIP » conclue en 2022 et présentée au niveau du titre I ci-haut.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- La souscription, en date du 25 octobre 2021, de 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars.
- Une convention de mise à disposition de personnel avec la CARTE. La charge supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 28 KDT.
- Des prestations d'assistance technique assurées par la société INCOM et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, pour un montant global de 307 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

1- Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et à l'avenant s'y rattachant :

Au cours de 2021 et après la finalisation de l'opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe la CARTE entrainant le changement de contrôle de l'UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d'effet le 19 mars 2021.

Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information.

Il a fait l'objet d'un avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Les dépenses engagées par la banque au titre de 2022, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élevent à 12 372 KDT.

2- Lettre de Garantie relative à l'emprunt BERD émise par BNP Paribas :

Au cours de 2014, l'UBCI a conclu un contrat de prêt avec la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise, bénéficiant d'une couverture de change de Tunis-Ré et garanti par BNP PARIBAS. La commission de garantie en faveur de BNP PARIBAS est calculée au taux de 0,68% sur le montant de l'encours restant dû, et ce conformément à la lettre de garantie signée entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014. La charge totale supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 21 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu en 2022 des commissions pour un total de 101 KDT.
- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2022 s'élève à 28 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UCDS les conventions de fonds gérés suivantes :
  - « UBCI-XPACK 2017 », portant sur un montant de 2 000 KDT ;

- « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 2 800 KDT ; et
- « UBCI-RECALL Holding 2017 », portant sur un montant de 4 500 KDT.

Conformément à ces conventions, la charge relative à 2022 s'élève à 127 KDT.

- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2022.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2022 s'élève à 10 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

  Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

  Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.
- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le montant des produits relatifs à 2022 s'élève à 40 KDT.
- En date du 1er avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

  Le montant des produits relatifs à 2021 s'élève à 15 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions règlementaires avec sa filiale UCDS.

  Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

- L'UBCI a fait recours depuis 2011 à la société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

  A ce titre, la charge relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 164 KDT.
- L'UBCI a conclu, en date du 05 mai 2022, une convention de prestation de service avec le bureau d'étude COMETE Engineering SA, ayant pour objet de mener une mission d'assistance pour l'actualisation d'une étude préliminaire de réalisation de la stratégie immobilière qui a été commandée auprès du même prestataire et de la préparation d'un schéma directeur pour la construction d'un siège social.

  A ce titre, la charge relative à l'exercice 2022 s'élève à 11 KDT.

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2022 comme suit :

Partie liée	Engagements au 31/12/2022 en KDT
Groupe la CARTE	46 103
Groupe SELLAMI	26 511
Société CFE Tunisie	9 000
Société HOLDEG Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	5 707
Groupe BOURICHA	50
Total des Engagements des parties liées	**87 371**

F- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2022 comme suit **:**

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

  Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2022.

- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 000 KDT dont une rémunération brute variable de 400 KDT au titre de 2022. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

  La charge totale supportée au cours de l'exercice 2022 s'élève à 1 287 KDT dont 287 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

  La charge comptabilisée à ce titre en 2022 s'élève à 565 KDT.

NOTE 5.35 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Société Mourad Guellaty et Associés
45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|
Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |
Fax : + 216 71 740 197 |
RC : B2430042006 |
Identifiant unique : 0962654 K |
E-mail : contact@cabinetguellaty.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT
Immeuble International City Center III – Bloc B
Centre Urbain Nord de Tunis-1082
Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23
Identifiant unique : 1883337 N
E-mail : cabinet@deltaconsult.com.tn
Site Web : www.deltaconsult.tn

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)

Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les États Financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mars 2023

SOMMAIRE

	Page
I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	**2**
II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022	**9**

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Mourad Guellaty & Associés

Société Mourad Guellaty et Associés
45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|
Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |
Fax : + 216 71 740 197 |
RC : B2430042006 |
Identifiant unique : 0962654 K |
E-mail : contact@cabinetguellaty.com

Delta Consult

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT
Immeuble International City Center III – Bloc B
Centre Urbain Nord de Tunis-1082
Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23
Identifiant unique : 1883337 N
E-mail : cabinet@deltaconsult.com.tn
Site Web : www.deltaconsult.tn

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Medames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 501.442 KDT, un bénéfice net consolidé de 59.725 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 404.588 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *« 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés »* du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
Risque identifié : Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Conformément à la note aux états financiers consolidés *« 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents »*, la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir : - Les provisions individuelles : ✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la règlementation de la BCT. ✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :* Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à : - Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ; - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ; - Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ; - Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ; - Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ; - Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; - Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ; - Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés *« C.3. Créances sur la clientèle »*, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2022 à 3.028.626 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.004 KDT et à 193.599 KDT. Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau du jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.	- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.
3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits	
Risque identifié Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2022 s'élèvent à 271.585 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe UBCI. En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés *« 2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle »*, même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe. C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.	*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque* Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à : - Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ; - Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la BCT ; - Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ; - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ; - Vérifier le respect de la NCT 24 *« Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »* en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ; - Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ; - Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Observations

4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés *« A.3.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI »*, en application de la circulaire BCT n°2023-02 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 9.299 KDT portant le stock des desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers *« A.3.2 impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI »* qui détaille l'effet des augmentations des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et des cadres des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 sur le résultat de la société mère UBCI arrêté au 31 décembre 2022.

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1er mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

Ainsi, l'impact des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre de l'année 2022 sur le résultat avant impôt de l'exercice 2022 de la société mère UBCI s'élève à un montant de 6.863 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.3 Contrôle fiscal de la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés *« C.33 Passifs éventuels »,* la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés	**DELTA CONSULT**
Mourad GUELLATY	**Wael KETATA**
	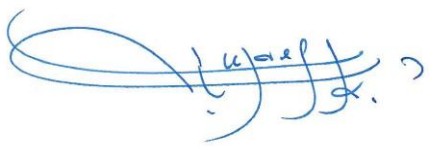

II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022	Page
• BILAN	3
• ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	4
• ÉTAT DE RÉSULTAT	5
• ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
• NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	*C.1*	56 526	327 304
Créances sur les établissements bancaires et financiers	*C.2*	578 504	411 267
Créances sur la clientèle	*C.3*	2 820 967	2 542 620
Portefeuille-titres commercial	*C.4*	12 750	1 118
Portefeuille d'investissement	*C.5*	489 086	528 102
Valeurs immobilisées	*C.6*	66 534	42 114
Autres actifs	*C.7*	149 205	132 997
Actifs d'impôts différés	*C.8*	6 267	6 172
TOTAL ACTIFS		**4 179 839**	**3 991 694**
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	*C.9*	91 055	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	*C.10*	73 648	124 017
Dépôts et avoirs de la clientèle	*C.11*	3 164 097	3 076 418
Emprunts et Ressources spéciales	*C.12*	95 716	93 353
Autres passifs	*C.13*	249 660	237 040
TOTAL PASSIFS		**3 674 176**	**3 530 828**
Intérêts des minoritaires dans le résultat		445	266
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 776	2 992
INTERETS MINORITAIRES		**4 221**	**3 258**
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		341 709	327 090
Résultat consolidé		59 725	30 510
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	*C.14*	**501 442**	**457 608**
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		**4 179 839**	**3 991 694**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	***C.15***	799 925	994 277
Crédits documentaires	***C.16***	337 346	294 218
Actifs donnés en garantie	***C.17***	91 000	-
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		**1 228 271**	**1 288 495**
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	***C.18***	201 376	177 036
Engagements sur titres *(Participations non libérées)*	***C.19***	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		**201 384**	**177 044**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	***C.20***	1 800 663	1 771 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		**1 800 663**	**1 771 745**

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés **(*)**	***C.21***	271 585	239 024
Commissions (en produits) **(*)**	***C.22***	67 272	61 886
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	***C.23***	33 963	29 894
Revenus du portefeuille d'investissement **(*)**	***C.24***	34 595	27 718
Total des produits d'exploitation bancaire		**407 415**	**358 522**
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	***C.25***	(106 044)	(87 194)
Commissions encourues		(6 435)	(6 838)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-	(50)
Total des charges d'exploitation bancaire		**(112 479)**	**(94 082)**
PRODUIT NET BANCAIRE		**294 936**	**264 440**
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	***C.26***	(12 884)	(8 493)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	***C.27***	7 715	3 180
Autres produits d'exploitation **(*)**		1 323	3 874
Charges de personnel	***C.28***	(120 164)	(134 585)
Charges générales d'exploitation		(62 854)	(60 789)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 441)	(7 668)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**98 631**	**59 958**
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(6 825)	(357)
Impôts sur les bénéfices	***C.29***	(31 636)	(24 091)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**60 170**	**35 510**
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	***C.30***	-	(4 735)
Intérêts des minoritaires		(445)	(266)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		**59 725**	**30 510**
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**59 725**	**30 510**
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	***C.31***	**2,986**	**1,525**

***(*)** : Les chiffres de l'exercice 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note A 2.9 sur les retraitements et reclassements).*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		367 346	336 567
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(114 747)	(95 821)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(45 207)	11 413
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		4	(38)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(284 357)	(89 582)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		87 093	449 504
Acquisition / Cession des titres de placement / titres de transaction		(11 364)	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(225 297)	(163 840)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		17 508	6 206
Impôts sur les sociétés		(14 925)	(25 175)
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		**(223 946)**	**429 234**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		36 672	30 847
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		44 654	(163 668)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(33 412)	(14 148)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**47 914**	**(146 969)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		-	(10)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 194	(78 831)
Dividendes versés		(15 361)	(21 442)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		-	124
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(13 167)**	**(100 159)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(189 199)	182 106
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		593 787	411 681
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	*C.32*	**404 588**	**593 787**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE UBCI
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du Groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements du Groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraîssent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assurés et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan consolidé les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

La société mère UBCI constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023.

Conformément à la circulaire précitée, la société mère UBCI a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2022, d'un montant de **9 299 KDT.**

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élèvent à **34 291 KDT**.

2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2021, à **22 308 KDT**. Au 31 décembre 2022, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **20 908 KDT**.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le Groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers consolidés.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

- ✓ ***Le portefeuille-titres commercial***

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

- ✓ ***Le portefeuille d'investissement***

Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

  La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivant :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan consolidé en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7. Engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 *« avantages du personnel »* traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2022, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

Les cotisations payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

2.8. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du Groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le Groupe UBCI prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Note sur les retraitements et reclassements

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat consolidé ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat consolidé	31.12.2021 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2021 Retraité (En KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	238 609	1 350	239 959
PR 2 - Commissions (en produits)	61 179	2 267	63 446
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	27 671	(730)	26 941
PR 7 - Autres produits d'exploitation	3 874	(2 887)	987

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

3.1. Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

En application de la circulaire BCT n° 2023-02 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de **9.299 KDT** portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

3.2. Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI

Dans le cadre des négociations collectives sectorielles des banques et des établissements financiers pour les années 2022-2023-2024, un accord a été signé en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers (FGBEF) relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1er mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

L'effet de ces augmentations salariales sur les charges de personnel de la société mère UBCI enregistrées au cours de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6 863 KDT.

B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du Groupe UBCI se présente comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation (*)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
UBCI	100%	100%	100%	100%	IG	IG
UBCI BOURSE	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	IG	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	IG	IG
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (**)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	IG	IG
HANNIBAL SICAV	27,04%	25,99%	27,04%	25,99%	IG	IG
UNIVERS SICAV	81,42%	77,60%	81,42%	77,60%	IG	IG

(*) IG : Intégration globale.

(**) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011.L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2022.

2. Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

NOTE C.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 56 526 KDT contre 327 304 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Comptes ordinaires BCT	22 713	302 557
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	**56 526**	**327 304**

NOTE C.2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 578 504 KDT contre 411 267 KDT au 31 décembre 2021 et se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Centrale de Tunisie	260 869	172 413
Banque de dépôt	117 004	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Avoirs chez les correspondants	34 821	18 051
Organismes financiers spécialisés	64 871	19 664
Créances rattachées sur les établissements financiers	940	1 139
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	**578 504**	**411 267**

NOTE C.3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à un montant de 2 820 967 KDT contre 2 542 620 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et comptes rattachés **(i)**	2 875 921	2 619 774
- *Dont leasing*	*204 356*	*180 151*
Comptes débiteurs de la clientèle	152 617	123 085
Total brut	**3 028 538**	**2 742 859**
Provisions	(193 567)	(185 877)
Agios réservés	(14 004)	(14 362)
Total net	**2 820 967**	**2 542 620**

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits accordés à la clientèle	2 589 988	2 357 328
dont Leasing	*204 356*	*180 151*
Autres crédits à la clientèle	86 736	60 853
Créances douteuses	191 179	196 037
Créances rattachées	8 018	5 556
Total Prêts et comptes rattachés	**2 875 921**	**2 619 774**

NOTE C.4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 12 750 KDT contre 1 118 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de transaction	306	714
Titres de placement	12 176	404
Créances rattachées	268	-
Total portefeuille-titres commercial	**12 750**	**1 118**

NOTE C.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2022 à 489 086 KDT contre 528 102 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation	14 889	24 649
Titres d'investissement	461 430	486 956
Créances rattachées aux titres d'investissement	16 403	18 481
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 636)	(1 984)
Total net portefeuille d'investissement	**489 086**	**528 102**

NOTE C.6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 66 534 KDT au 31 décembre 2022 contre 42 114 KDT au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	69 302	62 235
Immobilisations corporelles	169 760	143 218
Valeurs brutes en fin de période	**239 062**	**205 453**
Amortissements cumulés	(172 528)	(163 339)
Valeurs nettes en fin de période	**66 534**	**42 114**

NOTE C.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 149 205 KDT au 31 décembre 2022 contre 132 997 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	59 584	68 705
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	24 303	-
Comptes de régularisation	65 491	63 744
Comptes de Stocks	351	758
Créances prises en charge par l'Etat	321	475
Charges à répartir	62	34
Moins : provisions sur autres actifs	(907)	(719)
Valeurs nettes des autres actifs	**149 205**	**132 997**

NOTE C.8 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 6 267 KDT au 31 décembre 2022 contre 6 172 KDT au 31 décembre 2021.

2. *NOTES PASSIFS*

NOTE C.9 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 91 055 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde nul au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts au jour le jour et à terme	91 000	-
Dettes rattachées	55	-
Total Banque Centrale et CCP	**91 055**	**-**

NOTE C.10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 73 648 KDT au 31 décembre 2022 contre 124 017 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques non-résidentes	23 631	93 760
Banques de dépôt	50 000	30 221
Organismes financiers spécialisés	7	3
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	10	33
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	**73 648**	**124 017**

NOTE C.11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 164 097 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 3 076 418 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	1 773 245	1 781 105
Comptes d'épargne	867 518	822 335
CAT / BC et autres produits financiers	348 352	305 758
DAT/BC échus non remboursés	16 902	9 368
Autres sommes dues à la clientèle	95 437	91 295
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	59 000	63 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 643	3 057
Total dépôts et avoirs de la clientèle	**3 164 097**	**3 076 418**

NOTE C.12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 95 716 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 93 353 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts Obligataires	-	1 100
Ressources étatiques	4 479	4 693
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	1 143	2 514
Ligne BAD BCT	2 299	3 585
Ligne FADES BCT	7 572	9 254
Fond BNPP	-	9 470
Premier logement	1 671	1 468
Ligne BERD	-	1
Ligne BERD 2	29 674	44 511
Emprunt AFD	35 931	11 194
Autres fonds extérieurs	10 292	4 779
Subvention SUNREF AFD	1 703	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	187	19
Total des emprunts et ressources spéciales	**95 716**	**93 353**

NOTE C.13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 249 660 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 237 040 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions (risques et charges, congés payés, hors bilan)	31 340	34 177
Comptes de régularisation	144 630	146 879
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	24 303	-
Créditeurs divers	49 387	55 984
Total des autres passifs	**249 660**	**237 040**

NOTE C.14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2022, le capital social du Groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2022 s'élève à 501 442 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du Groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2022
UBCI	100 008	338 569	-	-	59 103	497 680
UBCI BOURSE	-	639	-	-	162	801
Global Invest SICAR (G.I.S)	-	293	-	-	99	392
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	638	-	-	86	724
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR (en liquidation)	-	-	-	-	(46)	(46)
UTP SICAF	-	777	-	-	301	1 078
HANNIBAL SICAV	-	19	-	-	6	25
UNIVERS SICAV	-	773	-	-	14	787
Total des capitaux propres du Groupe	**100 008**	**341 709**	**-**	**-**	**59 725**	**501 442**

3. *NOTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN*

NOTE C.15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un montant de 799 925 KDT contre un solde de 994 277 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
En faveur d'établissements bancaires et financiers	**571 577**	**765 267**
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	**228 348**	**229 010**
- Cautions fiscales (a)	16 014	18 165
- Cautions pour marchés (b) :	102 220	102 331
• *En devises*	*8 249*	*9 345*
• *En dinars*	*93 970*	*92 986*
- Cautions douanières (c)	52 309	50 266
- Cautions diverses (d) :	50 033	50 894
• *En devises*	*36 243*	*33 932*
• *En dinars*	*13 790*	*16 962*
- Obligations cautionnées (e)	7 772	7 354
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	**799 925**	**994 277**

NOTE C.16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 337 346 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 294 218 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	71 208	2 545
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	266 138	291 673
- *Ouverture de crédits documentaires*	*173 358*	*215 819*
- *Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur*	*92 780*	*75 854*
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	**337 346**	**294 218**

NOTE C.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la société mère UBCI en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Effets finançables donnés en garantie	46 000	-
BTA donnés en garantie	45 000	-
Total	**91 000**	**-**

NOTE C.18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées, que la société mère UBCI s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 201 376 KDT contre 177 036 KDT au 31 décembre 2021.

NOTE C.19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
FRDCM	8	8
Total en KDT	**8**	**8**

NOTE C.20 – GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 1 771 745 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	185 017	89 700
Garanties reçues des banques :	554 574	731 638
- *Garanties reçues des banques non résidentes*	*554 574*	*731 638*
Nantissement titres	38 593	16 720
Garanties reçues de la clientèle	1 022 479	933 687
Total des garanties reçues en KDT	**1 800 663**	**1 771 745**

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan consolidé se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat au comptant	5 280 KDT
Vente au comptant	1 269 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat à terme	31 687 KDT
Vente à terme	159 169 KDT

4. *NOTES ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE*

NOTE C.21 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 271 585 KDT en 2022 contre un solde de 239 024 KDT en 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire *(*)*	21 347	27 049
Produits sur opérations de crédit *(*)*	231 997	198 121
Revenus assimilés	18 241	13 854
Total des intérêts et revenus assimilés	**271 585**	**239 024**

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.22 – COMMISSIONS (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 67 272 KDT en 2022 contre un solde de 61 886 KDT en 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions prélevées sur les opérations bancaires *(*)*	49 601	46 657
Commissions de tenue de compte	6 069	5 954
Commissions sur opérations de change manuel	142	95
Autres commissions	11 460	9 180
Total des commissions (en produits)	**67 272**	**61 886**

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.23 – GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 963 KDT en 2022 contre un solde de 29 894 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Gains sur opérations BTA-BTCT	984	-
Gains sur portefeuille titres commercial	48 883	36 616
Pertes sur portefeuille titres commercial	(15 904)	(6 722)
Total des gains nets sur portefeuille titres commercial	**33 963**	**29 894**

NOTE C.24 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2022 un montant de 34 595 KDT contre 27 718 KDT en 2021 se détaillant comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements *(*)*	30 714	26 762
Dividendes sur portefeuille participation	3 881	956
Total des revenus du portefeuille d'investissement	**34 595**	**27 718**

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.25 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 106 044 KDT en 2022 contre un solde de 87 194 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	9 101	1 198
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	88 797	75 679
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 697	7 901
Charges assimilées	3 449	2 416
Total des intérêts encourus et charges assimilées	**106 044**	**87 194**

NOTE C.26 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 884 KDT en 2022 contre un solde de 8 493 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	26 936	27 449
Reprises de provisions	(23 232)	(21 488)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	14	88
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	169	110
Créances radiées	9 095	2 587
Récupération sur créances radiées	(98)	(253)
Total	**12 884**	**8 493**

NOTE C.27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (7 715) KDT en 2022 contre un solde de (3 180) KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Etalement Prime /Titres d'investissement	(3 523)	(2 740)
Dotations/Reprises de provisions	(551)	66
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(3 641)	(506)
Total	**(7 715)**	**(3 180)**

NOTE C.28 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 134 585 KDT au 31 décembre 2021 à 120 164 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 14 421 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- La conclusion, en 2021, d'un contrat d'assurance IDR par la société mère UBCI avec la société CARTE VIE portant sur la prise en charge de l'indemnité de départ à la retraite qui a engendré une charge de personnel de 22 256 KDT au titre du même exercice contre une charge de 2 076 KDT en 2022.
- L'incorporation des charges salariales du personnel de la société mère UBCI affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 3 024 KDT et ce, en application de la norme comptable tunisienne N° 6, relative aux immobilisations incorporelles.
- Les augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT qui prévoit une augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et des établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'exercice 2022 avec un effet rétroactif au 1er mai 2022 et au titre des années 2023 et 2024. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel de la société mère UBCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 863 KDT.

NOTE C.29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 636 KDT en 2022 contre un solde de 24 091 KDT en 2021. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible	31 732	17 016
Impôt différé	(96)	7 075
Total	**31 636**	**24 091**

NOTE C.30 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2022 contre un solde de 4 735 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Contribution au « Fonds de concours dédié à la rentrée scolaire » ouvert auprès du Minstère des finances, de l'économie et de l'appui à l'investissement	-	4 735
Total en KDT	**-**	**4 735**

NOTE C.31 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2022 est déterminé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé (en KDT)	59 725	30 510
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	**2,986**	**1,525**

NOTE C.32 – LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 403 888 KDT contre 593 787 KDT au 31 décembre 2021, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Banque Centrale (comptes ordinaires)	22 713	302 557
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	34 821	18 051
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	260 869	172 413
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	117 004	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(91 000)	-
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(50 000)	(30 221)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(23 631)	(93 760)
Total liquidités et équivalents de liquidités	**404 588**	**593 787**

NOTE C.33 – PASSIFS ÉVENTUELS

La filiale UCDS a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En Avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

NOTE C.34 –ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

16
PROJETS DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

26 AVRIL 2023

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2022, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2022, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 59.215.462,585 Dinars comme suit :

Bénéfice 2022	**59 215 462,585**
- Réserves pour Réinvestissements exonérés	7 687 500,500
Premier reliquat	**51 527 962,085**
- Dividendes à servir au titre de l'exercice 2022	25 001 911,250
Deuxième reliquat	**26 526 050,835**
- Réserves facultatives	26 526 050,835

Soit un dividende brut de 1.250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du .....

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2022.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Serenity Capital Finance Holding », représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hakim DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Slim ZEGHAL, élu par l'assemblée générale spéciale du 30 juin 2022, en qualité d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société « STRAMICA », en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025. La société « STRAMICA » a désigné M. Khaled SELLAMI en tant que son représentant permanent..

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

ONZIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

26 AVRIL 2023

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et sur proposition du Conseil d'administration, décide l'approbation de la mise à jour des Statuts de la banque afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal de la banque ou à un mandataire qu'il aura désigné le pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

S.A au Capital de 100.007.645,000 Dinars

RNE : 0002707P

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté
1002 Tunis Belvédère

CRC : 70 000 050

www.ubci.tn